



LIFE Integrated Projects 2020

Environment

Stage 2 – FULL PROPOSAL

Technical application forms

Part B – technical summary and overall context of the project

LIFE Integrated Projects 2020 - B1

SUMMARY DESCRIPTION OF THE PROJECT (English version)

1. Overall context/background/geographical scope

IP itself:

a. A diagnosis that demands action.

The Grand Est region has a rich and exceptional natural heritage, a consequence of the geology and the varied climatic influences on the territory, connected with neighbouring regions and countries. Created by the merger of the regions of Alsace, Lorraine and Champagne Ardennes in 2016, it covers 57,433 sq. km (about twice the size of Belgium). It has 5,559,051 inhabitants and 10 départements: Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Haute-Marne, Haut-Rhin, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, and Vosges. Deeply European, the Grand Est Region is the only region in France to border four countries: Germany, Belgium, Luxembourg and Switzerland.

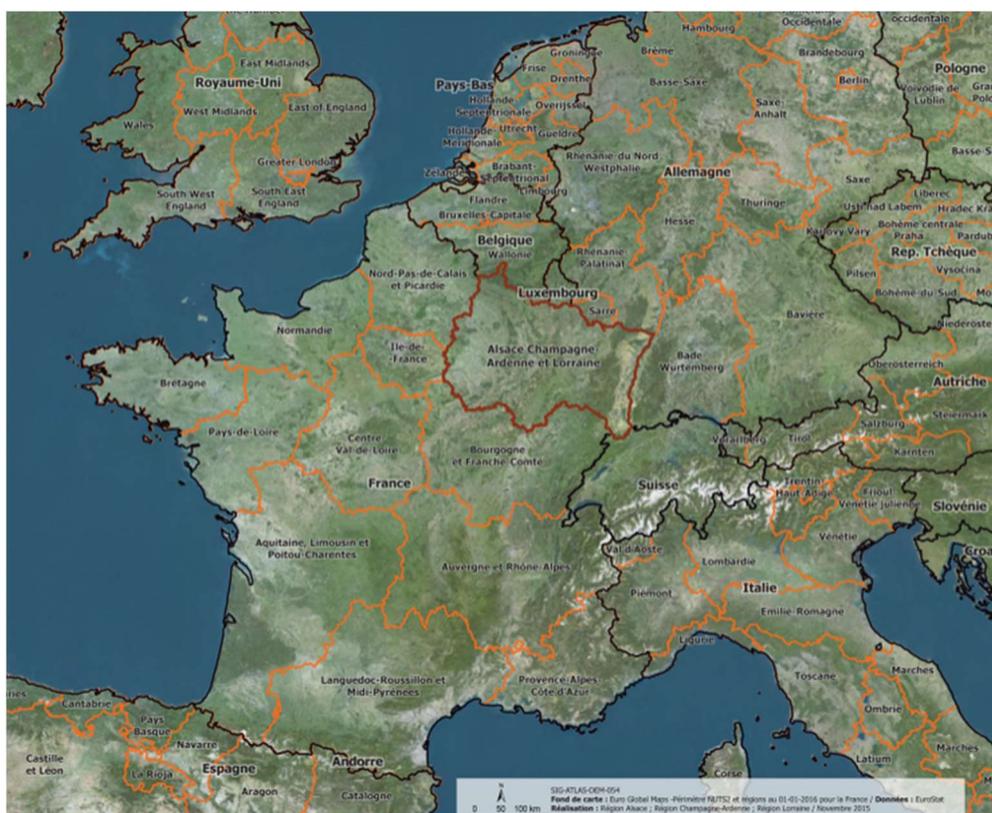


Figure 1 - Location of Grand Est Region

The Grand Est Region is the largest French region in terms of the number of municipalities, and is characterised by its rural character, with 91% of its 5,121 municipalities (as of 1 January 2019) home to fewer than 2,000 inhabitants. With nearly 80% of its territory dedicated to agriculture and forestry, the region ranks first in the national rankings for its agricultural and agri-food production (the largest regional employer) and for the number of jobs in the wood industry. Restoring biodiversity to agricultural and forestry areas is therefore a key challenge for the Biodiv'est project.

The Grand Est Region has 5 urban centres with more than 250,000 inhabitants: Metz, Mulhouse, Nancy, Reims and Strasbourg. It is the second largest industrial region in France. Engaging the business network and mayors in ecological transition and biodiversity preservation projects is a key challenge for the region. Finally, 30% of the population is under 25 years old, which encourages the integration of biodiversity into primary and vocational training.

Due to its location at the crossroads of differing climatic factors (transitional oceanic climate in the west, continental in the east, sub-mountainous in the Ardennes and mountainous in the Vosges), the Grand Est region presents a diversity of contrasting natural environments which contributes to its richness in terms of landscape, flora and fauna.

6 Regional Nature Parks and 25 Regional Nature Reserves (RNR) cover 15% of the territory. Analysis of the landscape reveals a large number of habitats such as waterways, wetlands, grasslands, meadows, moors, orchards, vineyards, deciduous and coniferous forests, which contribute to the landscape identity of the area. The subsoil has north/south axes. The diversity is reflected in the large alluvial valleys that drain the whole area (the Aisne, Marne, Aube, Seine, Meuse, Moselle, Saar and Rhine rivers), vast forest mountain ranges such as the Vosges and the Arc-en-Barrois and Châteauvillain mountain ranges in Haute-Marne. Related wetland environments such as the Ried wetlands in Alsace or the Champagne Humide area, (which form the framework of 4 RAMSAR zones, including the largest zone in France (Champagne Humide) and the largest cross-border RAMSAR zone (Upper Rhine) comes with this diversity. The region has 3,255 bodies of water (source: BD Carthage) including 4 of more than 1000 ha. These include the lakes of Gérardmer, Retournemer (the only large natural lakes in the region), Orient, Der, Madine, Longemer or the heritage ponds of Woëvre in Meuse and Pays des Étangs in Moselle.

The region also has open landscapes of the plains (chalk, Rhine) and agricultural plateaus: meadows, pastures, intensive crops and orchards...

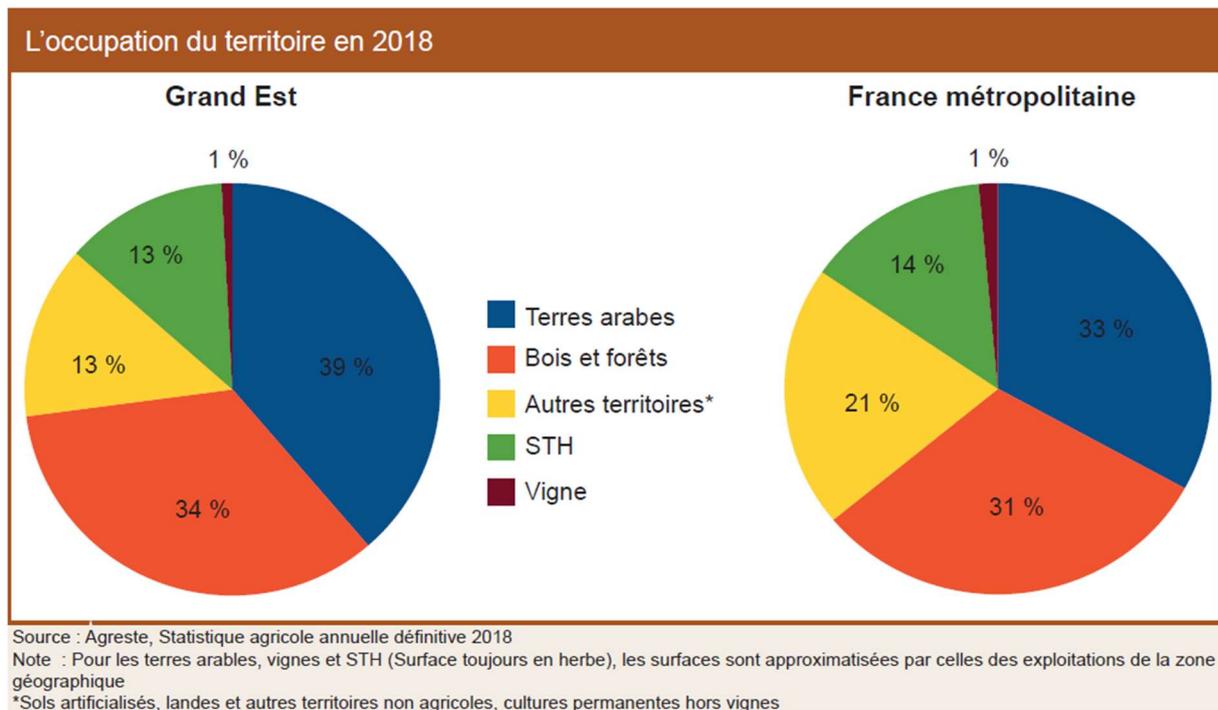


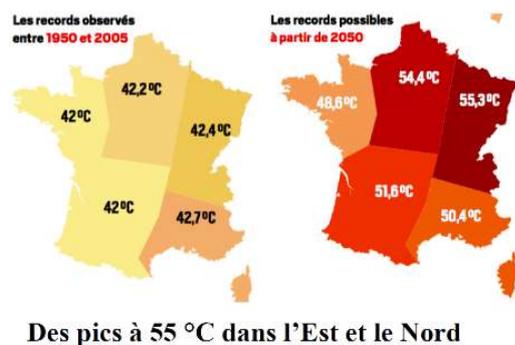
Figure 2 - Land use in 2018

Structuring these landscapes, four large families of environments, scattered throughout the region, are the foundation of the ecological wealth of the Grand Est: forest mountain ranges and wooded areas, open environments including thermophile habitats and grasslands, as well as wetlands and aquatic environments, all of which are disparate in terms of surface area and diversity of habitats. Anthropogenic environments (subterranean and urban) are also populated by numerous species.

The territory has several emblematic species. We will mention 10 in particular: the Capercaillie (*Tetrao urogallus major*), Eurasian Lynx (*Lynx lynx*), Black Stork (*Ciconia nigra*), European Hamster (*Cricetus cricetus*), Curlew (*Numenius arquata arquata*), Great Grey Shrike (*Lanius excubitor*), Woodchat Shrike (*Lanius senator*), Large Blue Butterfly (*Maculinea arion*), Common Spadefoot Toad (*Pelobates fuscus*) and European Green Toad (*Bufo viridis viridis*).

This region is undergoing a multiplication of threats to biodiversity: fragmentation and degradation of the environment, water and air pollution, artificialisation of space, invasive alien species, all of which lead to a loss of quality and diversity with direct impacts on the habitats and species who make it their home but also a greater vulnerability to climate change for the local economy. As an illustration, the region is affected like the rest of France by the disappearance of birds from agricultural environments: a drop of 31% between 2002 and 2019 in the Grand Est region. A German study on protected areas near the French border has highlighted an 82% loss of insect biomass in 27 years. In 30 years, 300,000 ha of permanent grasslands have disappeared from the Grand Est region. There are currently 1300 species on the red list of threatened species in the Grand Est. Red lists make it possible to identify the most threatened species in a given territory, and thus to identify those with the most urgent conservation needs. They provide a reference framework for monitoring the evolution of diversity and are a tool for raising awareness and, above all, for decision-making.

Because of its geographical position at a distance from the seas and oceans, the Grand Est region will be one of the French regions most affected by heatwaves (see figure below).



Bador et al. (2017), *Environmental Research Letters*

Figure 4 - Temperature peaks of 55°C in the east and north

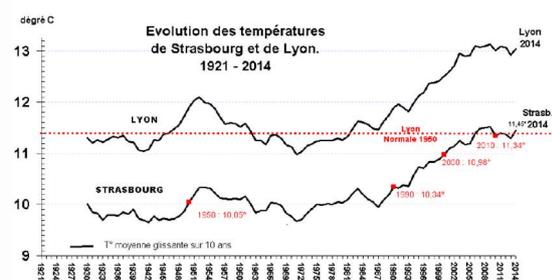


Figure 3 - Temperature evolution of Strasbourg and Lyon

The preservation and restoration of ecological continuity is one of the main keys to combating the erosion of biodiversity. The network of Natura 2000 sites is largely integrated into the regional Green and Blue Infrastructure. Indeed, 100% of Natura 2000 sites overlap a biodiversity reservoir, 97.4% of the surface area of Special Areas of Conservation (SAC) and 82% of the surface area of Special Protection Areas (SPA) are integrated into the regional Green and Blue Infrastructure (TVB). In the Grand Est region, work to protect the ecological network is also a way to combat global warming, preserve the quality of our water and ensure the maintenance of all the ecosystem services provided by nature. In particular, the region will

be one of the most affected (in France) by global warming, with heat waves peaking at 55°C in 2050 and more severe and frequent droughts already affecting the forest populations of the Vosges and Ardennes ranges.

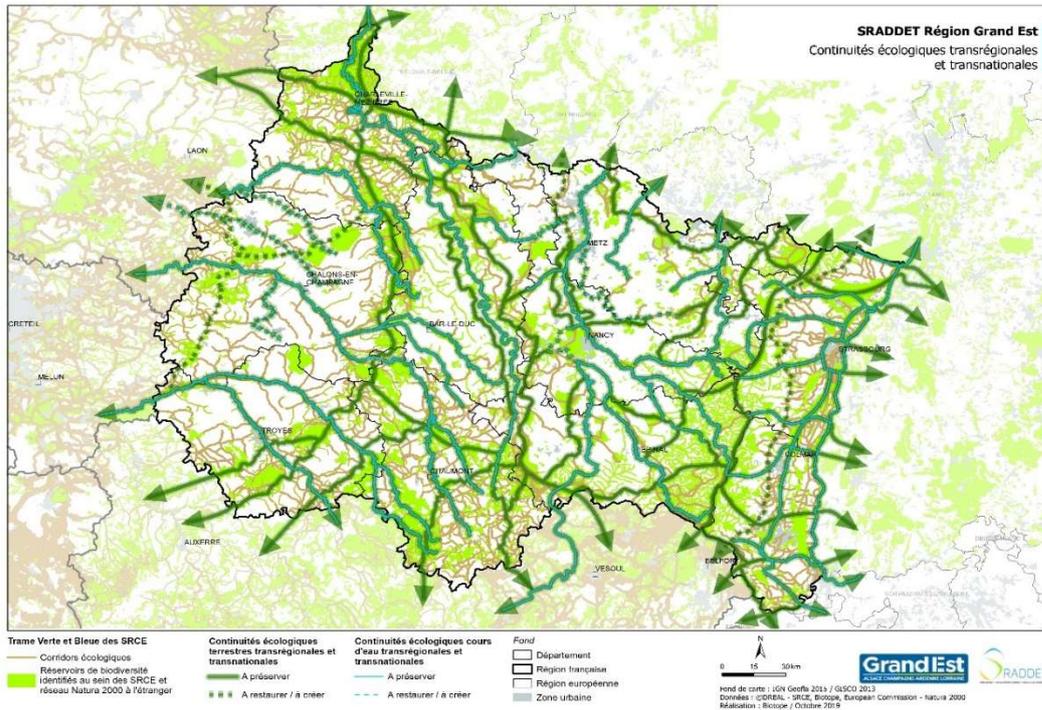


Figure 5 - Transregional and transnational ecological continuity

b. From global to local: the Regional Biodiversity Strategy provides a common direction for territories to act in favour of biodiversity

The Regional Biodiversity Strategy (SRB) integrates all of the issues highlighted in international, European and national documents and implements them at a regional level (1992 Rio Convention, Habitat and Birds Directives, EU Biodiversity Strategy for 2030, National Biodiversity Strategy, Biodiversity Plan and its regional adaptation). It was drawn up between March 2019 and July 2020 based on regional and territorial consultation, involving the Regional Biodiversity Committee (127 members: local authorities, community groups, socio-professionals, etc.) as well as biodiversity stakeholders from the region. It is characterised by a strong desire to mobilise all the players in the economic, agricultural and tourism sectors etc., in addition to naturalist experts, with the determination to undertake change by permeating all the regional sectoral policies. It also emphasises the so-called ordinary biodiversity of agricultural environments and urbanised areas.

The institution represented by the Region is indeed relevant for carrying out ambitious biodiversity projects because it has the strategic and operational skills to target the economic, agricultural, tourism and planning sectors.

The Regional Biodiversity Strategy has the following principal objectives:

1. Preserving what already exists
2. Reclaiming damaged environments
3. Better knowledge for action
4. Limiting pressures
5. Involving all stakeholders
6. Improving the effectiveness and coherence of public policies

These six strategic axes are broken down into 36 operational challenges. Numerical and concrete ambitions constitute targets to be reached by 2027 (see brochure in the appendix). These challenges and ambitions are reflected by 195 actions in the roadmap, involving many stakeholders in the region. The Regional Biodiversity Strategy also includes the management of the Natura 2000 network of sites, a policy controlled by the Government. This regional biodiversity strategy aims **to reverse the decline in regional biodiversity and to set in motion a strong recovery dynamic**: 1,000 km of hedges, 15 new nature reserves (national and regional), 3,200 km of waterways ecologically restored, 20,000 hectares converted to organic farming per year, 10 structural wildlife crossings, 4 river plans, 200 industrial sites committed to the protection of biodiversity, 3% of old-growth woodland in public forests.

The French adaptation of the "Habitats" and "Birds" directives within the framework of the Natura 2000 policy is largely based on three core principles: consultation, voluntary work and contractualisation. **This policy is integrated into the Regional Biodiversity Strategy.**

For more than twenty years now, France has opted for shared and concerted management of the national network of NATURA 2000 sites: an approach that aims to take into account all the aspirations of the stakeholders, whether ecological, economic, cultural or social. The involvement of local decision-makers, experts and stakeholders in the field facilitates the implementation of solutions and concrete measures in favour of maintaining and improving the conservation status of the natural habitats and species for which each of the sites has been designated.

The Grand Est region has 226 Natura 2000 sites covering 10% of its territory (183 SACs and 43 SPAs). 222 have a DOCOB (objectives document) approved by prefectural decree, i.e. 98.2%. In 2020, 181 sites had a management plan, i.e. 80% of the sites. The Biodiv'Est integrated Life project will contribute to the development of site operations and action development via N2000 contracts and engineering support in the region.

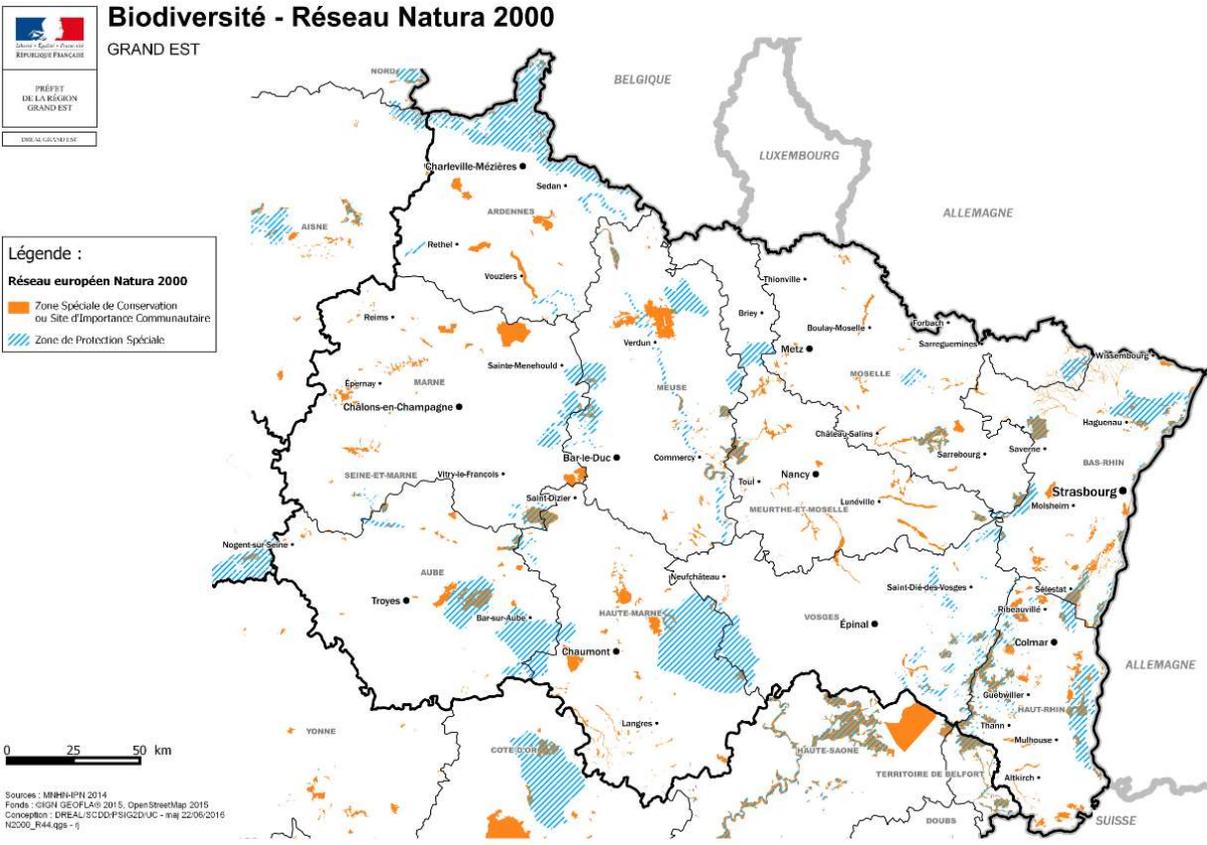


Figure 6 - Natura 2000 network

The 2014-2020 Prioritised Action Framework targets the protection and management of Natura 2000 sites. The 2021-27 PAF includes so-called horizontal measures linked to Natura 2000 and more specific measures for the maintenance and restoration of environments and sites, both within and outside Natura 2000 areas. The SRB contributes to these objectives through the "Preserving what already exists" axis. The 21-27 PAF includes a large section on additional green infrastructure beyond Natura 2000. This dimension is largely integrated into axis 2 of the SRB "Recovering degraded environments".

c. Protected areas and the restoration of ecological continuities

Protected areas are the focus of biodiversity conservation strategies in France and are an integral part of the Regional Biodiversity Strategy (SRB). At the end of 2019, 1.3% of the Grand Est region was under strong protection. The regional objective is to achieve at least 2% of the territory under strong protection by 2030, i.e. at least 50,000 additional hectares.

In parallel with the protection of these areas constituting reservoirs of biodiversity, the green and blue infrastructure aims to create a coherent network of exchanges at all scales of the national territory so that animal and plant species can ensure their biological cycles.

The ecological continuities that make up the Green and Blue Infrastructure (TVB) are made up of remarkable natural spaces, called biodiversity reservoirs, connected to each other by ecological corridors. The TVB can be applied at different national, regional and local levels. In order to increase the number of initiatives in favour of Green and Blue Infrastructure and biodiversity, Région Grand Est, the Rhine-Meuse, Seine-Normandie and Rhône Méditerranée Corse water agencies and DREAL Grand Est launched a regional call for projects in 2017. Since then, 95 projects have been supported, representing 130 km of hedges, 4,600 trees, 190 ponds and 206 ha acquired.

d. Action plans in favour of threatened species

The national action plans aim to define the actions required to conserve and restore the most threatened species in France. They supplement the regulatory system for the protection of species (Articles L.411-1 and L.411-2 of the Environment Code) and constitute a tool for the conservation and restoration of the most threatened species.

These plans, drawn up in partnership with the stakeholders concerned, aim to define and implement coordinated strategies and actions at national and regional level required for the conservation of threatened species and their habitats, generally for a period of five years. The actions carried out in the plans focus on four main areas: knowledge, conservation, awareness raising and the integration of species protection into human activities and public policies.

The Grand Est region is included in 19 National Action Plans, some of which are broken down into Regional Action Plans. They concern the following species in particular and contribute to the preservation of the species identified in the appendices of the Habitat (DHFF) and Birds (DO) directives :

- Common hamster (DHFF)
- Bats
- Green toad (DHFF)
- Common spadefoot toad (DHFF)
- Yellow-bellied toad (DHFF)
- Red kite (DO)
- Osprey (DO)
- Shrike (DO)
- Corncrake (DO)
- Capercaillie (DO)
- Odonates
- Maculinea

Despite the existing tools for the protection and management of environments (protected areas, Natura 2000) and actions to restore the ecological network, the territory's biodiversity is declining in the face of the pressures it is experiencing. Increased action in favour of biodiversity, by integrating the Natura 2000 network and the ecological network of the region, is the key to preserving heritage biodiversity (including species of community interest) and so-called "ordinary" biodiversity (including, in particular, all birds in the agricultural environment). This increased action requires a better knowledge of biodiversity to guide actions, awareness raising and the involvement of stakeholders, technical support through ecological engineering and the trialling of innovative solutions.

2. Project objectives:

IP itself:

General objective

The overall objective of the Biodiv'Est project is to reverse the decline in biodiversity in the region. To this end, it aims to :

- Implement the 2021-2027 Prioritised Action Framework by making the Grand Est a pilot region.
- Build the conditions for achieving the objectives of the PAF and the Regional Biodiversity Strategy

Specific objectives

The Regional Biodiversity Strategy has highlighted the need to preserve what already exists and to restore so-called ordinary biodiversity, particularly in agricultural and urban environments. The process of drawing up the Regional Biodiversity Strategy highlighted the need to **involve everyone, decision-makers and the public alike**.

The **involvement of stakeholders** is a prerequisite for any action in favour of biodiversity, particularly in Natura 2000 areas. Users of Natura 2000 sites will be among the target stakeholders for training and involvement activities, particularly with a view to bringing all the sites to life, in particular to achieve the Government objective of **making all Natura 2000 sites operational** (currently 78%). Awareness-raising actions (visitor reception and information) are planned in the Prioritised Action Framework (objectives E.1.2 and E.1.5 of the 2021-27 PAF). The actions of the Biodiv'Est project will also contribute to the preservation and restoration of the ecological network (Objective E2b of the 2021-27 PAF) and will thus contribute to the implementation of the Habitats, Fauna and Flora and Birds Directives throughout the region. The aim will be to provide training/involvement modules on water-biodiversity issues :

- elected officials, mayors and professionals (manufacturing, agriculture, forestry, etc.) in the region,
- all primary and secondary school pupils in the Grand Est Region

The Biodiv'Est project will also aim to involve civil society and the public through voluntary biodiversity restoration projects

→ Actions C1, E2, E3, E4, E5

Knowledge of species and environments, on a scale suitable for action, is lacking to enable the state of biodiversity to be monitored, key issues to be identified, the most relevant actions to be chosen and, a posteriori, the impact of the actions carried out to be monitored. This need

for knowledge enhancement is particularly important in terms of monitoring the impacts of climate change on forests and grasslands and the search for adapted forestry and agricultural techniques. It is also a question of updating regional knowledge on regional biodiversity corridors and reservoirs. Existing and future findings must be made available to everyone, decision-makers, professionals and the public alike, to enable them to integrate biodiversity into their decision-making, specifically through the provision of data to the regional biodiversity observatory and the creation of a management centre and resource centre for wetlands. The aim of this action is therefore **to improve the state of knowledge of biodiversity (flora, fauna, and environment)** in the Grand Est in order to better identify the actions to be carried out and monitor their impacts. The indicators identified in action A3 will be populated, analysed and disseminated via the biodiversity platform.

The knowledge gathered in the framework of the Biodiv'Est project will be integrated into the DOCOBs and will contribute to improving knowledge of biodiversity in Natura 2000 sites and environments and species of community interest (Objective E.1.4 2021-27 PAF). Actions carried out in the framework of the Biodiv'Est project will be linked to these measures, in accordance with regional adaptation of the Prioritised Action Framework. The Biodiv'Est project will thus contribute to the implementation of these measures and the dissemination of the data collected.

→ *Actions A3, C2, C3, C8, C10*

Finally, **ecological engineering** and technical knowledge as well as the human resources to identify relevant actions, formulate projects and implement them are lacking for stakeholders who wish to engage in concrete actions to manage and preserve biodiversity.

Engineering comes into play at the key stage of taking action. The technical skills needed to carry out diagnostics and design projects for the preservation and restoration of the environment and green and blue infrastructure are lacking. The aim of the Biodiv'Est project is to strengthen engineering in the eastern part of France in order to support the implementation of the Prioritised Action Framework and the Regional Biodiversity Strategy as a whole and to facilitate access for project leaders.

Following the identification of "blindspots" and "missing themes", a regional technical assistance mission for project leaders will be set up to support mayors and professionals in setting up their projects. In addition, qualified human resources will reinforce the network.

The strengthening of engineering on the territory through the Biodiv'Est project will contribute to the formulation and implementation of projects for the restoration and preservation of the ecological network (Objectives E.2a&b of the 2021-27 PAF and activities 5, 8, 15 of the 2014-20 PAF). Agricultural environments are particularly affected by restoration projects in the Green and Blue Infrastructure and their restoration contributes to the improvement of biodiversity in all reservoirs. The PAF highlights the link between the intensification of agricultural practices and the decline in biodiversity. In addition, projects to restore the ecological network contribute to the restoration of biodiversity in agricultural environments and at the same time to improving the state of aquatic environments (Objective E.2.8 from the 2014-20 PAF).

With the aim of making biodiversity an integrated issue in public policies, this action will aim to integrate biodiversity skills into services such as the economy, tourism, renewable energies, agriculture, etc.

→ *Actions C4, C5, C6, C7*

Innovative solutions to preserve biodiversity will be developed, through new partnerships and trials observed in certain areas, particularly with regard to financing mechanisms and management practices for the restoration and protection of biodiversity. The programme will deploy three pilot forests for testing assisted migration in silviculture, research into grassland seed mixtures that are resilient to climate change, 10 action plans for threatened species, 10 new nature reserves, and trials of areas of quiet areas and innovative financial arrangements for payments for environmental services. The innovative solutions developed as part of the Biodiv'Est project will directly contribute to improving habitats (grasslands, wetlands, other agroecosystems) and priority species (common hamster, bats, red kite, shrike, corncrake, Maculinea, etc.) (objectives E2a&b et E3.1 of the 2021-2027 PAF).

→ *Actions C9, C11, C12*

Complementary actions:

Investment to preserve and restore biodiversity will be carried out in parallel with the Biodiv'Est project. This will transform the engineering and knowledge built up under the Biodiv'Est project into action. These are projects to restore the green and blue infrastructure. The management and operation of Natura 2000 sites in application of the Prioritised Action Framework at regional level will be added to the list of complementary actions.

ERDF funds will be used directly within the framework of the Biodiv'Est project to :

- Restore regional green and blue infrastructure by planting 1,000 km of hedges/copses and creating 10 wildlife crossings on major transport infrastructures
- Undertake 4 river plans including the restoration of 3200 km of watercourses and 2000 ha of wetlands
- Undertake studies and works required for the creation of the 10 new regional nature reserves as part of the Biodiv'Est project
- Develop and deploy naturalist monitoring and protocols to supply the fauna/flora/activity indicators for the regional biodiversity observatory
- Produce 50 municipal and inter-municipal biodiversity atlases
- Create a network of 4000 plots for monitoring climate change in the forests of regional nature parks

The EAFRD funding for 2023-2027 will be used to ensure management of the 227 Natura 2000 sites and the funding of Natura 2000 contracts and agri-environmental measures.

3. Actions and means involved:

IP itself:

The actions proposed within the framework of the Biodiv'Est project are inter-disciplinary and directly or indirectly affect the entire ecological network, remarkable environments and species, both reservoirs (of which the Natura 2000 areas are part, see context) and ecological corridors. Some elements of the timetable are proposed in the appendix.

A. Preparatory actions

A.1. Regional adaptation of the Prioritised Action Framework in the Grand Est (CRGE)

The Prioritised Action Framework for Natura 2000 describes the measures necessary to ensure the maintenance or restoration to a favourable conservation status of priority natural habitat types and priority species on sites designated as Special Areas of Conservation hosting priority natural habitat types and/or priority species. The aim of this action is to implement the

2021-2027 Prioritised Action Framework at a regional level in a local manner and to integrate the issues (consolidation of the Natura 2000 network and the green and blue infrastructure in a region dominated by agriculture and forestry) at a more local level concerning the Natura 2000 territories, environments and species in order to fully meet the objectives of the PAF, both in the Natura 2000 territory and in the ecological network as a whole. The Prioritised Action Framework will include the ecological network that includes the network of Natura 2000 areas.

The Biodiversity in Territories and Policies SNaP plans to update the Prioritised Action Framework to make it more inclusive of public policies and European funds. Thus, the CRGE and the OFB will work based on a regional case study in preparation for the SNaP and the regional adaptation of the Prioritised Action Framework. This action will thus be carried out in collaboration with the French Office for Biodiversity preparatory team for the "Biodiversity in Territories and Policies" Strategic Nature Project and the Ministry of Ecological Transition in charge of updating the Prioritised Action Framework.

The Regional Prioritised Action Framework will thus contribute to the iteration and implementation of the National Prioritised Action Framework. To carry out this action, 0.5 FTE will be allocated to this activity during the first 2 years of the project and 0.2 FTE in the following years (CRGE steering).

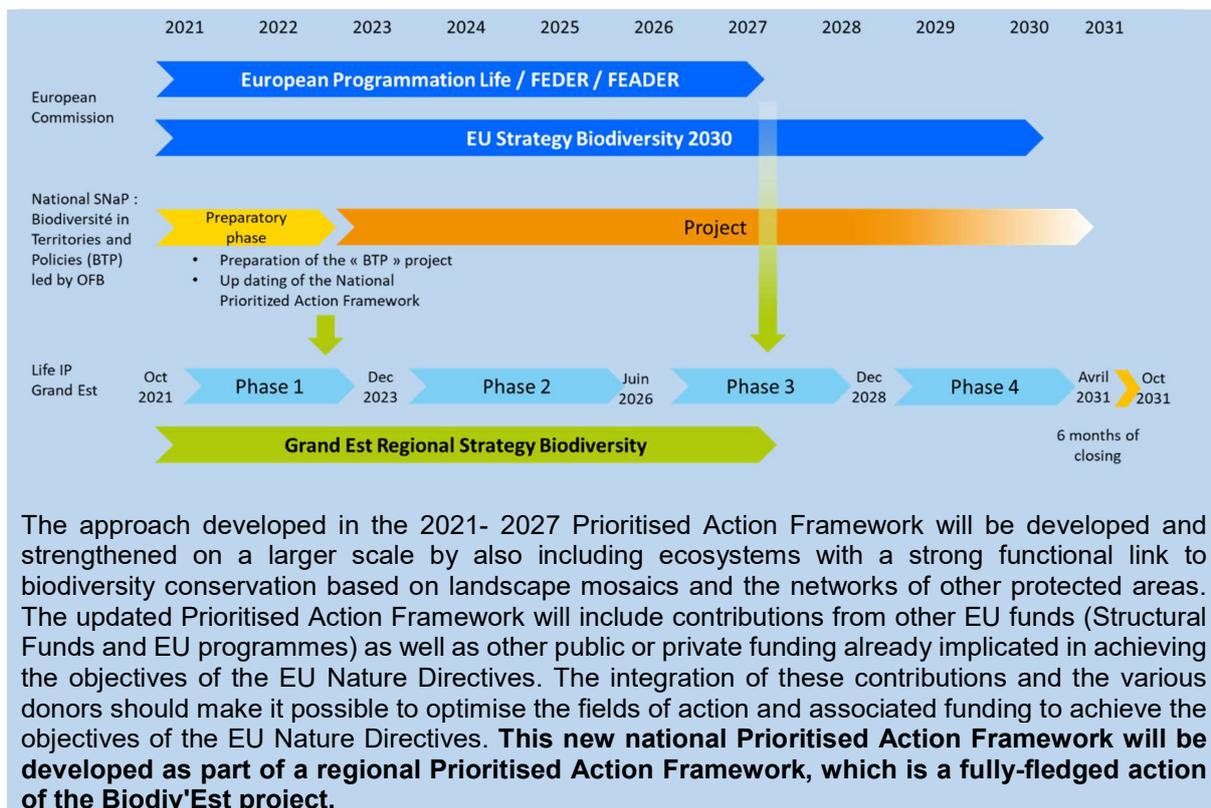
Links with the "Biodiversity in Territories and Policies" project

The French Office for Biodiversity will be working in 2021 and 2022 to prepare the Biodiversity in Territories and Policies project, a "Strategic Nature Project" (SNaP). The main vocation of the 1st French SNaP will be to improve the integration of biodiversity in territorial projects and sectoral policies (metropolitan France and overseas territories) by implementing a national programme of actions aimed at:

- Strengthening the links between the national level and the different regional levels,
- Optimising the use of the various European funds and increasing the use of financial instruments with a regional vocation,
- Promoting the integration of biodiversity into public policies, regional policies and financial instruments not dedicated to biodiversity, and
- Supporting national actions that are structural at a regional level: financial engineering, resource centre, training, biodiversity project incubator, monitoring framework, strategic programme for biodiversity research in support of transformative changes in society and decision-making support, etc.

Each of these areas of activity echoes the challenges of the regional biodiversity strategy and the actions of the current Biodiv'Est project.

An update of the Prioritised Action Framework is planned during the preliminary period, in order to make it more inclusive of sectoral policies in particular. **At the end of phase 1, at the end of 2023, the Biodiv'Est project will be adjusted to fully integrate the orientations of the new Prioritised Action Framework for France.**



The adaptation of the regional Prioritised Action Framework will define, at regional and **cross-border** level, the accompanying actions that are complementary to the institutional actions to achieve the objectives of the Birds and Fauna and Flora Habitats Directives. It relies on the networking of biodiversity stakeholders **outside the N2000 network** to facilitate the integration of biodiversity policies. The definition of regional issues relating to the conjoined **N2000-TVB-Protected areas** approach will allow the transition to the new paradigm, issued by the European Union strategy for biodiversity and supported by the French Prioritised Action Framework, which is no longer restricted to a policy of N2000 sites. Indeed, the national PAF integrates actions beyond the network to achieve the objectives of the Nature directives, as long as the species and habitats of community interest that are at the origin of the Natura 2000 site designation justify it or if these actions contribute to implementing the PNAs and the TVB. The definition of the regional PAF will be carried out **with regard to the national frameworks, in particular the financial frameworks**, and using the **methodological tools** offered (e.g. CARHAB, LIFE BTP, SNAP) by the French government. A needs analysis will define the scope of this regional trial at the start of the project. The programmes to **improve knowledge** of habitats will directly supplement the monitoring and reporting systems (including mapping) and also the establishment of the DOCOB update programme by contributing to its implementation (operational objectives specified and monitored). Communication and training tools, again with and outside the network of N2000 policy stakeholders, will contribute to increasing the skills of local authorities, community groups and also users and citizens, thus facilitating a more global support and commitment to the issues raised by the directives. Finally, as this project covers the whole region and its four borders, all of the species and habitats designated in the Standard Data Forms of the N2000 sites in the region will be target beneficiaries.

A2. Diagnosis of engineering in the region

A diagnosis of the engineering present in the region will make it possible to identify the areas and themes not covered that are particularly needed in terms of biodiversity preservation and restoration projects.

The diagnosis and mapping of Regional Engineering is one of the tools facilitating networking on a regional and cross-border scale of a greater number of "biodiversity stakeholders", both within and outside the Natura 2000 network. This action thus contributes to objectives E.1.1 Site designation and management planning and E.1.2 Site administration and communication with stakeholders of the Prioritised Action Framework (2021 and 2027). The creation of this tool will facilitate the **direct dissemination of information and trials**: bilateral sharing of operational experiences between elected officials, for example, dialogue between elected officials and developers or between naturalist experts, inter-thematic discussions, sharing of sustainable systems, discussion of scientific information and the implementation of standardised observation protocols between two managers of different natural areas, etc. In fact, the existence of this mapping will contribute to the **national objectives of increasing the involvement of biodiversity stakeholders and harmonising efficient practices** for leadership, management, observation and fieldwork.

To carry out this action, 0.5 FTE/year will be allocated throughout the project to build and populate the database of regional stakeholders and their mapping and updating the digital platform for regional biodiversity (Management: CRGE).

A3. Development and implementation of 10 regional action plans for threatened species and natural environments in the Grand Est

The Grand Est region has 19 regional adaptations of national action plans (DRPNA) in favour of threatened species (L.411-3 of the environmental code), supported by DREAL GRAND Est. The purpose of the Life project is to launch new adaptations for environments/groups of species/species (including environments and species of community interest) currently without such actions and whose conservation status fully justifies the launch of dedicated action plans. By the end of 2031, the ambition set by the Regional Biodiversity Strategy (SRB) is to succeed in saving 10 new species or environments threatened with extinction, which are emblematic and for which the Grand Est region has a particular responsibility. The action plans to be established aim to define the actions needed to conserve and restore the most threatened species and environments within a region. They supplement the regulatory system for the protection of species (Articles L.411-1 and L.411-2 of the Environmental Code) and constitute a tool for the conservation and restoration of the most threatened species and groups of species. These plans define a medium or long-term strategy (5 to 10 years), which aims to :

- Organise coherent monitoring of the populations of the species concerned;
- Implement coordinated actions to restore their habitats and see them live there;
- Inform stakeholders and the general public;
- Integrate the protection of species into human activities and public policies.

Thus, the action plans define the restoration and management measures that must be implemented, in which locations, on what scale, for what cost, and at what impact. In some cases, they identify funding possibilities, socio-economic and legislative difficulties and potential obstacles and how to overcome them. They will also provide elements of proven methods. They are not limited to Natura 2000 sites and will cover the entire range of species within the administrative territory concerned (Grand Est in the case of this Life project)

The following species and groups of species will benefit from a Regional Action Plan (PAR) within the project :

- Ponds (2022-2031) ;
- Sandy grasslands (2022-2031);
- Hazel Grouse (2022-2031);
- Aquatic molluscs (aquatic snails and bivalves) (2022-2031);
- Land gastropods (land snails and bivalves) (2023-2031).

The support plans proposed by the Biodiv'Est project will not only meet the **objectives of improving knowledge of specific environments, species or groups of species (Objective E1.4 and E3.1 of the 2021-27 PAF, Measures for the drafting and updating of DOCOBs including the required scientific studies and expertise from the 2014-20 PAF)**, but also the PAF measures relating to **information, awareness-raising (Objective E.1 .5 of the 2021-27 PAF)** and finally to the deployment of **concrete actions to maintain or restore** favourable conservation status (Measures E2a and E2b, E3.1 of the 2021-2027 PAF, Standard activities 12, 13 and 15 of the 2014-20 PAF). The knowledge acquired, protocols tested and successes in the field can thus be shared and reinvested within the extended networks planned by LIFE Biodiv'Est or within the national professional networks. The raw biodiversity data will be used during the revision of the **N2000 DOCOBs (which may lead to revisions of the Standard Data Form)** and by the regional biodiversity observatory (in conjunction with the Nature and Landscape Information System).

The Conservatoire Botanique du Bassin Parisien will coordinate the writing, coordination and implementation of the natural environment/flora plans. It will be responsible for carrying out action in its territory. The action will be carried out in Alsace and Lorraine by service providers paid for by the Grand Est Region. The ODONAT Grand Est federation and its member associations will be responsible for the inter-disciplinary coordination of wildlife action plans as well as their drafting and implementation.

C. Implementation of actions

C1. Creation of water-biodiversity training modules for elected officials and professionals

Increasing the skills of stakeholders requires a vast water-biodiversity training plan in the Grand Est region, to support existing actions and respond to the needs and gaps expressed. Initial training modules will be offered to various professional trades, integrating the challenges of biodiversity preservation and regulatory aspects. The target audiences for this action are, in particular, elected officials from municipalities in Natura 2000 areas or areas of concern, professionals (farmers, foresters, landscape architects, urban planners and developers, craftsmen, hoteliers, restaurateurs, manufacturers). They will receive training to understand the local challenges of preserving natural environments in order to better take into account biodiversity and water in their planning and development projects. A regional educational and technical group on aquatic and terrestrial biodiversity will be set up to work on this aspect of training engineering on a permanent basis. These training courses will be supported by elected representatives from Territoires Engagées pour la Nature and professionals from Entreprises Engagées pour la Nature du Grand Est, using the peer-to-peer training principle.

The **professionalisation** of elected officials working in natural areas, the world of tourism and industry is a key factor for success in the implementation of the SRB and adaptation of the national PAF. Priority will be given to **stakeholders working in Natura 2000 sites** or within a network of sites. Elected officials will also be a priority target in order to encourage them to raise issues specific to species and habitats of community interest within **Natura 2000 steering committees (Objective E1.1, E2a and E2b of the 2021-27 PAF)**. LIFE Biodiv'Est thus proposes the design of "turnkey" training courses **mobilising the lifeblood of the Natura 2000 network**, adapting the national issues highlighted by the PAF **as closely as possible to the territories and specific ecosystems and presenting the tools and resources to act**.

The regional network of associations for nature and environmental education in Alsace (Ariena), at the head of the Alsace network, will be the beneficiary responsible for implementing this action. It will coordinate and implement the educational engineering for this action, develop the training modules with the different actors assembled in working groups and ensure the transfer of the modules to the training organisations and the operators in the field. The Grand Est Region, the regional authority, will assist Ariena by managing the orders and deployment of training courses throughout the region.

C2. The Grand Est Biodiversity Observatory: summary and publication of indicators and descriptors of regional biodiversity

The mission of the Grand Est Biodiversity Observatory is to improve knowledge of biodiversity, both remarkable and ordinary, as well as the services provided. It also monitors the evolution of biodiversity in the different environments present in the Grand Est. The dynamic monitoring of the issues and their territorial organisation, as well as the provision of information, will enable the adaptation of responses and actions to be taken.

The objective will be to identify new indicators and descriptors to be implemented within the framework of the Observatory. The centralised data will be promoted through thematic brochures. An improved knowledge of biodiversity will allow better targeting and adaptation of biodiversity restoration actions.

By increasing the capacity to centralise and analyse available regional biodiversity data, the Grand Est Observatory will gradually be able to contribute to the **knowledge production, monitoring and reporting** activities encouraged by the national PAF. As part of the LIFE project, it will contribute to the creation and federation of networks of stakeholders, communication and training materials, and the exchange and harmonisation of data collection and analysis practices (Objectives E1.4 and E1.5 of the 2021-27 PAF and **Measures for developing and updating DOCOBs including the required scientific studies and expertise from the 2014-20 PAF**). It will also contribute to national **methodological trials** (harmonised protocols, description and monitoring of indicators) (Objective E1.3 of the 2021-27 PAF).

C3. Harmonisation of the mapping of green and blue infrastructure

The aim of this programme will be to obtain a regional vision of the green and blue infrastructure in the Grand Est region, both existing and to be restored, in order to identify the major issues in terms of ecological continuity, thus guiding the operational incentive policies for the deployment of green and blue infrastructure and the recovery of biodiversity. The harmonised regional Green and Blue Infrastructure will thus serve as a basis for regional adaptation, particularly in town planning documents, and will serve as a reference for monitoring and evaluating policies relating to Green and Blue Infrastructure. The work will be based on the most recent techniques available, particularly in terms of satellite imaging and modelling of species movements.

As is the case at national level, the Natura 2000 network and the network of protected areas constitute an essential part of the skeleton of Green and Blue Infrastructure in the Grand Est. With a view to **complementing the NATURA 2000-Green and Blue Infrastructure-Protected Areas actions**, the harmonised mapping of three former Regions will make it possible, in addition to relaunching communication on the infrastructure's location, to prioritise investments in terms of restoring continuity at different scales, in line with the objectives of the Birds Directive and the Habitats and Fauna/Flora Directive. The implementation of this action will therefore contribute in particular to the **process of restoring the favourable conservation status of specific environments and species (objectives E2a and E2b of the 2021-27 PAF and Activities type 12, 13 and 15-G1b of the 2014-20 PAF)**.

C4. Development of a technical assistance unit for project leaders

The development of a technical assistance unit corresponds to a real need to strengthen biodiversity actions in the region, given the current constraints to intervention in the Region and its partners in terms of human, technical and financial resources. It is a unique opportunity to mobilise all local stakeholders, such as local authorities, to undertake concrete actions to preserve and restore biodiversity by working across the board with many stakeholders in the region.

A team of local advisors will be established to assist project leaders, primarily local authorities and the private sector, in developing their projects and putting together funding applications. Working in the Regional Offices, close to colleagues in charge of economic development and planning in particular, will give them privileged access to reach targets that are more difficult to reach. This action will be implemented according to the results of the engineering diagnosis (A2) and the strategy for mobilising project leaders (E3). 8 FTEs will be allocated on a full-time basis and distributed throughout the Grand Est region and targeted at sectors with an engineering deficit (excluding nature parks and conurbations).

The formation of this technical assistance unit, led by territorial advisors, will make it possible to implement the national and regional requirements of water and biodiversity policies in concrete terms, at the heart of the territories and as close as possible to the project leaders. Offering advice on regulations, tools, regional and local issues and assisting with the drafting of reports and projects, these advisors will become one of the key links in the network of stakeholders supporting Life Biodiv'Est and the national strategic framework. Benefiting from the training courses that support the professional networks operated under the LIFE SRB, they will be in contact with Natura 2000 site coordinators and other managers of natural areas. The creation of this assistance unit will make it possible to increase the number of virtuous initiatives, to promote agricultural and forestry measures specific to habitats and species (contribution to objectives E2.4a&b, E2.5.a&b, E2.6.a&b, E3.1 of the **2021-27 PAF and to standard activities No.15-G1a and G1b of the 2014-20 PAF**), to communicate on measures specific to N2000 (impact assessment in particular) (objective E.1 .5 of the 2021-27 PAF and standard activity No. 21 of the 2014-20 PAF).

C5. Development and coordination of a regional land strategy for natural areas

The motivations that guide the protection of the most sensitive natural areas have evolved over time. With the functional approach to ecosystems, it has become clear that land management does not protect natural sites from external influences, polluted water, isolation of non-viable sub-populations, etc. The experience of the Conservatoires d'Espaces Naturels clearly reflects this evolution, which started with the desire to preserve pools of endangered species or rare habitats, and now leads to complex territorial projects that strongly involve local stakeholders.

To protect biodiversity, diversity is essential. A broad range of stakeholders, tools, scales and requirements is needed. An institutional or private owner, community or public managers, any combination is possible to serve the objective of protecting a natural area. This can tend towards complexity, but balance is always achieved. The range of tools for managing land or the use of natural areas is very diverse. They come under different codes (rural, civil, environmental, etc.), making a global and efficient approach complex. Since their creation, the CENs have acquired considerable expertise in the deployment of these different land tools.

The first initiatives have led to the launch of partnership actions to develop a draft "land policy", but they currently lack coherence and a regional framework in terms of the mobilisation of the various tools, the complementary nature of the partners' actions and the objectives to be achieved. The definition and coordination of a regional land strategy should make it possible to coordinate and target the interventions of land operators in natural areas in order to best meet the challenges of preserving natural areas and reclaiming damaged natural environments.

This action will notably involve establishing coordinated governance with all land operators for a shared strategy, identifying the general principles of the land strategy, consolidating and perpetuating existing partnerships and developing new partnerships to implement pilot land management operations in target areas. 1 FTE is allocated to this action that will aim to protect approximately 50,000 ha.

Management of land and use of natural areas is considered to be a driver for the implementation, in particular, of the Green and Blue Infrastructure and the Natura 2000 ecological network. The implementation of a regional land strategy for biodiversity is therefore experimental and innovative. The determination of the stakeholders involved in this Biodiv'Est project is demonstrated by their commitment to removing land blockages, including those on the borders. The expected results are the development of management systems, maintenance and recovery measures, and above all, in the long term, an increase in the number of areas with favourable conservation status in Natura 2000 sites, protected areas or associated continuities (Objectives E2a and E3b of the PAF 2021-2027 and standard actions 12 and 13-G1b, G1d, G2a of the 2014-20 PAF).

C6. Development and coordination of an environmental management cluster in GE

The aim of the Natural Environment Management Cluster is to increase and strengthen the expertise of managers of protected natural environments in order to efficiently support the maintenance and evolution of biodiversity in the face of numerous challenges such as climate change, habitat fragmentation, Invasive Alien Species (IAS), etc.

To achieve this goal, this action proposes to establish and coordinate a network of managers of Natura 2000 sites and other PNAs (Protected Natural Areas¹) in the Grand Est. A network of managers of Natura 2000 sites and Nature Reserves is already jointly coordinated by the Region and DREAL. The Management Cluster will reinforce this resource by providing scientific and technical support for the management of ecosystems. This network of experts will adopt the Natura, TVB and protected areas approaches (objectives E2.2a&b E2.4a&b of the PAF 2021-2027 and standard action 12-G1b p.35, G1d p.36 and G2a p.36)

The aim of this cluster will be to establish and coordinate integrative governance at the level of the Grand Est region, to collectively increase the level of competence of managers by encouraging dialogue and the sharing of training. Work will be carried out to harmonise practices, develop methodological tools and create shared reference systems to make technical and scientific knowledge accessible.

C7. Engineering for the development and coordination of programmes to improve biodiversity in agricultural environments "Restoring biodiversity in agricultural areas"

The data from the 2019 report show that "on the whole, species dependent on agricultural environments do not have favourable conservation status", however, studies on the effectiveness of the Natura 2000 network have shown that the indicators (status of common birds, loss of grassland areas, etc.) were more positive in Natura 2000 sites. The national PAF therefore identifies useful priority measures, within the Natura 2000 network and beyond useful for the functionality of ecosystems and the restoration of species and habitats at stake in conservation: measures to be implemented on the scale of AEM catchment areas, systems to reduce a range of pollution impacting habitats and species (pearl mussel, Atlantic salmon, etc.), actions aimed at restoring green and blue infrastructure and reconnecting two Natura 2000 sites, or again, actions in favour of diffuse species (birds of prey nesting in grain fields, etc).

The action will target in particular the restoration of: soil biodiversity, crop auxiliaries and pollinators, arable flora, hedges/agroforestry and cohabitation of protected fauna/crops via a network of pilot farms and swarming actions.

The Life Biodiv'Est project plans to participate fully in achieving the objectives of the national PAF (Objectives E2.4a&b, E2.5a&b, E3.2 of the PAF 2021-2027 and activities 12 and 13 - G2a p36 and 37 of the PAF 20147-2020) by creating and coordinating a network of 40 pilot farms whose UAA will be (re)developed: 20 km of hedgerows, 100 ha of agroforestry, 20 km of restored field edges will form showcase sites to encourage swarming. Although the Natura network must be included in the selection criteria for the farms, trials may be conducted outside the network **with a view to maintaining or reclaiming the mosaics of habitats** necessary for the survival of species of community interest that depend on these environments. The action includes a **section on soil biodiversity** and a system for **monitoring trials such as**: the creation or recovery of topographical features, ponds or embankments, the management of grass strips and agroforestry.

It is thus integrated into the arable flora and pollinators PNA/PRA (Objective E3.1 of the 2021-2027 PAF). The 40 farms will form the core of an **information and training system** on the levers to be activated for the preservation of biodiversity in agricultural environments. **Farmers, advisors and decision-makers** will be targeted as a priority. Thanks to the coordination of professional networks provided for by LIFE SRB, the lessons learned from this action will be used in the framework of **Natura 2000 steering committees to promote, for example, AECMs and Natura 2000 contracts** (in line with DOCOB objectives (objective E1.1 of the 2021-27 PAF and standard actions 5 and 8 - G1a p33 of the 2014-20 PAF).

C8. Programme to improve knowledge of the impact of climate change on forest environments and knowledge of the services provided by forest environments

The aim is to set up an **observatory of the forests in Regional Nature Parks**, representing 24% of the total surface area of forests and woodlands in the Grand-Est region. This observatory will be based on 4000 forest monitoring plots in the 6 regional nature parks.

This observatory will allow analysis of the evolution of the various forest environments in the face of global changes, focusing primarily on natural criteria, and also provide economic data and information on the impact of wild ungulates on natural regeneration. It will also aim to monitor the long-term evolution of forest habitats on Natura 2000 sites and to specify the conservation status of habitats of community interest. Lastly, it will allow comparison between different areas benefiting from various forestry approaches: areas subject to multifunctional silviculture that integrates challenges in terms of ecological services (integration of

recommendations from the objectives documents in particular), areas left to evolve freely and areas managed in a less integrated manner.

The LIFE Biodiv'Est project thus proposes to set up an observatory of forests in regional nature parks, the prerequisite of which, in addition to defining a harmonised methodology, will be to define a baseline of the populations in place and the ecosystem services provided by the sites observed (several thousand plots in the long term). It will then be possible to **observe changes taking place, mainly as a result of management methods or the effects of climate change**. The aim is to **assess the resilience of the forest habitats monitored** (also through trials) and to increase it, for example by guiding **"forest stakeholders" towards sustainable and desirable forestry management practices**. While observations must be made from the start of the action in and beyond the Natura 2000 sites on habitats of community interest, trials will of course be carried out outside Natura 2000 sites and protected areas. As soon as these trials are conclusive, in terms of preserving and achieving favourable conservation status for specific habitats and species, their replication in Natura 2000 sites can be addressed, in accordance with national guidelines and current regulations (objective E2.6a&b of the 2021-27 PAF and standard action 12-G1b p34 and G2a p.36 of the 2014-20 PAF).

C9. Pilot operations for adaptation/mitigation of climate change in forest environments

This action consists of the creation of pilot sites on the adaptation of the multifunctionality of the forest to climate change and the development of new PES systems adapted to old-growth woodland. This action will complement those of the Life Artisan project supported by the OFB on Nature-based Solutions for Adaptation to Climate Change, whose regional coordinator coordinates the "forest" actions at a national level.

In order to help the forests of the Grand Est to adapt as far as possible to this future climate change, actions and trials must therefore be carried out. Silvicultural practices have an important role to play, as they favour the development of certain species rather than others, influence the rate of old or dead wood and therefore the resilience of forests.

It is therefore a question of testing various silvicultural practices and programmes in a context of climate change in order to obtain feedback that can be transposed to other territories and to encourage the maintenance of old-growth woodland (trial on 5 maturation and climax forest plots in phase 1).

The France 2021-24 PAF identifies among the main threats to forest habitats "silviculture and forestry operations, including forest and plantation management, (...) biocoenotic evolution and plant succession." It recommends maintenance of use, restoration and support for practices as priority measures. Actions to maintain climax forests are encouraged on Natura 2000 sites and beyond, above the thresholds for sustainable forest management. **The LIFE Biodiv'Est project offers a concrete response to these threats and to the PAF recommendations (objective E2.6a&b of the 2021-27 PAF and standard action 12-G1b p34 and G2a p.36 of the 2014-20 PAF). It also plans to develop a tool for payment for environmental services (concerning "climax forests" and the multifunctionality of forests) to complement the existing financial mechanisms for forest ecosystems.**

C10. Programme to improve knowledge of the impact of climate change and the services provided by grassland agroecosystems in the Grand Est

The Millennium Ecosystem Assessment (MEA, 2005) was the first concrete attempt to formalise the wide range of services provided by ecosystems that are essential for human survival. Over the last decade, the definition of ecosystem services (ES) has become more precise and initial assessments have been conducted, such as the French Ecosystem and Ecosystem Services Assessment (EFESE). From the point of view of the provision of

ecosystem services, grasslands and forests are among the most important environments, along with wetlands, which they often overlap. However, the Grand Est is rich in numerous grassland environments linked to the diversified climatic, geological and agricultural contexts in the region. These permanent grasslands are major reservoirs of biodiversity in the region.

However, the surface area of these meadows has been declining sharply over the last forty years, replaced by cultivated or artificial areas. The surface area of permanent grasslands has thus declined by 300,000 ha over 30 years and the trend is continuing (see 2015-2018 evolution on the map below).

Campagnes PAC 2015-2018 - Evolution des surfaces en herbe par commune dans le Grand Est

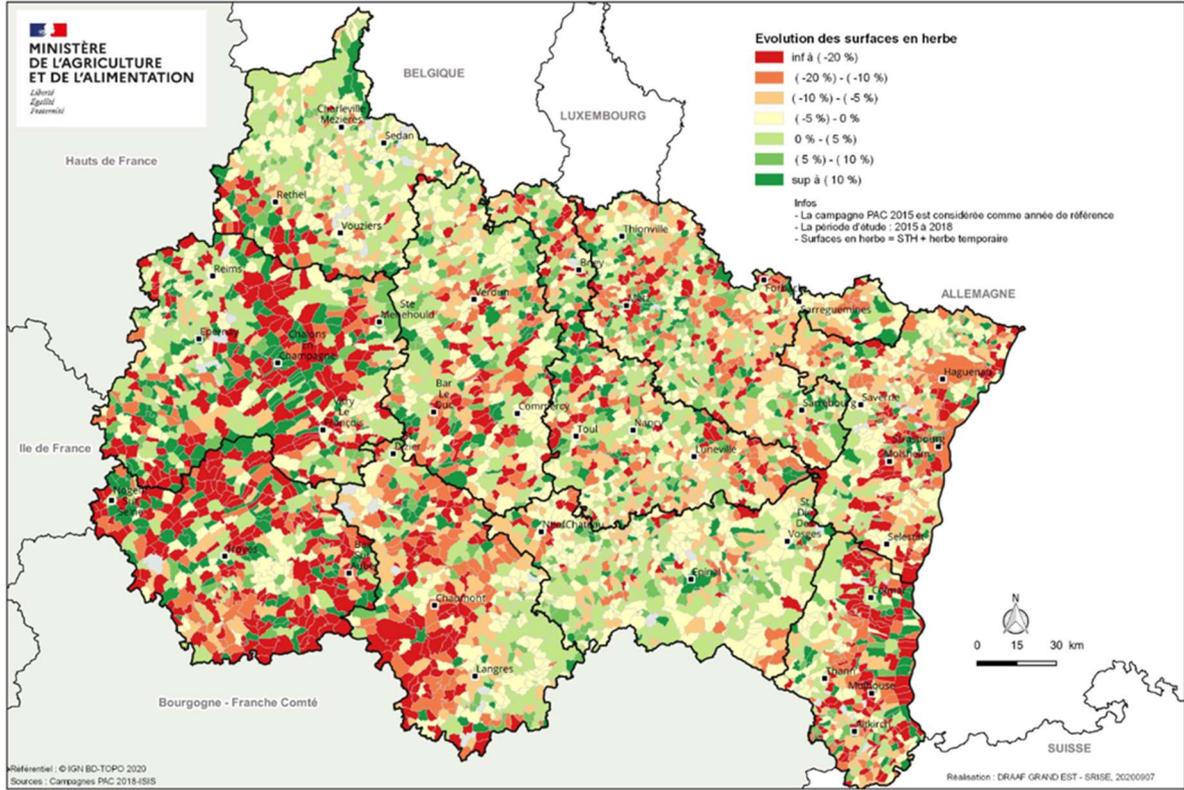


Figure 7 - Evolution of grass areas per municipality in Grand Est

Part of the grassland area has also been subject to strong intensification of agricultural practices. In both cases, this results in a decline in the provision of ecosystem services. The degradation of ecosystems is already having an impact on the of life (mudslides, urban heat islands, floods, droughts, etc). Climate change is also disrupting the function of grasslands, although its influence on ecosystem services is not yet well assessed. It is therefore crucial to understand and make known the ecosystem services in these environments.

These ecosystem services were defined in a precise manner by the AlpES (Alpine Ecosystem Services) project, which was financed by the European Union and aimed to strengthen the role and value of ecosystem services in regional and international environmental governance. The current project continues some of the elements of this programme by adapting them to the grassland ecosystems of the Grand Est.

This action aims to monitor the effect of climate change on pastoral agrosystems in order to reveal agricultural practices that will be ecologically and economically compatible. It will focus on permanent grasslands, which are of greater ecological interest and can be monitored over the long term. Indicators of flora, fauna, soil biodiversity, climatic parameters and agronomic quality of grasslands will be monitored. In particular, the aim will be to map and evaluate the

ecosystem services provided by regional grasslands with a view to setting up financial systems to fund these services.

The LIFE Biodiv'Est project proposes to set up a knowledge acquisition programme for the **services provided by regional grassland agroecosystems**. After defining the sampling criteria to maximise the representativeness of the grasslands studied with respect to the Natura 2000 network and the regional context, the ecosystem services provided by these environments and their potential evolution (effect of climate change) will be determined and analysed. The objective is to deduce and **encourage, ultimately, agricultural practices that are ecologically and economically compatible with these developments**. The action includes trials, **training and a communication plan** aimed at the agricultural sector.

C11. Pilot operations for climate change adaptation / mitigation/Grasslands

Even in the most optimistic IPCC scenarios, Eastern France, and in particular the Grand Est region, will be subject to a sharp increase in annual and especially summer temperatures, longer periods of heatwave, and higher winter rainfall. The effects on grasslands, and the resources to mitigate them, are still largely unknown.

Action C11 enables monitoring of the impact of change on this ecosystem. Given the urgent need to act now, trials are planned for testing grassland species groups that are less sensitive to climate change while maintaining functional and adapted biocoenosis. Agronomic qualities will also be taken into account

In particular, this will involve characterising herbaceous species that are resistant to heat waves and drought in partnership with botanical conservatories, developing a range of seeds classed as "végétal local", and developing training in grassland restoration techniques for farmers and managers of natural environments,

In the same vein, the France PAF identifies the main threats to grassland habitats as agricultural activity and its intensification, as well as the evolution of biocoenosis and plant succession. It recommends maintaining use, restoring and supporting practices as priority measures. The observation and testing programme planned by the LIFE Biodiv'Est project therefore pursues this same objective.

The knowledge acquired will make it possible to communicate with farmers in a demonstrative manner and to promote AECMs on N2000 sites (objective E1.1, E1.5, E2.4a&b of the 2021-27 PAF and standard activity 15 G1a p33, G&B p33 of the 2014-20 PAF). It should also be noted that this action will also feed into the support plan for permanent grasslands provided for in the SRB (with an objective of a 10% increase in grassland areas in areas with "water issues").

It should be noted that the "forests" (C8 and C9) and "grasslands" (C10 and C11) programmes will take a global approach to inter-ecosystem function by combining approaches (for example the recreation of ponds in forest environments). In addition, the presence and monitoring of species of community interest dependent on these environments will be included in the monitoring protocols implemented (objectives E1.4 and E3.1 of the 2021-27 PAF).

Finally, the progress and results of these two programmes will be shared beyond the Grand Est and especially **with neighbouring and cross-border regions**.

C12. "Wildlife tranquillity" strategy: development and coordination of 50 quiet areas

This action consists of developing and implementing a strategy for the tranquillity of wildlife in the Grand Est. Quiet areas will be established to complement the protected areas considered by the regulations as reinforced quiet zones. This action could also lead to the creation of protected areas according to local needs and the issues and constraints identified. In any case,

the quiet areas will be the result of collective commitment, through broad consultation and educational activities.

The Grand Est teams will draw on the experience of the Ballons des Vosges Regional Park, where quiet areas have already been established due to the presence of several species that are particularly sensitive to disturbance, such as the Capercaillie: *Tetrao urogallus Linnaeus*, Peregrine Falcon: *Falco peregrinus*, the Common Raven: *Corvus Corax*, Eurasian eagle-owl: *Bubo bubo* and bats (Objectives E2a&b and E3.1 of the 2021-2027 PAF). These quiet areas are linked to the network of protected areas where regulations and controls exist.

The Natura 2000 network, its coordinators and supporting structures will be engaged as a priority to accommodate these 50 quiet areas and to deploy ad hoc awareness-raising actions.

The work will advance incrementally as the Biodiv'Est project progresses. The initial test sites will be deployed in the Ballons des Vosges, Vosges du Nord and Ardennes nature parks, then extended to the three other parks before the creation of 50 quiet areas throughout the region.

C13. Creation/extension and management of 10 pilot Regional Nature Reserves (RNR)

The aim is to classify ten natural sites as RNRs and/or to significantly extend existing RNRs to add to the current network.

The purpose of the RNRs is to preserve natural sites of interest for their fauna, flora, geological or palaeontological heritage or natural environments (Article L332-2-1 of the Environment Code).

An RNR is built around four pillars: regulations adopted when the reserve was created, management adapted to the site, deployed according to a scientific assessment and a management plan that sets out the objectives and actions to be carried out, implementation of concerted actions and a location for environmental education.

These ten projects will be classed as pilot projects for the following reasons:

- they will bring strong protection to sites that do not yet have it, or will extend protected areas
- they will host natural environments, species or Natura 2000 habitats that are not yet represented in other RNRs in the region
- they will be designated as support for trials of new management techniques (e.g. adaptation to climate change, invasive exotic species, other topical issues) or for raising awareness...

This action, led by the Conseil Régional Grand Est, will be conducted in close collaboration with DREAL, which is responsible for defining the territorial action plans for the Protected Areas Strategy. Representativeness, state of conservation of the sites, habitats and community species will be the main criteria for establishing classification priorities: site designations will be supplemented with additional regulatory protection if required. This action will play a key role in the integrated TVB-Natura-Protected Areas intervention strategy (objectives E2a and b of the PAF 2021-2027) and the new 2030 national protected areas strategy. The beneficial effects of reserves have recently been demonstrated by the French nature reserves report in September 2019. While the population of common birds declined by 6.6% in metropolitan France between 2004 and 2018, it increased by 12.5% in nature reserves over the same period. The nature reserve tool thus contributes fully to the protection of species covered by the Birds Directive.

The action aims to create 3 new reserves every 3 years and will employ one FTE supported by the Grand Est Region.

D. Monitoring the impact of project actions

D1. Assessment of the socio-economic impact of the project

This action aims to identify the social implications (positive and negative) of actions carried out within the framework of the project, to evaluate the impact of the project on ecosystem services and to evaluate the economic impact of the project on the local economy.

After the identification of case studies and the development of an analytical framework, an in-depth analysis of the perception of the project and its impact by the inhabitants of the territory and their perception of biodiversity and ecosystem services will be carried out. A specific section will be devoted to the evaluation of ecosystem services, in connection with the actions relating to the ecosystem services produced by grassland (C10) and forest environments (C8).

The action will be based in particular on:

- the action of involving project leaders, economic actors and decision-makers (E3),
- the involvement of citizens and volunteers.

It will be based on performance indicators that will be determined in phase 1 according to a SMART method. The results of these indicators will be used at the end of each of the 4 phases in order to adjust the actions for the next phase. The communication targets and tools will also be adjusted according to the intermediate results of this socio-economic evaluation.

A final evaluation will be carried out in 2030 in order to characterise and quantify the contributions of the Biodiv'Est project both in terms of the socio-economic resilience of the economic sectors (agriculture, forestry, etc.) and in terms of its contribution to the socio-economic objectives of the 2021-2027 PAF.

D2. Assessment of the impact of the project on biodiversity in the region (species and restoration of environments)

This action will aim to evaluate the impact of the project on the region's biodiversity. The project's actions are aimed at involving stakeholders and getting them to take action. The aim is to assess the level of stakeholder involvement (and the impact of the project on this involvement and ensuing actions), to make the link with projects carried out successfully and their impact on the region's biodiversity (restored environments, connectivity between reservoirs, improvement in the status of species).

This action is based in particular on the indicators developed and monitored as part of the regional biodiversity observatory. The results will be updated annually on the regional biodiversity platform. They will form the "barometer" of the Life Biodiv'Est project.

Monitoring will be based on the 20 working themes identified by the Regional Scientific Committee for Nature Protection in 2019 :



These indicators will notably cover species and habitats targeted in the Natura 2000 habitat/birds directives.

D3. Evaluation of the project's impact on the implementation of the Prioritised Action Framework and the Regional Biodiversity Strategy

This action aims to assess the project's contribution to the implementation of the Prioritised Action Framework and the Regional Biodiversity Strategy. This evaluation will be based on the assessments and achievements of each of the Biodiv'Est project actions. A detailed analysis based on the assessment of each of the actions and on the D1 and D2 evaluations will show the contribution of the Biodiv'Est project to the implementation of the Prioritised Action Framework.

The chart cross-referencing the Biodiv'Est project actions and the 2021-2027 PAF will be updated at the end of each phase in order to qualify and quantify the project's contribution to the achievement of the 2021-2027 PAF.

An assessment of the Biodiv'Est project and dedicated meetings in 2027 will also contribute towards the national 2028-2034 PAF.

E. Dissemination of project results

The project will be an opportunity to learn many lessons, particularly in relation to the innovations that will have been implemented, such as Payments for Environmental Services. The aim will be to compile all the knowledge and make it available, in particular through the Regional Biodiversity Observatory.

Dissemination will be particularly focused on

- The 50,000 pupils and 1,000 teachers made aware of the project
- The 40 showcase farms
- The 3 pilot forests and 4000 climate change monitoring plots created
- The 50 quiet areas and 10 pilot reserves created.
- Brochures, videos, targeted training...

The 8 FTEs of the technical assistance unit based throughout the region will be responsible for implementing the results of the actions (impacts of climate change on grasslands/forests, wetland environment management centre, communication tools, etc) to bring them to the attention of local project leaders (elected representatives, farmers, companies, foresters, etc).

E1. Creation of tools for communication on the Biodiv'Est project

Communication on the LIFE Biodiv'Est project is aimed at several types of audience

- Raising awareness of the programme among institutional networks: French regions, border regions, European regions
- stakeholders in development of the Grand Est, in order to arouse the desire and interest to act at a local level

Communication will be based on key messages that will enable

- understanding the challenges of biodiversity in order to stimulate action to favour the preservation of habitats and species,
- promote the shared values of the Biodiv'est programme: a common goal shared by all major biodiversity stakeholders in the Grand Est region, cooperation between all regional stakeholders.

This communication strategy is organised around 3 axes

- guaranteeing coherent communication to make the Biodiv'Est project visible, the engineering that will be deployed throughout the Grand Est, and the actions carried out by the various partners and project leaders, through the creation of a shared toolbox for all the programme's partners
- publicise the programme by organising key events, including the creation of a launch and closing event dedicated to the programme, a website linked to the biodiversity platform, and the drafting of a popularisation report
- Disseminate the Biodiv'Est programme among professional networks in economy, research and innovation, so that biodiversity issues percolate through all economic activities, by participating in key events in these fields in the Grand Est region: this is a major challenge in the communication strategy.

All of this strategy and the resulting tools fall under an energy saving initiative and are in line with **eco-responsibility practices**.

E2. Coordinating and Developing the regional biodiversity platform

This action consists of coordinating and developing the Grand Est Biodiversity Platform, which will be launched in March 2021.

The work carried out within the framework of the Regional Biodiversity Strategy has highlighted the need to develop a regional digital platform which should, over time, make it possible to

- provide information on biodiversity (diagnosis, issues, governance, etc) and current actions in order to make them visible and understandable
- encourage all targets, companies, developers, local authorities and community groups to take action
- create a network of stakeholders: to make themselves, their actions and events known;
- to assist in decision-making by making available interpreted, analysed and formatted information.

The development and coordination of the digital biodiversity platform also contributes to the networking of stakeholders in the region and border areas. Such a tool, coordinated and developed collectively, fully contributes to achieving the national objectives of improving the dissemination of information on available resources and facilitates the appropriation of local biodiversity preservation issues (objective E1.5 of the 2021-27 PAF and standard activity 21 G1a p.33 of the 2017-20 PAF).

E3. Strategy for involving project leaders

This action provides for the development and improvement of stakeholder involvement in the region (companies, institutional players, community organisations, etc) required to implement actions to preserve biodiversity and halt its decline. This will involve identifying networks, events and forums to reach target audiences in their own spheres.

It also includes the creation and deployment of targeted communication.

The involvement of project leaders will take place throughout the programme and across the whole of the Grand Est region in order to enable the deployment of projects throughout the region. Particular care will be taken to ensure that all territories located in Natura 2000 areas and sectors with issues identified in the SRB are adequately covered by this action, thus offering the deployment of more specific actions in areas facing challenges.

The action includes the development of targeted arguments, tools and time to promote feedback. The tools used (competitions, brochures, workshops, etc) will be adapted to each target.

Communication will be at the heart of this strategy to involve project leaders: sources of funding, training and support (technical, financial and environmental reports), feedback, and the promotion of win-win projects will be specifically addressed. This strategy will be based in particular on the lessons learned from virtuous conservation management operations (including contracts) conducted on Natura 2000 sites: the aim will be to ensure that they are multiplied on Natura 2000 sites (objective E1.2, E1.5 and E2.a of the 2021-27 PAF, activities 2a and 21 G1a p.33 of the 2014-20 PAF) disseminated outside the Natura network (objective E2b of the 2021-27 PAF), in the sectors with issues identified during the regional adaptation of the PAF (ecological corridors, etc). The deployment of priority measures from the France PAF for the Natura 2000 network and the measures extended to green infrastructure will thus be reflected in this strategy.

E4. Raising biodiversity awareness in primary, secondary and high schools in the Grand Est

Educational tools will be adapted to the level of the classes and the type of school (primary, secondary and high school) in order to meet the following two objectives.

Firstly, deployment within the framework of a long and locally engaging approach for pupils, schools (primary and secondary schools) and their stakeholders (municipalities, managers, etc), using an Educational Land Area approach. It will have a significant impact on the Grand Est region over the long term, both in terms of the territories and municipalities concerned, the stakeholders involved and the diversity of the issues addressed and concrete actions carried out. The action will include the creation of a water-biodiversity educational system in conjunction with the heads of the three environmental education networks. These network heads will mobilise their environmental education structures (see map below) to set up 45 projects per year. These projects will be based on a teacher/environmental educator pairing.

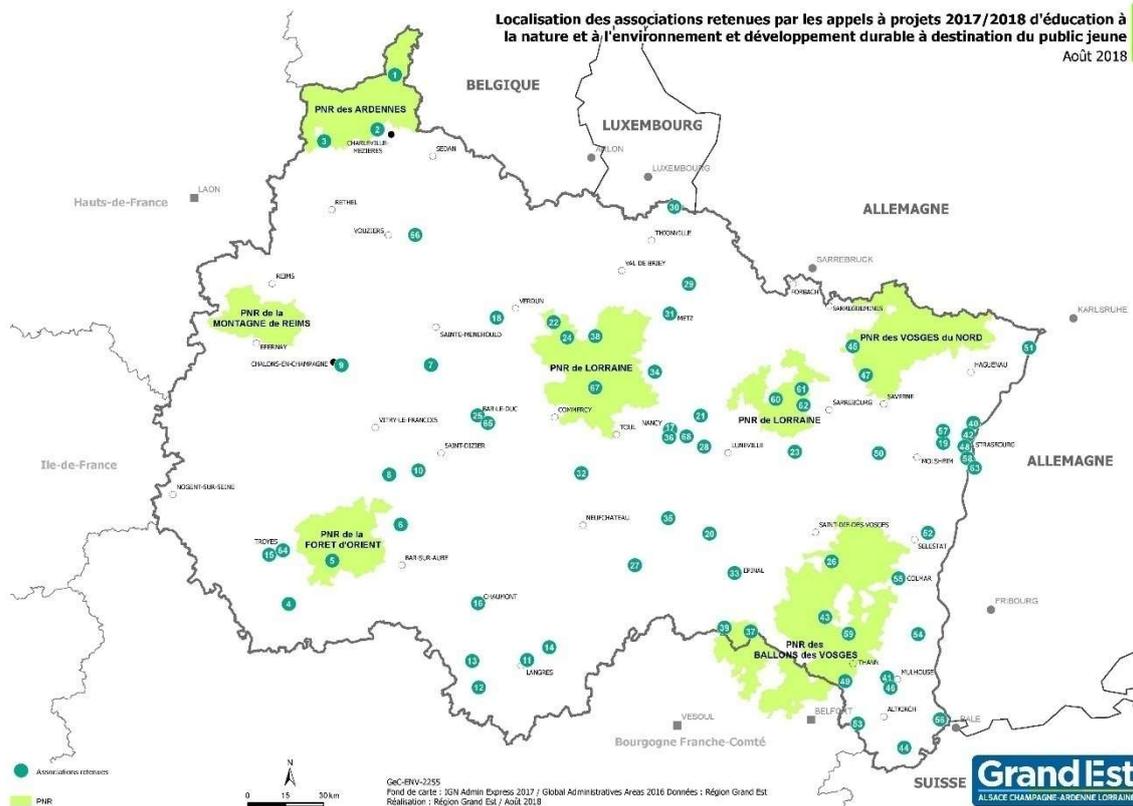


Figure 8 - Location of associations selected by the 2017/2018 calls for tenders for education on nature, environment and sustainable development for young audience

The next step will be to trial a strategy for supporting the 350 regional high schools in the field of water and biodiversity. An inventory, a prerequisite for the formalisation of this strategy, will be carried out in the first year, based on existing actions already deployed in the Grand Est region, such as the "Lycées en transition" (high schools in transition) scheme and the "E3D label". Synergies will be sought with local projects carried out with primary and secondary schools. They will form a foundation of localised technical experiences serving as a knowledge base on water and biodiversity for high schools.

In total, this action aims to reach 50,000 pupils, 360 classes and 1,000 teachers.

Based on the experience acquired within the N2000 network (objective E1.5 of the 2021-27 PAF and activities 20 and 21 G1a p.33) and according to the priorities defined by the PAF, these awareness-raising operations can be deployed beyond the Natura 2000 network (and in its continuity) to benefit the green infrastructure network. (Objective E2b of the 2021-27 PAF).

E5. Coordinating citizenship and voluntary work

Civic engagement allows everyone, either as an individual or as a member of a group (local community groups, children's council, sports associations, companies, groups of friends, etc) to take concrete action for the environment and/or their territory by putting their time at the service of an action or even a cause in which they believe. All of these actions are necessary for many stakeholders to operate effectively, or could become so.

This civic engagement also contributes to the evolution of society and to the emergence of awareness that is essential to bring about changes in favour of biodiversity and the environment in general.

After the inventory of structures and resource persons, the development of networks of citizens and volunteers committed to Nature within Natura sites or in continuity will be supported. These resource persons or networks of stakeholders are already helping to facilitate site operation by acting as a liaison for the coordinators or by contributing to observations, ecological camps, etc. The objective is to highlight them, help them to structure themselves and encourage emulation at the level of the sites, groups of sites or in continuity. One FTE will work between the three CENs to ensure this coordination. While the French adaptation of the Natura 2000 policy aims to develop local governance, it also seeks to ensure that citizens adhere to N2000 site objectives. This pilot action contributes fully to the achievement of this objective, as cited in the national PAF (objectives E1.1 and E1.5 of the 2021-27 PAF and activities 20 and 21 G1a p.33 of the 2014-20 PAF).

E6. Networking the Biodiv'Est project

This action focuses on networking with other projects, including the organisation of workshops to share information and experiences gained as part of the Biodiv'Est project with other projects (Life Integrated, Life Traditional or Interreg), and participation in relevant workshops at regional, national (SNAP BTP, Life Artisan...) and European level (Interreg Rhine, Meuse, Grand Région Germany-Luxembourg-Belgium-France, etc) to share experiences and best practices. This will naturally facilitate the transferability Biodiv'Est project results to other sites and projects and strengthen collaboration with other regions.

Tangible results will also be made available and disseminated through the project websites and web pages, brochures, etc.(all communication actions of point E).

Networking will also concern the co-beneficiaries, funders and technical partners involved in the project. They themselves develop projects and events in which results and stakeholders of the Biodiv'Est project will be presented with a view to networking the projects.

E7. Replicability and transferability strategy

A transferability and replicability strategy will be carried out in the last phase of the Biodiv'Est project. The aim will be to identify the methods, approaches and techniques that have proved their effectiveness in the context of the integrated project and to assess their replicability in the Grand Est region and their transferability to other French and possibly European territories. All actions are concerned. Particular attention will be paid to the local adaptation of the Prioritised Action Framework at regional level (A1) and to the possibilities of transferability to other regions.

At the end of the project, each action pilot will produce a summary of the replicable and transferable products of its action. Action E7 will use these products to set up workshops and develop materials to make these results visible and ensure their transfer and replication.

It will also develop combined field visits and training/actions around each of the showcase sites: 40 farms, 3 pilot forests, 50 quiet areas, 10 nature reserves.

These visits will include participants from other French regions and volunteer European countries.

F. Project management and monitoring

The project will involve 4 levels of stakeholders:

- **The Conseil Régional Grand Est (CRGE)** which will coordinate and co-fund the project
- Co-funders: **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Government services)**, **Water Agencies (AEs)** present in Grand Est (Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse) and the **French Office for Biodiversity (OFB)**.
- Co-beneficiaries:
 - **Regional Natural Parks (PNR)** (Ardennes, Ballon des Vosges, Forêt d'Orient, Lorraine, Montagne de Reims, Vosges du Nord) as well as the **Parc Naturel National des Forêts**
 - The **ODONAT Grand Est** association is the head of the regional network of naturalist associations for wildlife.
 - the **Conservatoires des Espaces Naturels (CENs)** of Lorraine and Champagne Ardenne and the Conservatoire des Sites Alsacien
 - the **Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien** in partnership with the other botanical conservatories
 - The **Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est (CRAGE)**
 - **ARIENA**, the network leader of associations for education in nature, the environment and sustainable development (ENEDD) in partnership with the other network leaders.

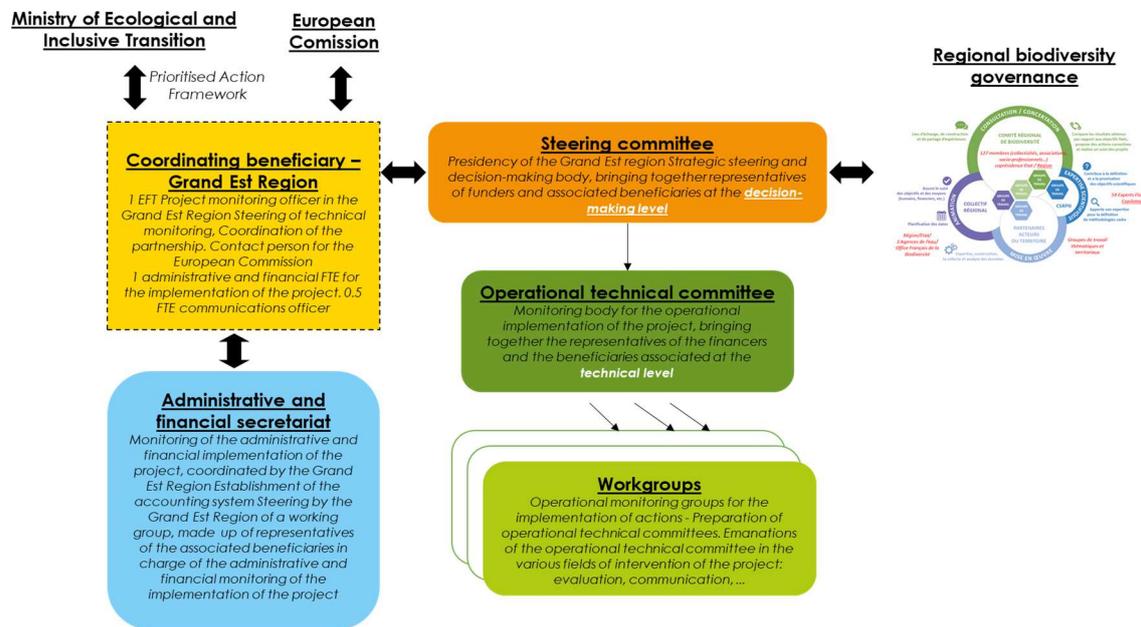


Pilot
Coordinates
Performs actions



The following governance is proposed for the monitoring of the implementation of the BIODIV'Est project:

PROJECT MANAGEMENT



The steering committee is **the strategic steering and decision-making body for the project**. It ensures that the project is progressing well and approves the technical, administrative and financial reports. It is composed of financial partners and co-beneficiaries at a decision-making level. It is chaired by the Conseil Régional Grand Est and co-chaired by the Regional Director of the OFB or their representative. It will meet at least once a year.

The operational technical committee is **the body responsible for monitoring the operational implementation of the project**. It will bring together the technical representatives of each of the financial partners and associated beneficiaries and will therefore have a role of scientific coordination of the project and will ensure the coherence of the actions of the project stakeholders. It will meet approximately twice a year.

Thematic working groups will be set up as well as inter-disciplinary working groups (project communication, preparatory actions, replication/transfer). These working groups will meet as often as necessary.

At the end of the first phase, governance may be modified to include representatives of the Regional Biodiversity Committee, the CSRPN and the CESER on the steering committee. This steering committee will be able to relaunch discussion on a Regional Biodiversity Agency project to support the evaluation of the organisational strategy deployed.

The project coordinator will be responsible for coordinating the project as a whole, including liaison between the co-beneficiary partners, technical partners and the European Division of LIFE and the Ministry of Ecological Transition. They will also supervise the implementation of communication actions specific to the integrated Life project (organisation of the project launch and closing conferences and the mid-term workshop, development and updating of the project website... cf. action E1). They will prepare progress, mid-term and final reports including financial reports. They will ensure that audits are carried out.

Finally, the coordinator will be responsible for drawing up the After-Life plan in conjunction with the project partners. This plan, included in the final report, will present the project's

contributions to the implementation of the Prioritised Action Framework (in connection with action D3) and the resources mobilised to continue its implementation after the Biodiv'Est project.

Management of the project will also be closely linked to the governance of biodiversity in the Grand Est Region, which is based in particular on the Regional Biodiversity Committee (CRB) and the Regional Scientific Council for Natural Heritage (CSRPN). Regular information on the progress of the Biodiv'Est project will be provided at meetings of these bodies. They will also allow increased networking of the actions.

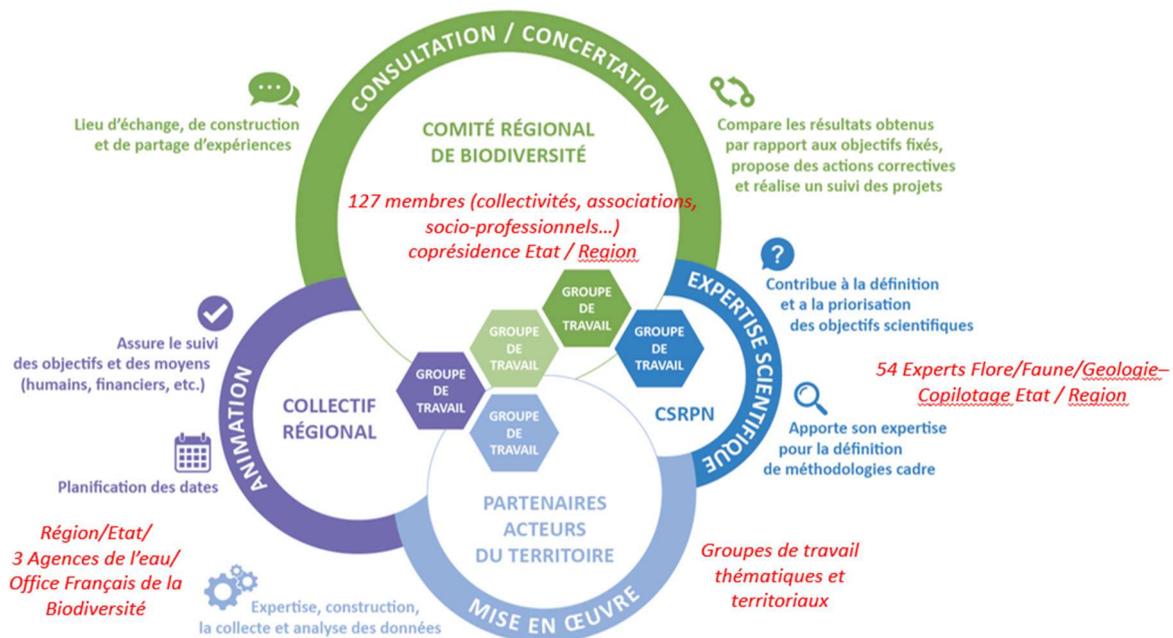


Figure 9 - Biodiversity governance in Grand Est

Complementary actions:

Additional action for knowledge of forest environments

Action C8 (Programme to improve knowledge of the impact of climate change on forest environments and knowledge of the services provided by forest environments) will be supplemented by three complementary sub-actions to observe the evolution of forest habitats in Natura 2000 sites, to observe the diversity of the forests of the Grand Est region with the aim of warning of environmental changes and observing "Ancient woodland" using harmonised methods.

The ERDF will be used to finance these sub-actions, with an estimated budget of €1,280,000.

Additional action of grassland inventory and implementation of Payment for Environmental Services in grassland environments

Trials of Payments for Environmental Services (PES) will be carried out in addition to the Biodiv'Est project. The PES contracts and the events linked to their launch will be complementary actions financed by the ERDF budget or other European and national budgets. This additional action includes the PES payment and the organisation of 5 workshop days (ERFD €274,000).

Inventory work such as the study of soil life, orthoptera, lepidoptera, pollinators, flora and phytosociology will be funded by the ERDF with an estimated budget of €627,300.

Additional actions for the management of Regional Nature Reserves

Action C13 for the creation/extension and management of 10 pilot Regional Nature Reserves (RNR) involves the complementary activities of implementing actions for the knowledge, protection, management and enhancement of the sites, and drawing up and implementing management plans. These actions are carried out by the RNR managers. The estimated costs are as follows:

- annual operating cost of the 27 current RNRs: €1,179,000
- annual investment cost of the 27 current RNRs: €295,000

i.e. an average annual cost of €54,600 per RNR (operation and investment) [based on current costs].

A minimum annual budget of €546,000 should therefore be allocated to the management of the 10 new RNRs (to be granted to management bodies). This funding will be provided by the Region, the ERDF, DREAL, the water agencies and other co-funders (notably the municipalities).

Effective restoration of green and blue infrastructure

The engineering deployed in the area will support the development of projects to restore green and blue infrastructure in the area. These will include hedge planting (1000km) and the construction of 10 wildlife crossings. Complementary actions such as digging ponds or planting traditional orchards may be carried out. ERDF funds of €10,000,000 will be made available.

Funding of 50 municipal/inter-municipal biodiversity atlases

Knowledge of biodiversity means being able to act to protect and enhance it based on a precise diagnosis! This is what the Community Biodiversity Atlas is all about. The OFB will organise an annual regional call for projects in addition to any national calls for projects. The rules will be drawn up in partnership with the naturalist associations of the Grand Est (ODONAT, Conservatoires Botaniques, etc). Depending on the size of the municipalities or Communities of municipalities, the CBA should be completed in a maximum of 3 years.

CBAs will contribute to the definition of sites to be protected (in connection with action C.3.2), supply data to the biodiversity indicators of the Grand Est Biodiversity Observatory (Action C.2.3) and harmonise local mapping of green and blue infrastructure (Action C.2.4). The CBAs will be made available on the regional biodiversity platform (Action A.2).

Implementation of the Regional Biodiversity Strategy

The Regional Biodiversity Strategy (in addition to the actions of the Biodiv'Est project) will be fully implemented in connection with the Biodiv'Est project. In addition to the restoration of Green and Blue Infrastructure and coordination of all Natura 2000 sites, it includes actions to restore aquatic ecological continuity and to develop biodiversity in agricultural and urban environments. These actions are co-funded by the Region, the State, the Water Agencies and the French Office for Biodiversity and will receive funding from the European Regional Development Fund (ERDF) and the European Agricultural Fund for Rural Development (EAFRD).

4. Expected results (main outputs and achievements, qualitative and quantitative):

Linked to LIFE IP Actions (short and long term):

The main expected results of the project in the short term are as follows:

The main expected results of the project in the medium or long term are as follows:

- At least 500 elected representatives and 500 professionals technically trained (C01), enabling them to better integrate the preservation of biodiversity and water resources as well as Natura 2000 objectives in their actions
- At least 1,000 students technically trained (E04), enabling them to better integrate the preservation of biodiversity and water resources as well as Natura 2000 objectives in their future actions
- 20 indicators/descriptors calculated and 100 indicator/descriptor results centralised (C02)
- A better definition of the regional ecological network, integrating the Natura 2000 network and Green and Blue Infrastructure (C03)
- 40 showcase farms with 20 km of planted hedges, 20 km of improved grass strips, 20 km of field margins under differentiated management, 20 plots (150 ha) monitored for soil life (C07)
- Predictive mapping of ecosystem services of forest habitats in the region according to major management types (C08)
- An interactive map of ecosystem services in grasslands (C10)
- 3 pilot forests of 12 hectares each, i.e. 300 experimental plots in connection with assisted migration and changes in silvicultural itineraries: planting of local forest plants and plants from another biogeographical region (C09)
- A set of specifications for Payment for Environmental Services for forests (C09)
- Deployment of practices favourable to adaptation to climate change in deciduous forests (habitats 9160 in particular) within Natura 2000 sites (C09)
- 200 hectares of isolated climax forest communities contracted (C09)
- Tests of restoration of grasslands or complete seeding of new grasslands while preserving the living environments necessary for species under the Habitats and Birds Directives (C11)
- 50 quiet areas established, i.e. a minimum of 60,000ha (C12)
- Integration of quiet issues into local public policies, including sectoral policies such as those for nature sports and tourism (C12)
- 10 new Regional Nature Reserves (around 500 hectares) to preserve natural sites of interest for fauna, flora, geological or palaeontological heritage or natural environments (Article L332-2-1 of the Environmental Code) (C13)
- A biodiversity platform to promote the actions carried out in the region and the stakeholders involved in biodiversity
 - 700 stakeholders listed in the biodiversity platform directory (E02)
 - 5,350 actions referenced in the database of biodiversity actions carried out in the Grand Est region (E02)
- 1000 to 2000 annual visits on the Biodiv'Est project website (E01)
- 100 to 200 projects promoted by communication kits (E03)
- 1000 to 5000 stakeholders contacted and informed of the Regional Biodiversity Strategy and involved (E03)
- 378 educational projects for primary, secondary and high schools (E04)
- 8,000 pupils made aware of the project and 300 teachers involved in educational projects (E04)

- An estimate of the direct and indirect socio-economic impacts of actions in favour of biodiversity in the Grand Est Region (jobs created, turnover, added value, people made aware, etc.)
- Involvement of 2 700 structures in the participatory approach of the action (E05)
- 2 sharing workshops with European projects (Life, Life Integrated Interreg) (E06).

In the medium/long term:

- An improvement in the conservation status of environments and a reduction in pressures and threats from regional action plans (A03), in particular on:
 - freshwater habitats (including the following habitats: "Natural dystrophic lakes and ponds" (3160), Water courses of plain to montane levels with Ranunculion fluitantis and Callitriche-Batrachion vegetation (3260), Hard oligo-mesotrophic waters with benthic vegetation of Chara spp (3140) and Natural eutrophic lakes with Magnopotamion or Hydrocharition -type vegetation (3150))
 - sandy grasslands (including the following environments (Inland dunes with open Corynephorus and Agrostis grasslands (2330), Semi-natural dry grasslands and scrubland facies on calcareous substrates (6210), Species-rich Nardus grasslands (6230) and European dry heaths (4030))
 - an environment to be determined
- An improvement in the conservation status of species and a reduction in pressures and threats through regional action plans (A03), in particular for:
 - Hazel grouse
 - Aquatic molluscs
 - Terrestrial gastropods
 - 3 species or groups of species to be determined
- An improvement in the state of the regional ecological network (= Natura 2000 network and beyond) based on mapping of the regional green and blue infrastructure (C03) and supported by the technical assistance unit (C04) for the restoration of hedges and involvement of companies, farmers and foresters
- 50,000 additional hectares preserved thanks to the implementation of the land strategy (action C05), helping to protect threatened species, increase the number of projects to restore green and blue infrastructure and renaturalise degraded waterways and water bodies and restore wetlands
- 10 new regional nature reserves classified for a long period (over 12 years and, if possible, an unlimited period)
- Improvement of conservation status/sites protected and managed by the managers of the natural environment management cluster (C06)
- Increased stakeholder involvement in the implementation of DOCOBs for Natura 2000 sites through training, an essential step in raising awareness of problems and knowledge of solutions (E03 and E04)
- Increased integration of biodiversity into other regional sectoral policies (energy, agriculture, tourism, industry, etc.)

Linked to complementary actions (short and long term):

The awareness raising, training (C01), knowledge (C02), support and engineering (C04) provided by this Biodiv'Est project ultimately aims at the consolidation and restoration of the regional ecological network, integrating the Natura 2000 network and beyond:

- Planting of 1000km of hedges
- 3200 km of renaturalised rivers
- 10 wildlife crossings on major infrastructures (motorways, railways, etc.) and 1,000 obstacles in rivers levelled or equipped with fish channels

- A sustainable regional plan to support permanent grasslands (supply chains, livestock, research, climate change adaptation)
- systematic dewatering and revegetation projects in the cities to create cool air islands during heatwaves
- A local plant sector structured to supply all regional planting sites
- 200 industrial sites committed to protecting biodiversity
- 50 municipal or inter-municipal biodiversity atlases
- Biodiversity restoration projects throughout the region, including in the "blindspots" currently lagging behind in terms of biodiversity restoration. These projects will contribute to restoring environments of Community interest (to be defined according to the projects developed) and to improving the status of species of Community interest (to be defined according to the projects developed)
- 4000 plots for monitoring climate change in forests spread over the 6 Regional Nature Parks and the National Forest Nature Park.

5. Expected contribution of the project to the implementation of the target plan/strategy

LIFE IP:

The linkage of each action with the PAF is described above, in the actions section. This paragraph summarises the main contributions of the project to the implementation of the 2014-20 and 2021-27 Priority Action Frameworks.

PAF 14-20	PAF 21-27	Contribution of the Life Biodiv'Est project
Priority: improve the state of knowledge of habitats and species	E.1.Horizontal measures and administrative costs related to Natura 2000	<p data-bbox="504 252 622 1399">E.1.4 Knowledge gaps and outstanding research needs</p> <p data-bbox="633 252 2042 319">A03: Given the relative lack of knowledge of the proposed habitats and species, the project will target all Natura 2000 sites identified by the presence of the above-mentioned habitats or species in particular:</p> <ul data-bbox="678 319 2042 906" style="list-style-type: none"> • Ponds are present in a very large number of Natura 2000 sites in the plains. • Sandy grasslands are more localised. They are very important elements of several regional sites, in particular the "Landes et tourbières du camp militaire de Bitche" in Lorraine, the "Massif forestier de Haguenau" in Alsace and "Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims" in Champagne-Ardenne. • The Hazel Grouse is listed in Annexes I and II/2 of the Birds Directive. Given the relative lack of knowledge of the species, the project will target all Natura 2000 sites where the species is identified as present. It is likely to be present in the following habitats of Annex I of the FFH Directive: <ul data-bbox="779 539 2042 785" style="list-style-type: none"> ○ 9110 - Luzulo-Fagetum beech forests (Cor.41.11) ○ 9130 - Asperulo-Fagetum beech forests (Cor.41.13) ○ 9140 - Medio-European subalpine beech woods with Acer and Rumex arifolius (Cor.41.15) ○ 9160 - Sub-Atlantic and medio-European oak or oak-hornbeam forests of the Carpinion betuli (Cor.41.24) ○ 9170 - Galio-Carpinetum oak-hornbeam forests (Cor.41.26) ○ 91D0* - Bog woodland (Cor.44.A1 to 44.A4) 9410 - ○ Acidophilous Picea forests of the montane to alpine levels (Vaccinio-Piceetea) (Cor.42.21 to 42.23) • The Freshwater pearl mussel is listed in Annexes II and V of the FFH Directive and is likely to be present in the following habitats of Annex I of the FFH Directive: <ul data-bbox="779 849 2042 906" style="list-style-type: none"> ○ 3260- Water courses of plain to montane levels with Ranunculion fluitantis and Callitriche-Batrachion vegetation <p data-bbox="633 906 2042 1034">The data produced will make it possible to update the diagnosis of the sites concerned and will guarantee better consideration of species and habitat issues in the management of DOCOBs for the sites concerned. In addition, the data produced will provide input for discussions on the management guidelines and methods to be implemented to ensure the conservation of these environments and species.</p> <p data-bbox="633 1066 2042 1248">C02:Several Natura 2000 species, for which the Grand Est region has a strong responsibility, several types of forest, several types of grassland and the calcareous, acidophilous and montane grasslands listed in the Habitats Directive will be concerned by the collection of data and the analysis of indicators/descriptors. A sub-sample of Natura 2000 sites will be included in monitoring to allow for analysis of the situation in Natura 2000 sites and the rest of the territory. The information collected from the N2000 sites will be likely to feed into the conservation actions and objectives of the sites.</p> <p data-bbox="633 1248 2042 1311">C03:This action contributes to improving knowledge of the regional ecological network, including the Natura 2000 network.</p> <p data-bbox="633 1343 2042 1399">C08:The data collected and their use will make it possible to better guide forest management in Natura 2000 sites and to evaluate, in particular, the evolution of practices over time in public forests.</p>

PAF 14-20	PAF 21-27	Contribution of the Life Biodiv'Est project
		<p>The PAF identifies gaps in knowledge (E.1.4). In particular, it notes a lack of knowledge about the precise location of natural habitats in France and the multiplicity of maps with divergent methodologies.</p> <p>With regard to forest monitoring, it points out that it does not include enough taxonomic biodiversity measurements and that the lack of permanent plots makes it difficult to monitor change trajectories.</p> <p>This action provides some answers since it provides for a harmonised methodology based on the long-term monitoring of permanent plots in forest environments as well as monitoring of target groups in old-growth forests: saproxylic beetles and fungi.</p> <p>For woodlands and forests (E 2.6), the PAF prioritises, depending on the local context, measures to prevent the deterioration of the existing situation. The proposed action corresponds to this priority.</p> <p>The risks identified are as follows</p> <p>PNRVN: "Vosges du Nord" site FR 4211799/ FR 4201799 - 600 ha monitored "Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche" site FR 4112006 - 500 ha monitored "Landes et tourbières du camp militaire de Bitche" site - 60 ha monitored All forest habitats of the Northern Vosges are represented in these 3 sites.</p> <p>PNRA: "Rièzes du plateau de Rocroi" site FR2100270 (total 328 ha): 270ha of CI forest habitats monitored "Tourbières du plateau ardennais" site FR2100273 (total 342 hectares): 270ha of CI forest habitats monitored "Vallée de la Semoy" site FR2100299 (about 900 hectares): 730ha "Vallée boisée de la Houille" site (total 237 hectares): 216ha Representative woodland types at the scale of the Grand Est on these two sites: Neutro-acidocline to meso-acidophilous oak woodland (45%), Collinar acidophilous beech-oak woodland (25%), Ravine and scree forest/maple-ash-tillage woodland (6%), Alder-Ash woodland with rivers or streams (0.6%)</p> <p>PNRL: "Forêt de la reine" site FR 4100189/FR 41122004 - ha monitored Habitats: 9160 Oak woodland with Stellaria + 9150 Dry-slope limestone beech woodland +(9130 Beech woodland with sweet woodruff and wood melick + 9100 fragment of alluvial forest) "Complexe de l'étang de Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines" site FR 4100219/FR 41122002 - ha monitored Habitats: 9160 Oak woodland with Stellaria + 91E0 Alder woodland with tall grasses + 91E0 Alder-ash woodland with Remote Sedge "Hauts de Meuse, complexe éclaté" site FR 4100166 - ha monitored Habitats: 9150 Dry-slope limestone beech woodland + 9130 Continental beech-oak forest with woodruff and wood melick + 9160 Cold valley bottom</p>

PAF 14-20	PAF 21-27	Contribution of the Life Biodiv'Est project
		<p>PNRMR "Massif forestier Montagne de Reims" site FR2100312: 550 ha N2000 habitats to be monitored (91E0 alluvial forests + 9130 asperulo-fagetum beech woodland + 9150 Limestone beech woodland + 9160 oak - oak-hornbeam forests +9180 slope forests + 9190 old acidophilous oak woodland; "Pâtis de Damery" site FR2100271:40 ha N2000 habitats to be monitored (9190 - old acidophilous oak woodland)</p> <p>PNRFO "Forêt d'Orient" site FR 2110001 – 10,096.2 ha of forest "Carrières souterraines d'Arsonval" site FR 2100339 - 199.9 ha of forest: deciduous and coniferous forest "Forêt d'Orient" site FR 2100305 - 5,912.6 ha of forest: 9190 Old acidophilous oak forests of sandy plains with Quercus robur + 91E0 Alluvial forests with Alnus glutinosa and Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) + 9160 Sub-Atlantic and medio-European oak or oak-hornbeam forests of Carpinion betuli "Forêts et clairières des bas-bois" site FR 2100309 – 2,331.8 ha of forest: 91E0 Alluvial forests with Alnus glutinosa and Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) + 9160 Sub-Atlantic and medio-European oak or oak-hornbeam woods of the Carpinion betuli "Pelouse des brebis à Brienne-la-vieille" site FR 2100253 - 33.5 ha of forest: 91E0 Alluvial forests with Alnus glutinosa and Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) + 9160 Sub-Atlantic and medio-European oak or oak-hornbeam woods of the Carpinion betuli "Prairies de Courteranges" site FR 2100290 - 18.5 ha of forest: 9160 Sub-Atlantic and medio-European oak or oak-hornbeam woods of the Carpinion betuli</p> <p>C10: This action will make it possible to provide knowledge at the level of the Grand Est Region on the status of grasslands used in agriculture and to evaluate the ecosystem services provided by these environments. In particular, it will make it possible to:</p> <ul style="list-style-type: none"> - evaluate the ES of these ecosystems in order to find new resources (PES, recognition labels, etc) to preserve them within Natura 2000 sites as a priority. - to know the reference state of grasslands used in agriculture at Grand Est level in order to adapt to future adapted specifications of measures allowing the maintenance in a good state of conservation, or even the improvement of grasslands to be preserved in the framework of the Habitats Directive. - to develop a monitoring protocol to promote or improve the practices implemented by the Agri-Environmental contracts serving the Directive. <p>Regular monitoring of these grasslands will enable the conservation status of grassland habitats to be updated in the DOCOBs.</p> <p>C06: The aim of this action is to harmonise the concepts, methodological tools and reference systems in order to improve the quality of the information and data produced, and to enable, among other things, a better assessment of</p>

PAF 14-20	PAF 21-27	Contribution of the Life Biodiv'Est project
		the achievement of the long-term objectives set out in the management documents, which of course include the Natura 2000 objective documents.

<p>G.1.a General Priority Measures for Natura 2000 20 – Communication and 21 – Training and awareness raising</p>	<p>E.1.Horizontal measures and administrative costs related to Natura 2000</p>	<p>E.1.5 N2000 communication and awareness measures, education and visitor access</p>	<p>C01: This action will raise the awareness of elected representatives and professionals on how to achieve the objectives defined in the DOCOBs, while assisting them in their implementation with a view to maintaining and restoring habitats and species of Community interest. In the field of employment and training, the actions undertaken at the level of each Natura 2000 site or group of Natura 2000 sites to steer the implementation of actions to inform users (elected officials, professionals, etc) about the challenges of preserving the natural environment. These actions are consistent with the "Encourage the desire to act for biodiversity" and "Develop, share and enhance knowledge" guidelines of the national biodiversity strategy, which aim to improve the state of knowledge on biodiversity, its functions, its resilience, as well as the impacts of human activities and climate change, and to develop civil society's understanding of ordinary and remarkable biodiversity.</p> <p>C06: The tools that will be deployed during the operation of the natural environment management clusters can serve as a basis for updating the DOCOBs for Natura 2000 sites. These updates, which are the responsibility of each Natura 2000 steering committee, will be spread out over the course of the operational phase in conjunction with the various Natura 2000 operators.</p> <p>E02: The project will provide access to information on all Natura 2000 sites in the Grand Est region. It will constitute the reference database.</p> <p>E03: The involvement of stakeholders will take place on the scale of the regional territory, including all sites with Natura 2000 classification. It will also encourage the implementation of actions included in the objective documents of Natura N2000 sites. Through actions implemented by the project leaders in the territories, it will strengthen reconnection actions at the various sites, thus promoting the maintenance of good conservation status of the species and habitats of the various sites.</p> <p>E04: The management of Natura 2000 sites is based on the involvement of local stakeholders. Awareness-raising actions are therefore included in the component. They include recommendations for receiving and informing visitors and, in particular, numerous educational programmes aimed at schools. This action could therefore be used to develop awareness-raising strategies directly linked to the objectives and Natura 2000 sites in the Grand Est region. It can also support the emergence of new Natura 2000 sites. The management plans (DOCOB) of Natura 2000 sites may thus include awareness-raising guidelines and "plans" (scientific and ecological issues, educational recommendations, key issues for the public, etc). In the field of awareness-raising, priority is given to actions undertaken at the level of each Natura 2000 site or group of sites to manage the objectives document, steer the implementation of actions for knowledge, maintenance or restoration of biodiversity, and inform users (owners, managers, visitors to tourist areas) about the challenges of biodiversity preservation, in line with guidelines A "Encourage the desire to act for biodiversity" and F "Develop, share and enhance knowledge" of the national biodiversity strategy, which aim to improve knowledge of biodiversity, its functions, its resilience and the impacts of human activities and climate change, and to increase civil society's awareness of ordinary and remarkable biodiversity.</p>
---	--	---	--

PAF 14-20	PAF 21-27	Contribution of the Life Biodiv'Est project	
			<p>E05: The implementation of trials (participative nature projects for example) could be carried out on Natura 2000 sites where participants will be made aware of the ecological challenges of the sites and of the European nature conservation strategy. Subsequently, the tools and methods produced could be used at the level of Natura 2000 sites in order to develop volunteer activity and civic engagement.</p> <p>C07: This action aims to develop tools and methods to raise awareness and support farmers in order to maintain and increase the areas concerned by measures to restore biodiversity in agricultural areas, which corresponds entirely to the objectives and priorities of the PAF.</p>
G.1.a General Priority Measures for Natura 2000 Standard actions: 5, 8 and 15	E.2.a Site-related maintenance and restoration measures within and outside Natura 2000 areas		<p>C04: The technical assistance unit will centralise data on the stakeholders and projects in a territory that needs to produce or update its DOCOB. All the DOCOBs in the Grand Est region may be concerned. The regional Life biodiversity advisors will be asked to participate in Natura 2000 steering committees when these are held in their area of intervention, in order to ensure consistency regarding biodiversity actions that could take place in or near Natura sites.</p> <p>C05: Land protection actions in favour of habitats and species habitats of community interest are not systematically proposed, or at least are not part of the priority actions of the DOCOBs. The tools that will be deployed during the coordination of the land strategy may serve as a basis for updating the DOCOBs of Natura 2000 sites and integrating land strategies that contribute to the preservation of environments of community interest.</p> <p>C013: The regional classification strategy will ensure that sites are classified in such a way as to preserve the habitats and species covered by the directives. This action contributes to maintaining and restoring natural habitats and species of Community importance to favourable conservation status, taking into account economic, social and cultural requirements as well as regional and local characteristics. It also aims to acquire knowledge about the sites classified as RNRs and to develop and implement management plans for these sites.</p>
G.1.b Prior		E.2.4.a Grassland	C11: This action will contribute to establishing a reference state for grasslands used in agriculture at Grand Est level in order to adapt future specifications for measures to maintain or improve the conservation status of grasslands to be preserved under the Habitats Directive.

PAF 14-20	PAF 21-27	Contribution of the Life Biodiv'Est project	
		It will also provide a reinforced monitoring protocol to approve or improve the practices implemented by the Agri-Environmental contracts serving the Directive.	
		E.2.6.a Woodlands and forests	C09: Favourable feedback collected in the framework of this project will be adapted to be implemented on the majority of Natura 2000 forestry sites in the Grand Est and neighbouring countries. The isolated climax forest communities created within the framework of this project will allow connectivity among ancient woodland on Natura 2000 sites. This system will thus promote the dispersion of species of community interest and the maintenance of populations. In addition, genetic mixing is essential for maintaining populations at good conservation status.
E2.b Additional "green infrastructure" measures beyond Natura 2000 (further improving the coherence of the Natura 2000 network, especially in a border context)			<p>C03: The project covers all Natura 2000 sites in the Grand Est: 52 Special Protection Areas (SPAs) and 204 Special Areas of Conservation (SACs), i.e. 10.7% of the territory:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12.1% of the Champagne-Ardenne territory (Bassigny, Barrois and Clairvaux forest, Savart du camp militaire de Suippes, etc); • 7% of Lorraine (Corridor et vallée de la Meuse, Massif Vosgien, Forêts et zones humides du pays de Spincourt, etc); • 17% of Alsace (Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Hautes Vosges, Forêt de Haguenau, etc.). <p>In Champagne Ardenne, the SPAs have not been taken into account (very large areas for migratory species in particular); their inclusion in the mapping planned for this action will be studied by the research department. The mapping of Green and Blue Infrastructure will be a useful basic document for the development or updating of the DOCOBS. Mapping of Natura 2000 habitats in particular will be based on the data and mapping of biodiversity reservoirs carried out in the study. Certain species of community interest will also be affected by the ecological continuities specific to species sensitive to the TVB.</p> <p>This mapping will serve as a basis for the development of projects to restore the regional ecological network, integrating the Natural 2000 network and beyond.</p> <p>C04: The technical assistance unit will support project leaders in the development and implementation of projects to restore the regional ecological network (integrating the Natura 2000 network and beyond) and projects to restore green infrastructure.</p> <p>C05: see above. This action concerns the Natura 2000 network and beyond.</p> <p>C012: The PAF takes up the analyses of the report on "Results of the assessment of the conservation status of habitats and species under the Habitats-Fauna-Flora Directive in France. Report article 17". Period 2007-2012 by F. Bensettiti F. & R. Puissauve for the MNHN-SPN, and the MEDDE and considers the over-frequentation of natural areas, particularly on the outskirts of metropolises, as increasing human pressures that can be assimilated to the disruption of ecological</p>

PAF 14-20	PAF 21-27	Contribution of the Life Biodiv'Est project	
			<p>continuity. The restoration of green, blue, turquoise, marine and black infrastructure is listed as one of the priorities. This action will help to reduce overuse in the areas at stake. (+ contribution to objective G.2.B of the 2014-20 PAF)</p> <p>C013: see above. The location of the RNRs remains to be defined. This action could contribute to the preservation of environments and species of Community interest beyond the Natura 2000 network.</p>
		E.2.4.b Grasslands	C011: The aim of this action is to identify the species or varieties of herbaceous plants that are likely to be more resistant to climate change and to test the restoration or complete sowing of these new grasslands while preserving the living environments necessary for species under the Habitats and Birds Directives.
		E.2.5.b Other agrosystems (including	C07: This action contributes to improving biodiversity in agricultural areas, in particular by improving knowledge of soil biodiversity, by developing agro-ecological infrastructures favourable to pollinating insects and auxiliary fauna of crops, by adapting the management of field margins to make it more sustainable and by developing arable plants compatible with agricultural production, and by creating and managing green infrastructure (hedges, ponds, agroforestry)
		E.2.6.b Woodlands and forests	C09: The PAF also identifies silvicultural pressure as a threat. This action plans to support changes in silvicultural itineraries likely to promote the resilience and resistance of stands to climatic events. This action also encourages the implementation of silvicultural practices favourable to the development of all the development stages of the stands and in particular large and climax forest trees, which support biodiversity, in particular through the payment of environmental services on isolated climax forest communities and the raising of awareness of the owners and managers concerned by isolated climax forest communities in order to involve them in an overall approach to improving forest management.

	E.3.1 Species-specific measures and programmes not covered	<p>A03: This action aims to set up action plans for threatened species (Hazel grouse, aquatic molluscs (aquatic snails and bivalves), terrestrial gastropods (terrestrial snails and bivalves).</p> <p>C04: The technical assistance unit will make it possible to increase the number of virtuous initiatives and to promote agricultural and forestry measures specific to the habitats and species.</p> <p>C07: This action is thus integrated into the arable plants and pollinators PNA/PRA.</p> <p>C12: The establishment of quiet area species will be based on the presence of species that are particularly sensitive to disturbance, such as the Capercaillie: <i>Tetrao urogallus Linnaeus</i>, the Peregrine Falcon: <i>Falco peregrinus</i>, the Common Raven: <i>Corvus Corax</i>, Eurasian eagle-owl: <i>Bubo bubo</i> and bats</p>
	E.3.2.Prevention, mitigation or repair of damage caused by protected species	<p>C07: This action aims to identify and implement measures to promote cohabitation between protected species, in particular the Common crane, and agricultural areas.</p>

6. Main stakeholders involved in the project:

The Regional Biodiversity Collective composed of the **Conseil Régional Grand Est (CRGE)**, the **Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** state services), the **Water Agencies (AEs)** present in the Grand Est (Rhine-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse) and the **French Office for Biodiversity (OFB)**. The regional collective will be the basis of the project's steering committee and technical committee. It will ensure the link between the orientations of the Regional Biodiversity Strategy, the 2021-2027 PAF and the actions of the Biodiv'Est project

In addition to the co-beneficiaries of the project (see form A1), the following stakeholders are technical partners also associated with the project

- The **Caisse des Dépôts et de Consignation Biodiversité (CDC)** is a subsidy operator. It supports public and private stakeholders in their biodiversity strategies. It will be involved in innovative actions, particularly with regard to innovative funding arrangements (C09 and C11) and raising awareness among elected officials on changes to town planning (C01) documents.
- The **Office National des Forêts (ONF)** is a public establishment in charge of the management of public forests, placed under the supervision of the Ministry of Agriculture and Food as well as the Ministry of Ecological Transition. The ONF will be involved in actions relating to forest environments (C08 and C09). The ONF could be involved as a service provider in the observatory of the impact of climate change on the forests of the Grand Est (C8, C9), the drafting of technical sheets on good silvicultural practices, and the organisation of dedicated event days.
- **ADEME**: The Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie is a public institution in charge of the deployment of policies for the development of renewable energies and adaptation to climate change with the objective of sustainability of resources in the Grand Est. It will be a technical partner throughout the project to ensure transferability with other environmental sectoral policies (industrial, agricultural, forestry, etc). In particular, it will take part in actions relating to the adaptation of forests and grasslands to climate change in the context of Carbon storage and biodiversity. With a network of "energy" officers in the territories, it will contribute its experience in engaging stakeholders (E3) and structuring the technical assistance unit of the Biodiv'Est project (C4);
- The **Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)** is a public institution. It provides support to local authorities and decentralised government departments on all aspects of planning and sustainable development. CEREMA could act as a service provider in the harmonisation of the mapping of the regional Green and Blue Infrastructure (C03)
- The **France Nature Environnement Federation (FNE)** is the French federation of associations for the protection of nature and the environment. Its mission is to inform and raise awareness on environmental protection issues. FNE could intervene in the framework of actions for the involvement of project leaders and citizens (E3, E5), as a partner of the project.

In addition, the actions will mobilise a wide range of stakeholders detailed in form B5:

- Botanical conservatories
- Network heads and local environmental education structures
- Specialised naturalist associations
- Professional agricultural organisations and farmers
- Chambers of commerce (industry, crafts, agriculture, etc)
- Environmental companies and consultancies
- Networks of public and private foresters
- Primary schools, secondary schools and vocational training centres
- Municipalities, communities of municipalities and Départements managing natural environments and in particular Natura 2000 sites
- Citizens, local voluntary associations
- ...etc

7. Long term sustainability (including capacity building)

The project will help to bring together the necessary conditions to enable concrete actions to preserve and restore the regional ecological network, including the Natura 2000 network and beyond. These concrete actions will start during the course of the project and will have benefits long after the project has ended.

A large majority of actions will provide a specific structure for action in favour of biodiversity in the Grand Est. Work will be carried out to extend the principal actions of the Biodiv'Est project indefinitely. For example, the actions on land strategies (protection of 50,000 ha) or the creation of 10 nature reserves are long-term with classifications of unlimited duration.

The mobilisation (E03) and training (C01, E04) actions aim to convey a message and to widely involve the territory's stakeholders (schools, high schools, young professionals) in behavioural changes and in the implementation of projects. Involvement and awareness-raising will remain a prerequisite for action and should continue beyond the project. The engineering (C04) put in place will support a large number of projects and plans for the preservation of species or environments. The partners will work in phase 4 on the sustainability of funding of this engineering (via regional funds, ERDF, EAFRD, etc) after the Biodiv'Est programme. The land strategy (C05) will be updated following the project, according to the evolution of the territory's issues. The land acquisitions made thanks to this strategy will make it possible to protect of the areas acquired on a permanent basis. The same applies to the protection measures implemented as part of the "quiet" strategy (C14) and the management of Regional Nature Reserves (C13). Experience gained from all works supported by engineering and the natural areas management cluster will constitute a knowledge base (C04, C06 E02) that will facilitate future projects. For example, the network of 4000 plots for monitoring the impacts of climate change in forests, the 3 pilot forests for assisted forest migration and the environmental achievements of the 40 pilot farms will be sustainable and continued beyond the duration of the Biodiv'Est project.

The project will also improve knowledge of biodiversity in the eastern part of France (A03, C02) and will establish tools to enable monitoring and information sharing. The pursuit of actions to improve knowledge will be directed towards those areas of biodiversity and its preservation that are still poorly known, as well as the evaluation of all actions carried out to preserve it.

Lessons will be drawn from the pilot funding actions (C09 and C11) that can be integrated into future biodiversity funding schemes and generalised.

Where possible, all of these actions will be pursued using the same human resources that will have worked on the implementation of the project. Work will be carried out throughout the project to identify the sources of funding that could take over from the Integrated Life project (regional funding, European Life funds, ERDF, EAFRD).

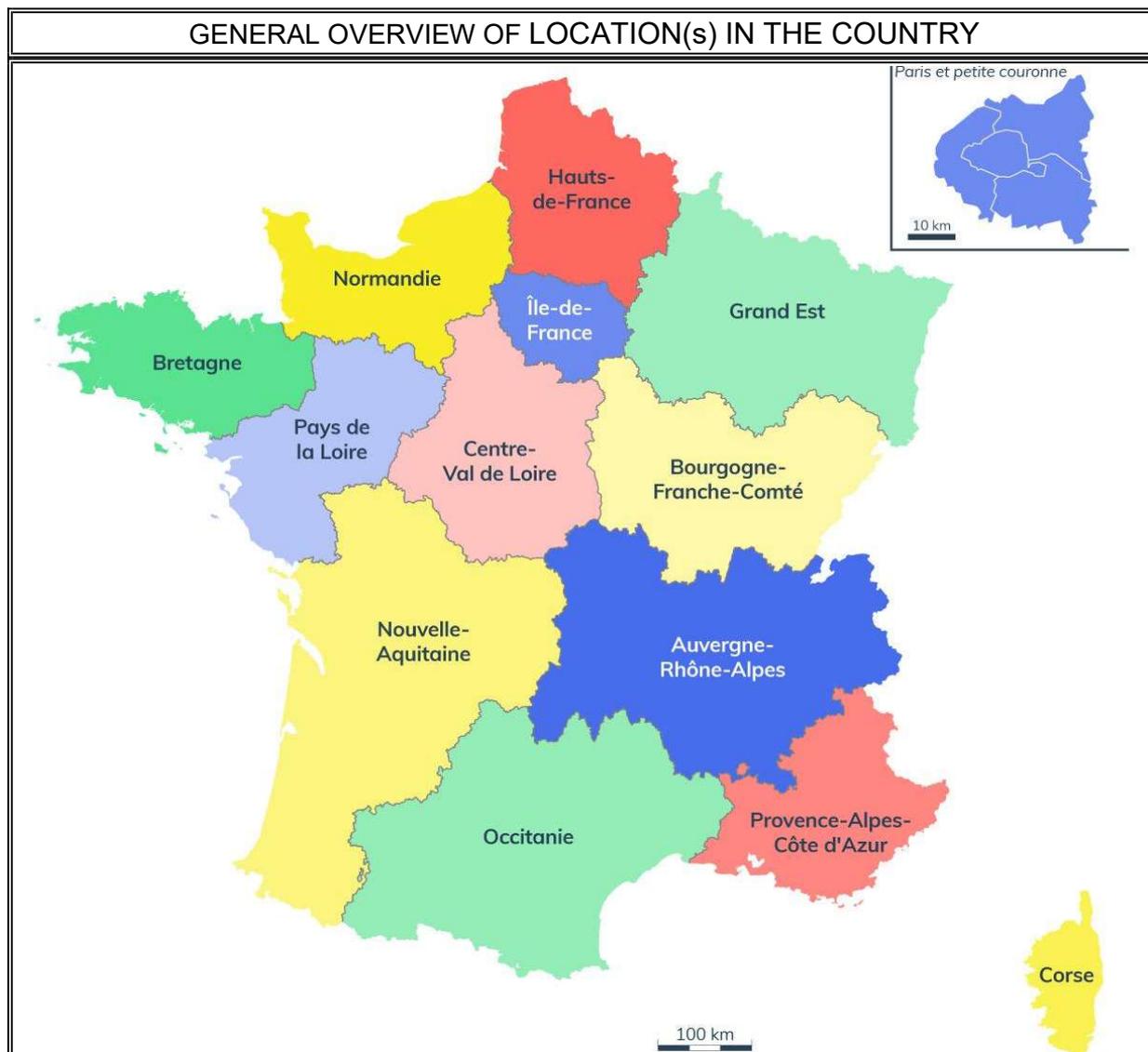
8. a) Is your project significantly climate related? Yes No

If you consider your project to be significantly climate or biodiversity-related (you marked 'yes'), please explain why:

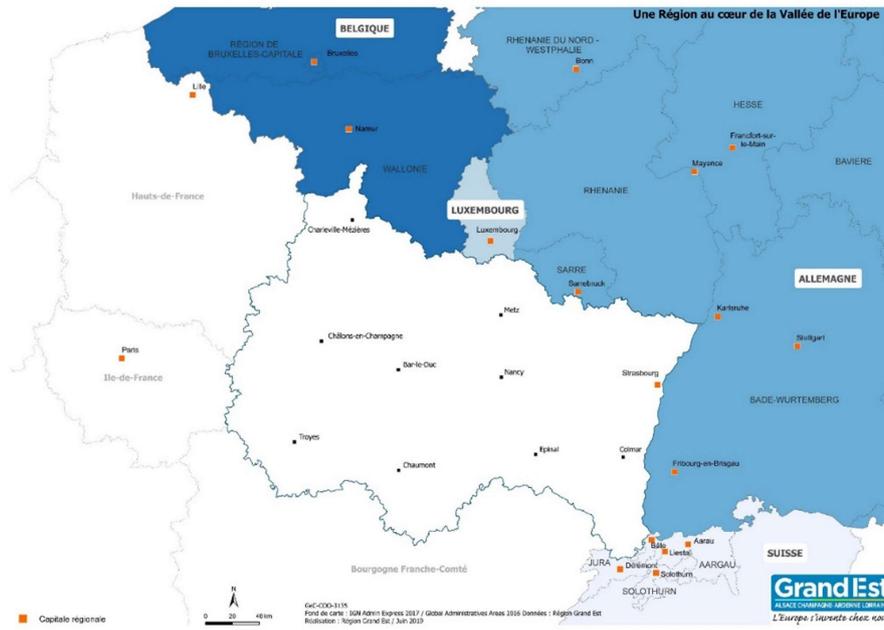
The actions planned in the Regional Biodiversity Strategy contribute to preserving and restoring the ecological network of the Grand Est region. A dense and functional ecological network contributes to a better resilience of species to climatic hazards, specifically by allowing migration. It also contributes to mitigating the effects of climate change (in particular by developing nature-based solutions, preserving and restoring wetlands, creating cool air islands in towns, reducing soil impermeability, developing a "local plant" sector, etc).

In addition, some actions are directly aimed at adapting to climate change in the Grand Est Region (C8-9 on forests, C10-11 on permanent grasslands). Other actions raise the awareness of regional stakeholders to the issues of climate change and actions to respond to it (involvement of economic stakeholders - E3, citizens - E5, environmental education - E4, local technical assistance unit (C4).

GENERAL DESCRIPTION OF THE AREA(S) TARGETED BY THE PROJECT



GENERAL OVERVIEW OF LOCATION(S) WITH NEIGHBORING COUNTRIES



Name(s)/Definition of the project area(s): region Grand Est

Comments:

La région Grand-Est, 5^{ème} des 18 grandes régions françaises en termes de superficie (57 441 km²), possède une diversité de milieux naturels qui participe à sa richesse paysagère, floristique et faunistique. Cette richesse environnementale exceptionnelle est la conséquence de sa situation à la croisée de différents facteurs climatiques, mais aussi géologiques, pédologiques, topographiques et anthropiques.

Le territoire s'organise autour de 5 grandes régions biogéographiques :

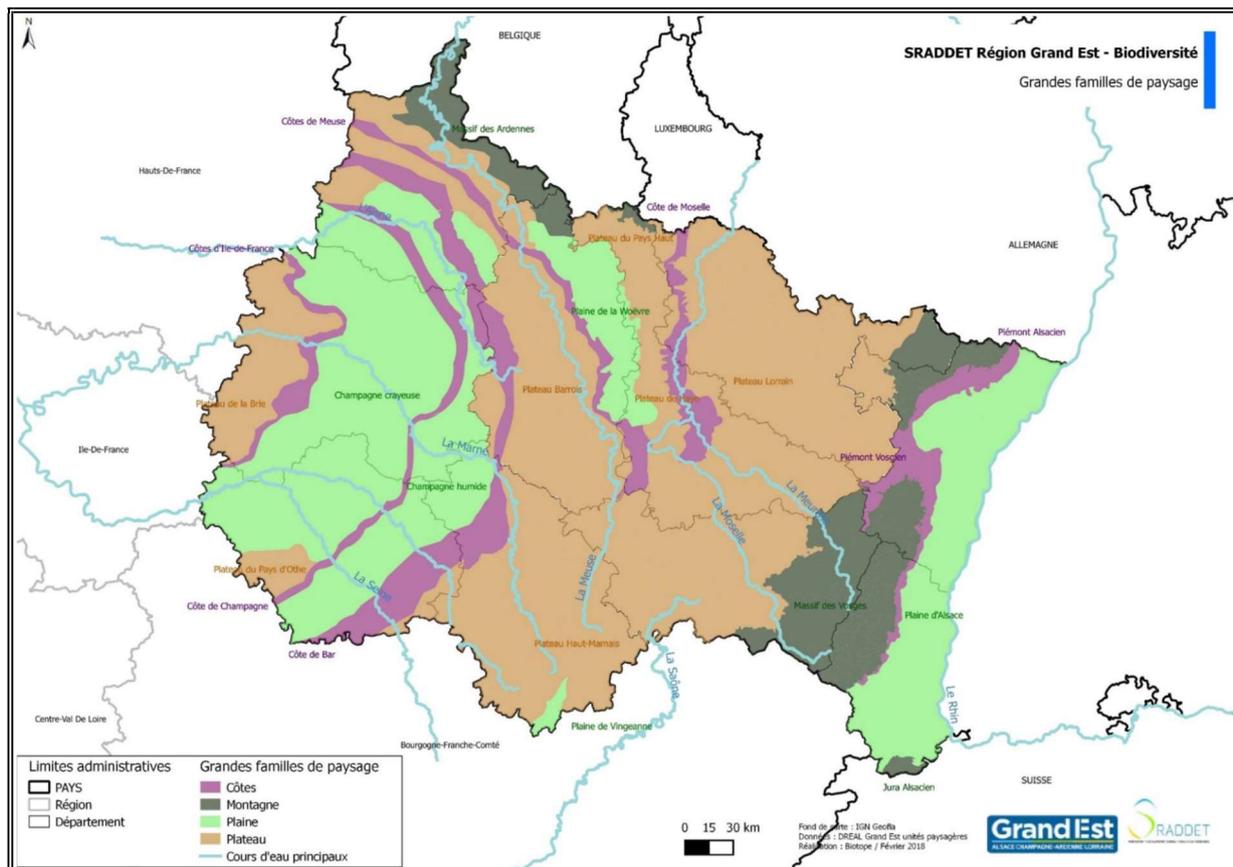
-La **Champagne crayeuse**, autrefois appelée « pouilleuse » en raison de ses sols peu fertiles, se caractérise par un sol calcaire propice à l'élaboration du vin de Champagne et, aujourd'hui, à l'agriculture intensive en vastes surfaces ouvertes, dites d'openfield ;

-La **Champagne humide**, du fait de ses sols argileux et marneux, tire son appellation des nombreux cours d'eau et affluents de grands fleuves qui la traversent : l'Aisne, la Marne, l'Aube et la Seine. Les mares et plans d'eau parsèment également cette sous-région naturelle. Historiquement marquée par des paysages de bocage dont persistent localement un réseau de haies et de prairies ainsi qu'une tradition d'élevage, le développement de grandes cultures a peu à peu estompé cette distinction avec la Champagne crayeuse ;

-En poursuivant vers l'est, le **plateau lorrain** marque une certaine continuité géographique par sa succession de coteaux mais présente localement, des roches plus résistantes à l'érosion et des vallées fluviales plus encaissées aux fonds principalement marneux et tapissés d'herbage (plateau barrois). La plaine de la Woëvre se distingue par des terres plus tendres et humides voire historiquement marécageuses expliquant la présence d'activités de pâture aujourd'hui également converties en labours céréaliers. Le riche sous-sol du plateau lorrain fut une ressource économique importante pour le territoire (sel de gemme, argent, plomb, cuivre etc.) et le reste encore pour certaines matières premières (gypse, houille, minerais de fer etc.) ;

Le **massif des Vosges**, point culminant de la région, a quant à lui longtemps constitué une frontière naturelle avec l'Allemagne. Montagne au profil dissymétrique, elle se caractérise par un relief en pente douce à l'ouest tandis que son flanc oriental est plus accidenté, tombant abruptement vers la plaine d'Alsace. C'est au sud du massif que les altitudes sont les plus marquées, annonçant progressivement les piémonts jurassiens ;

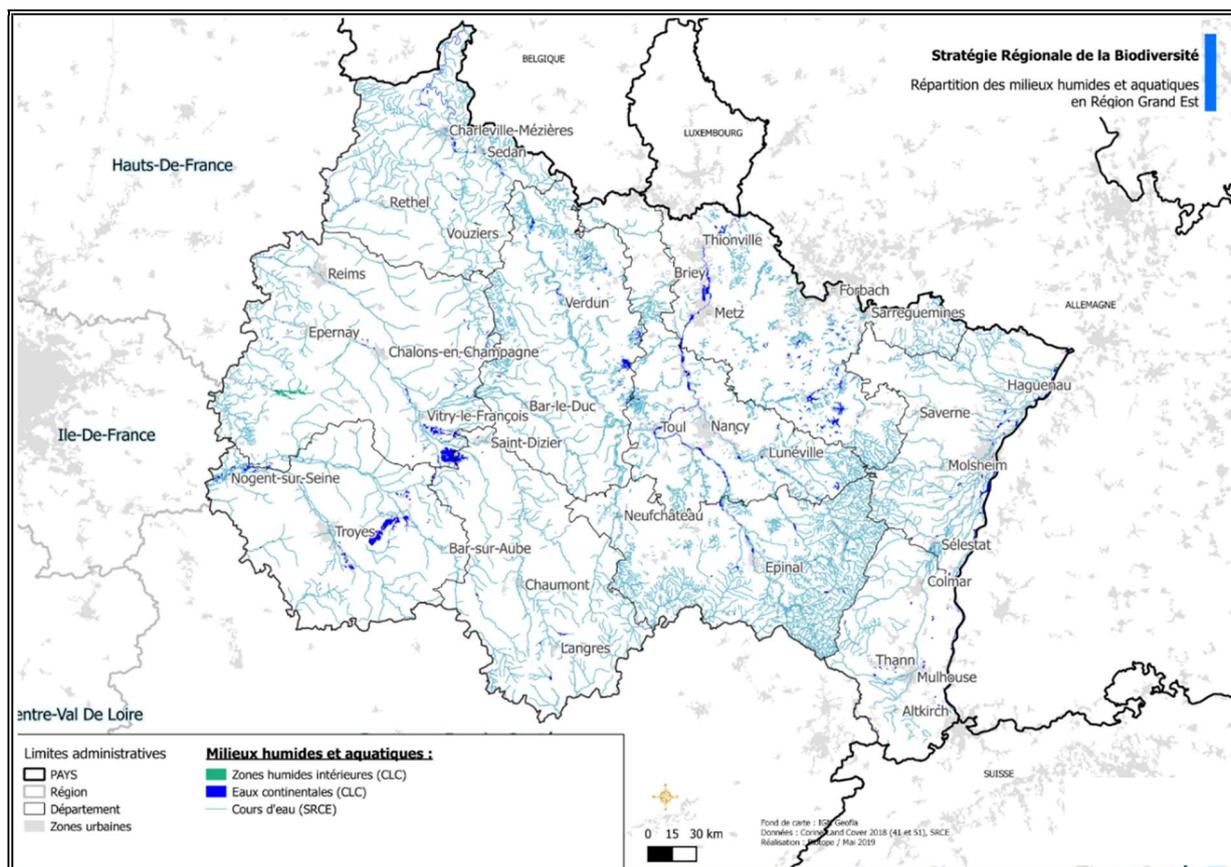
-Enfin, la **plaine d'Alsace** boucle la partie orientale du territoire. Issue d'un effondrement géologique à l'origine de la séparation des Vosges et de la Forêt Noire, cette vaste plaine sédimentaire fut progressivement comblée de dépôts marins et fluviaux, entraînant la formation de houille et de potasse elles aussi longtemps exploitées.



Le territoire s'organise également autour de de trois bassins hydrographiques :

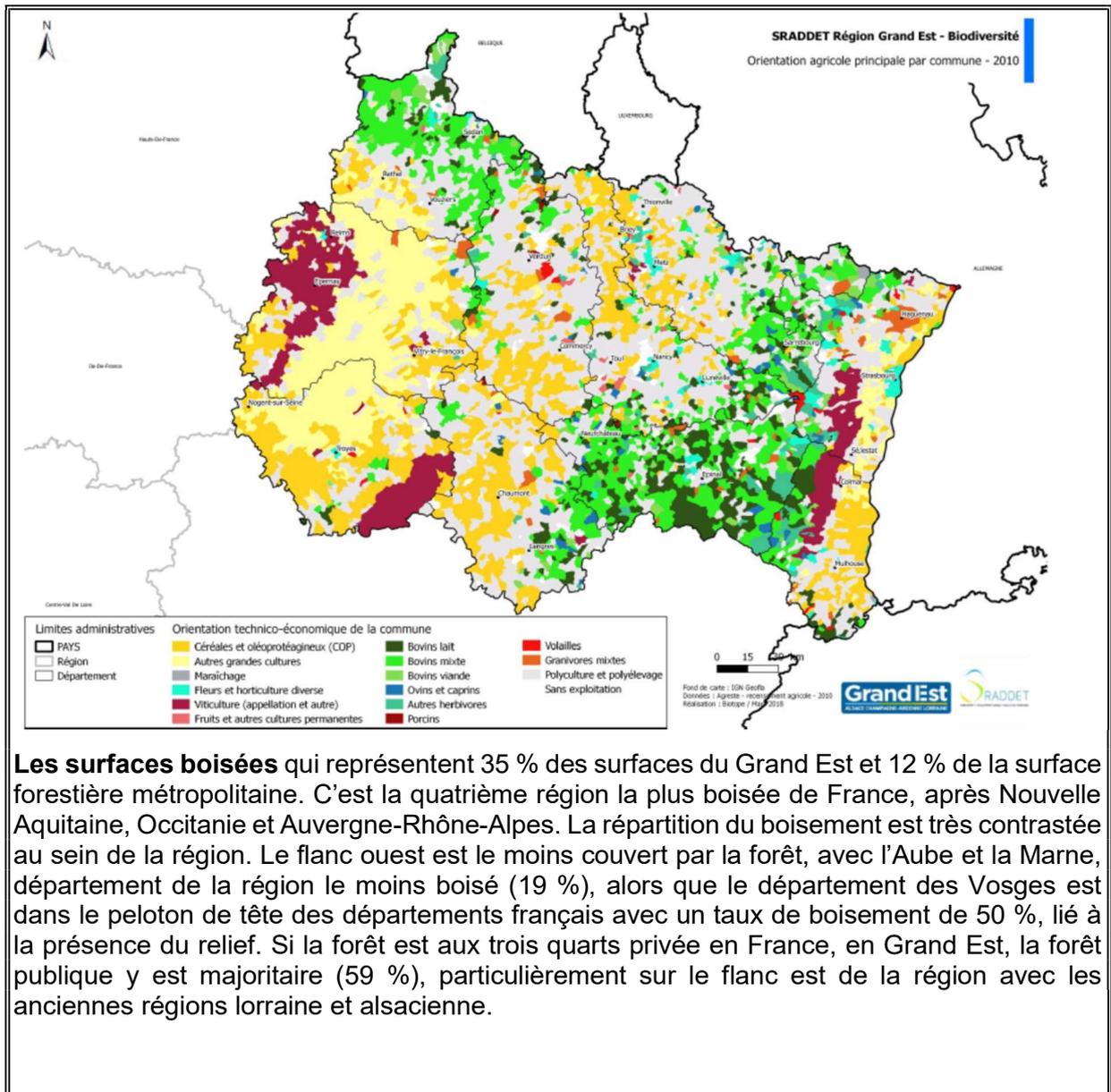
- **le bassin Rhin-Meuse**, qui couvre 55 % de sa surface, dont les principaux cours d'eau sont le Rhin, dont le cours moyen entre Bâle et Lauterbourg fait frontière entre la France (Alsace) et l'Allemagne (Bade-Wurtemberg), la Moselle (et ses affluents la Meurthe et la Sarre) sur son cours amont (la Moselle rejoint le Rhin à Coblenche en Allemagne), et la Meuse, pour son cours amont (à la sortie du massif ardennais, elle traverse la Belgique puis la Hollande où son estuaire sur la mer du Nord est commun avec celui du Rhin).
- **le bassin Seine-Normandie** à l'ouest, couvrant 41 % de sa surface, où le réseau s'organise principalement autour de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne qui prennent leurs sources en Région, et de la Seine ;
- **le bassin Rhône-Méditerranée-Corse** pour 4 % de sa surface, et correspondant à la tête du bassin de la Saône.

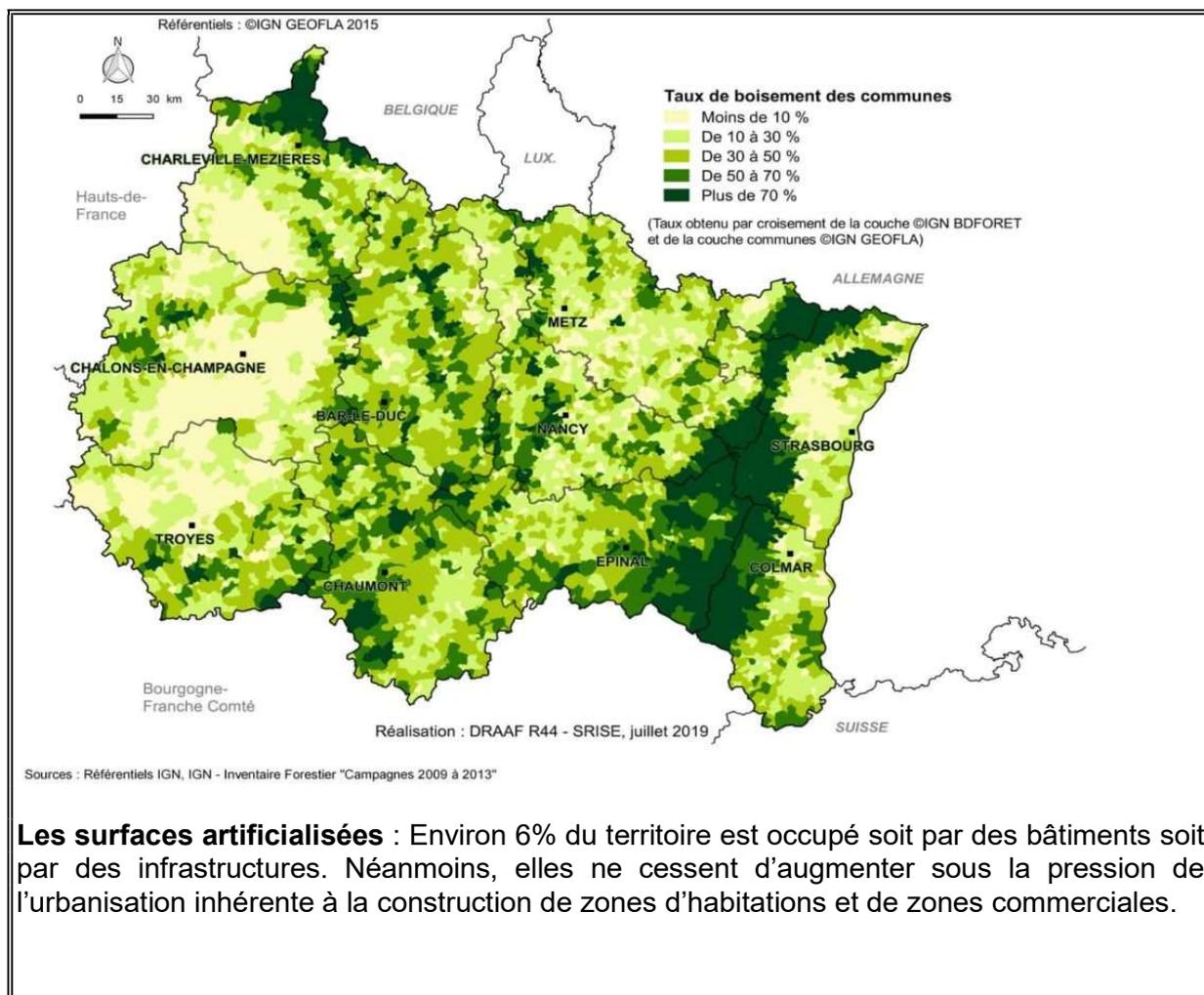
La région se situe à l'amont des principaux bassins nationaux et transfrontaliers lui conférant un rôle de château d'eau.



En terme d'occupation des sols le Grand Est est dominé par :

Les surfaces agricoles qui représentent 54 % des surfaces, légèrement supérieure au niveau national (51 %). 45 % de la Surface Agricole Utilisée régionale est consacrée aux céréales, 11,5 % aux oléagineux et 4,4 % aux cultures industrielles. Un peu moins qu'un quart de la SAU est couvert par des Surfaces Toujours en Herbe (STH) et 4,8 % par des prairies artificielles et temporaires. Les vignobles couvrent 1,6 % de cette SAU, soit 2 % en Champagne-Ardenne et 4,8 % en Alsace.





Cette diversité de régions biogéographique et de bassin hydrographique, couplée à l'impact des activités humaines génère une mosaïque paysagère marquée par :

Les grandes vallées alluviales qui drainent l'ensemble du territoire : l'Aisne, la Marne, l'Aube, la Seine, la Meuse, la Moselle ou encore le Rhin ;

Les vastes massifs forestiers structurants tels que le massif Vosgien ou le massif d'Arc-en-Barrois et de Châteauvillain en Haute Marne ;

Les milieux humides connexes comme les zones humides du Ried en Alsace ou de la Champagne humide ;

Les lacs et étangs très nombreux parmi lesquels le lac du Der, le lac de la Madine ou encore l'étang de Lindre ;

La région des côtes (Moselle, Meuse et du Barrois) ;

Les paysages ouverts des plaines (crayeuse, rhénane) et plateaux agricoles, les prairies, les pâtures et les grandes cultures ;

Les coteaux viticoles entre Champagne et Alsace ;

Les bocages dans les Ardennes

Les paysages de montagne réputés tels que le Massif vosgien et les Hautes Chaumes des Vosges composées de landes et tourbières ;

Les paysages rocheux : falaise dans les Ardennes, les Vosges du Nord et les Vallons des Vosges.

Cette mosaïque paysagère constitue également une mosaïque d'écosystèmes qui abritent de nombreuses espèces dont un certain nombre font l'objet d'une protection particulière au niveau national et pour lesquelles la Région endosse donc une responsabilité particulière : Grand Tétras, Loutre, Grand Hamster, Cigogne Noire, Râle des Genêts, Grue Cendrée, poissons migrateurs, Loup gris...

Par ailleurs, le Grand Est s'inscrit dans un territoire plus vaste et constitue la principale entrée sur l'Europe : région transfrontalière par excellence, elle possède 760 km de frontières partagées avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. Elle côtoie aussi 3 autres Régions : Hauts de France, Île de France et Bourgogne Franche-Comté.

Carrefour entre la France et l'Europe, le Grand Est joue un **rôle important** dans le domaine des **continuités écologiques**. Certains ensembles naturels forment alors des ensembles transfrontaliers ou suprarégionaux :

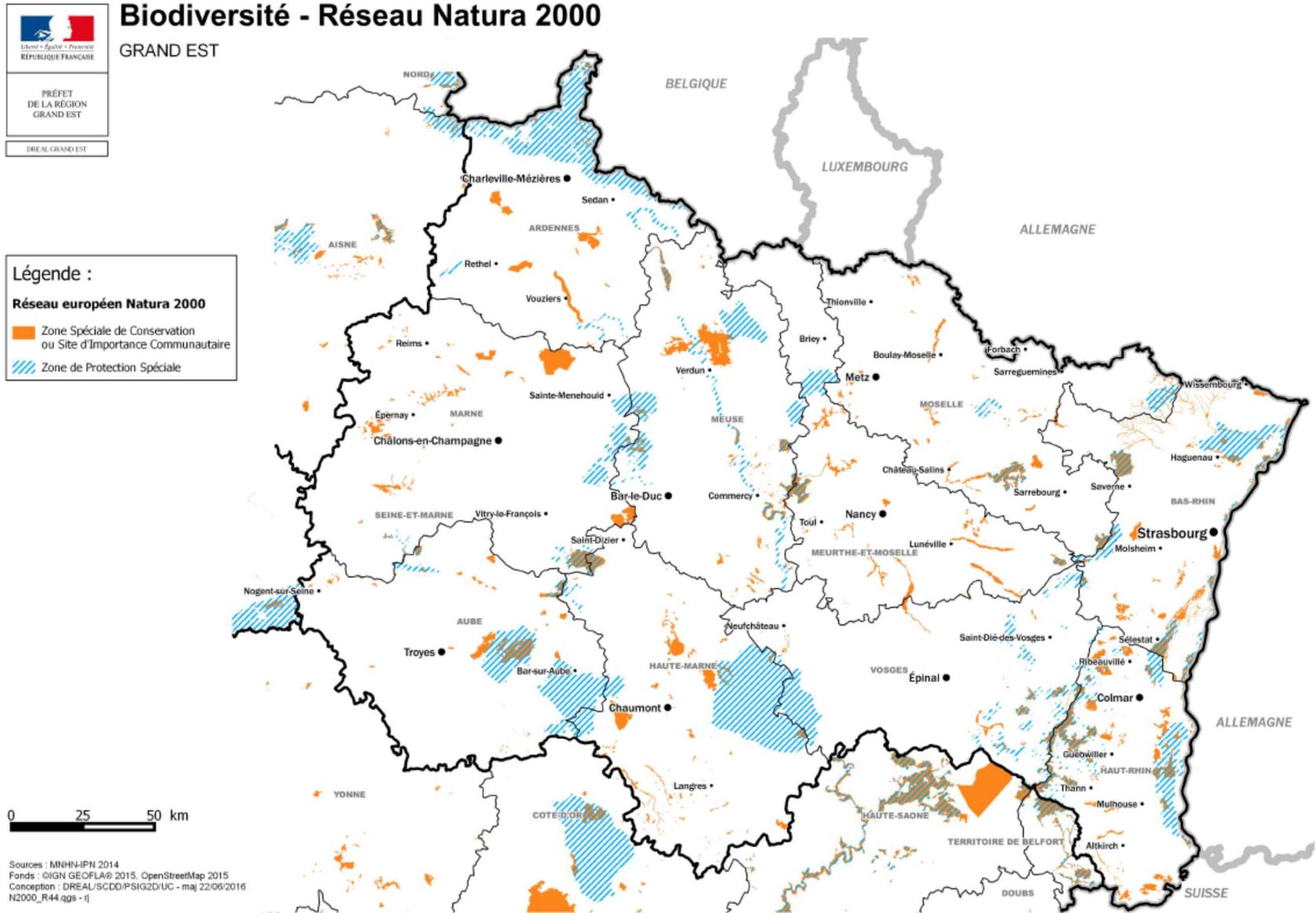
-Les vallées alluviales de la Meuse, de la Moselle, de la Marne ou encore du Rhin ;

-L'Arc Alpes, Jura et Vosges via les massifs boisés ;

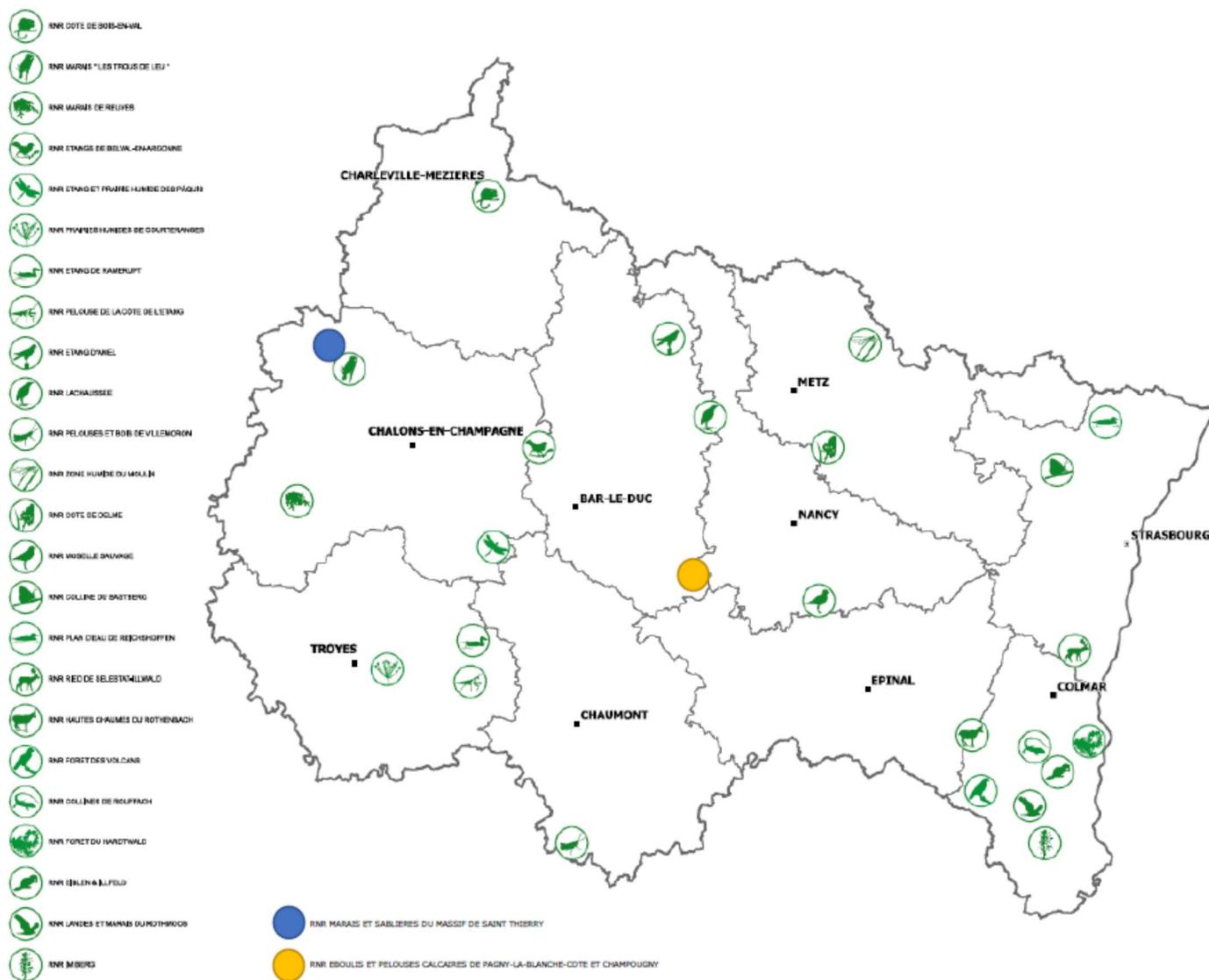
-L'axe bocager de Dijon jusqu'à la Thiérache.



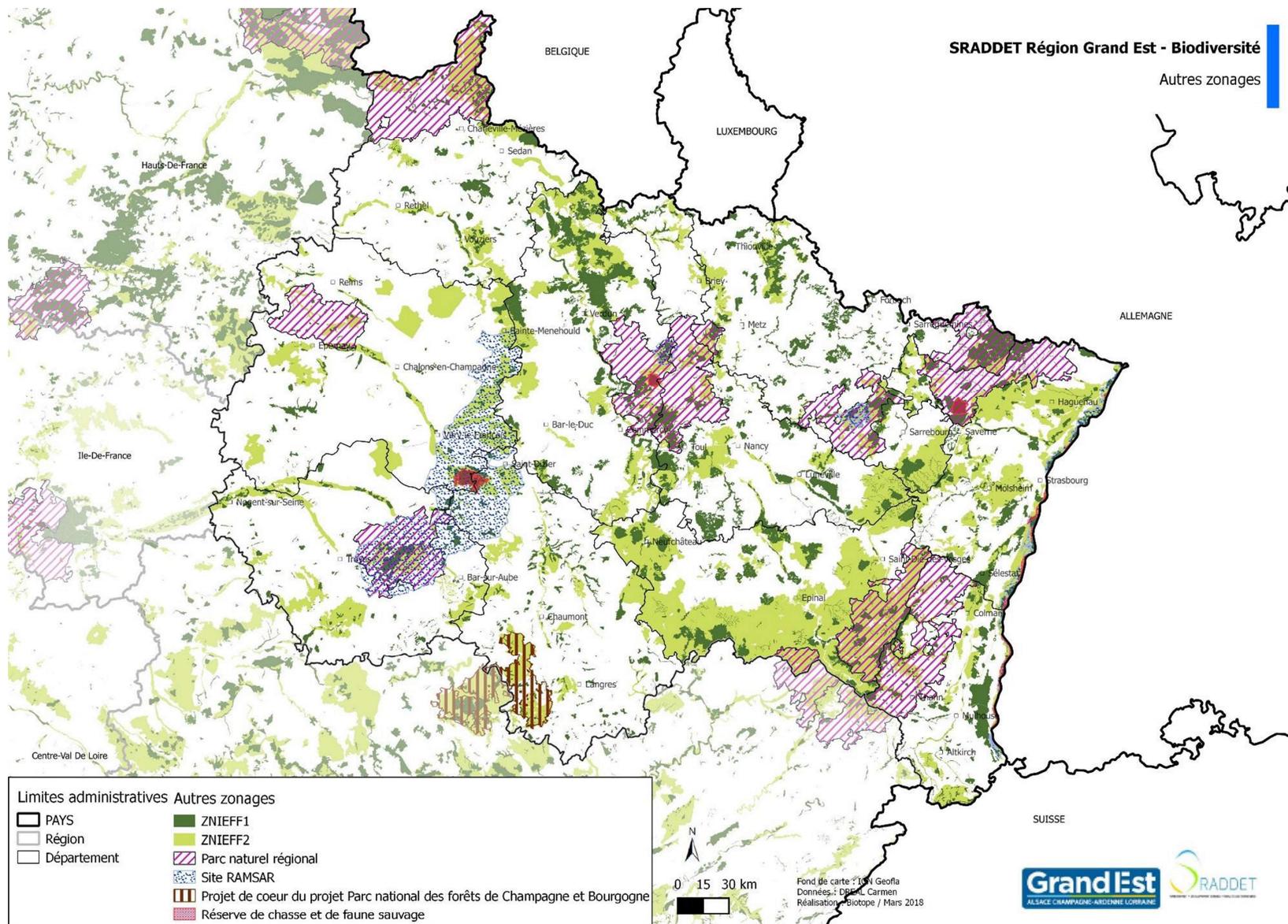
Carte du réseau Natura 2000 en Grand Est / *Déclinaison régionale du PAF en Grand Est – Action A1*



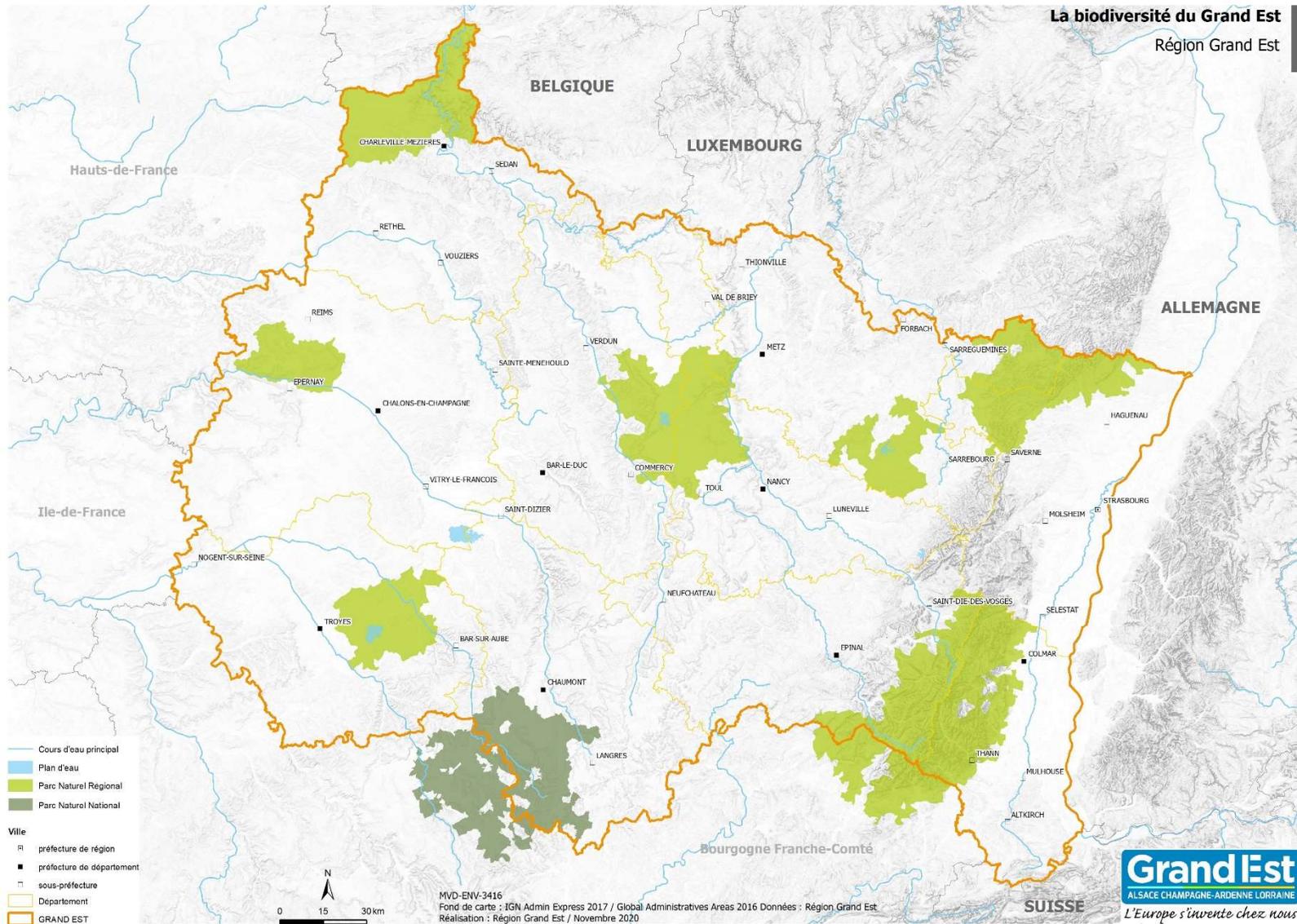
Carte des réserves naturelles régionales du Grand Est / Création/extension et gestion de 10 réserves naturelles pilotes – Action C.4.4



Cartes des autres zonages à enjeu en matière de biodiversité



Carte des 6 Parcs Naturels Régionaux et du Parc National du Grand Est -/ Sites pilotes et porteurs des actions C8, C9, C10, C11, C12



Carte de qualité écologique des cours d'eau du Grand Est – Directive cadre sur l'eau



Eau - Qualité des eaux superficielles - État écologique des cours d'eau État des lieux 2013 (masses d'eau naturelles et fortement modifiées)

GRAND EST

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

DREAL GRAND EST

Légende :

État écologique :

- Très bon
- Bon état
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Information insuffisante
- - - masse d'eau fortement modifiée (potentiel écologique)

Données des agences de l'eau (décembre 2013).
Données incomplètes pour la circonscription administrative
de bassin Rhône-Méditerranée.
La carte sera mise à jour ultérieurement.

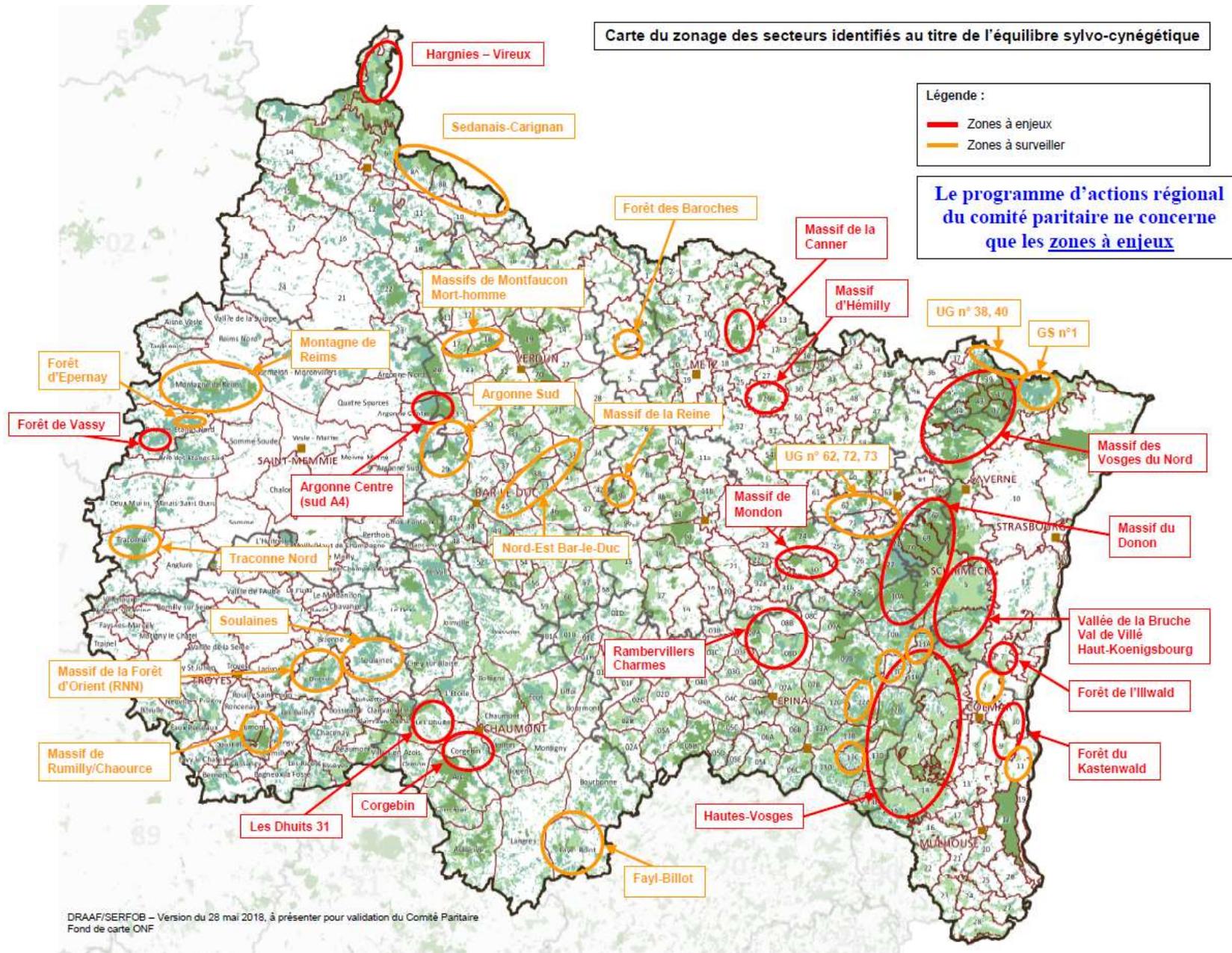
Limite de circonscription administrative
de bassin



0 25 50 km

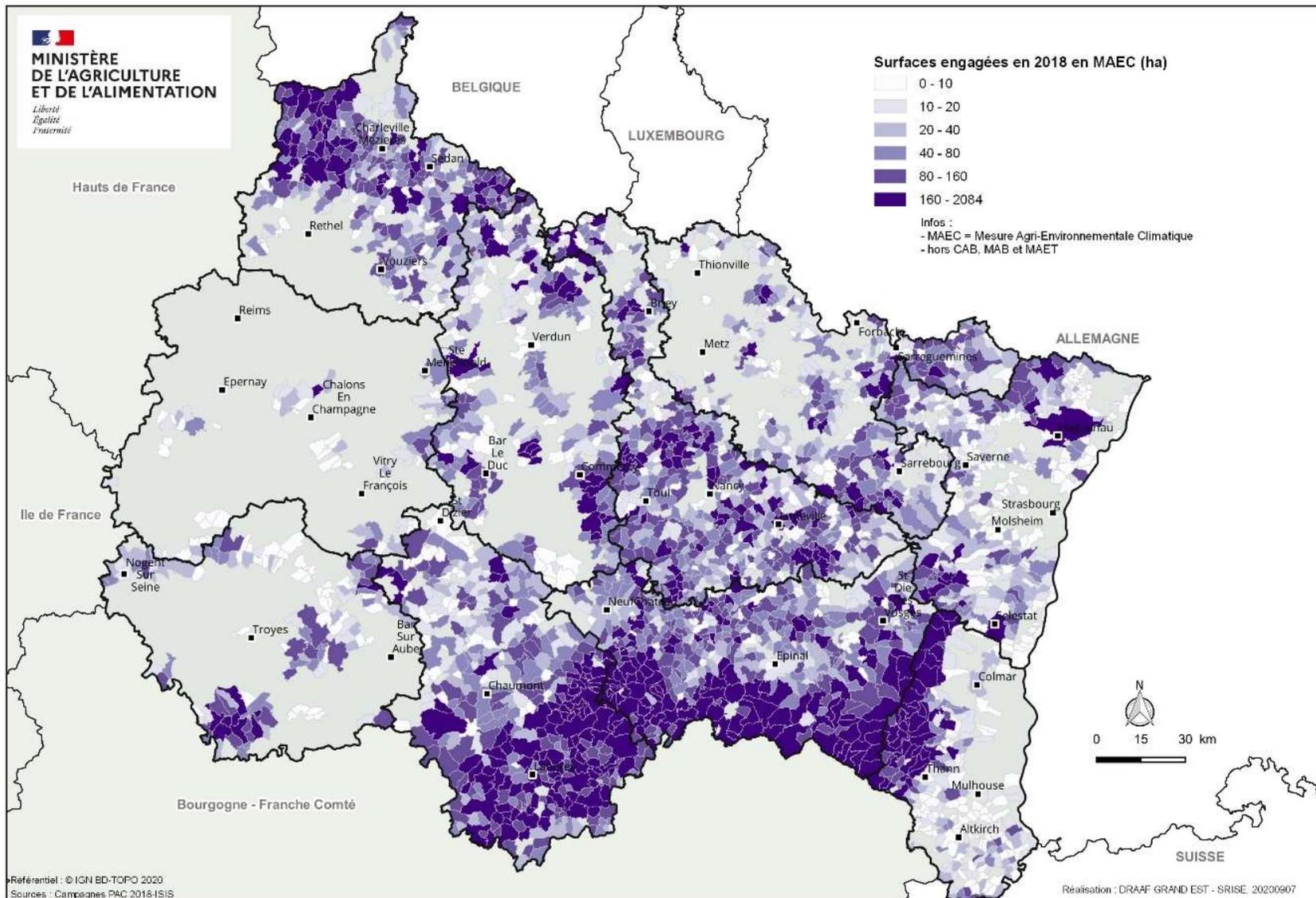
Sources : Agences de l'eau (RM-SN-RMC) (2013)
Fonds : ©IGN-GEOFLA© 2015, OpenStreetMap 2015
Conception : DREAL/SCDD/PSIG2D/UM – maj 04/07/2016
eaux_superficielles_etat_ecologique_R44.qgs - DM

Carte des secteurs en tension pour la régénération naturelle des forêt- équilibre sylvo-cynégétique



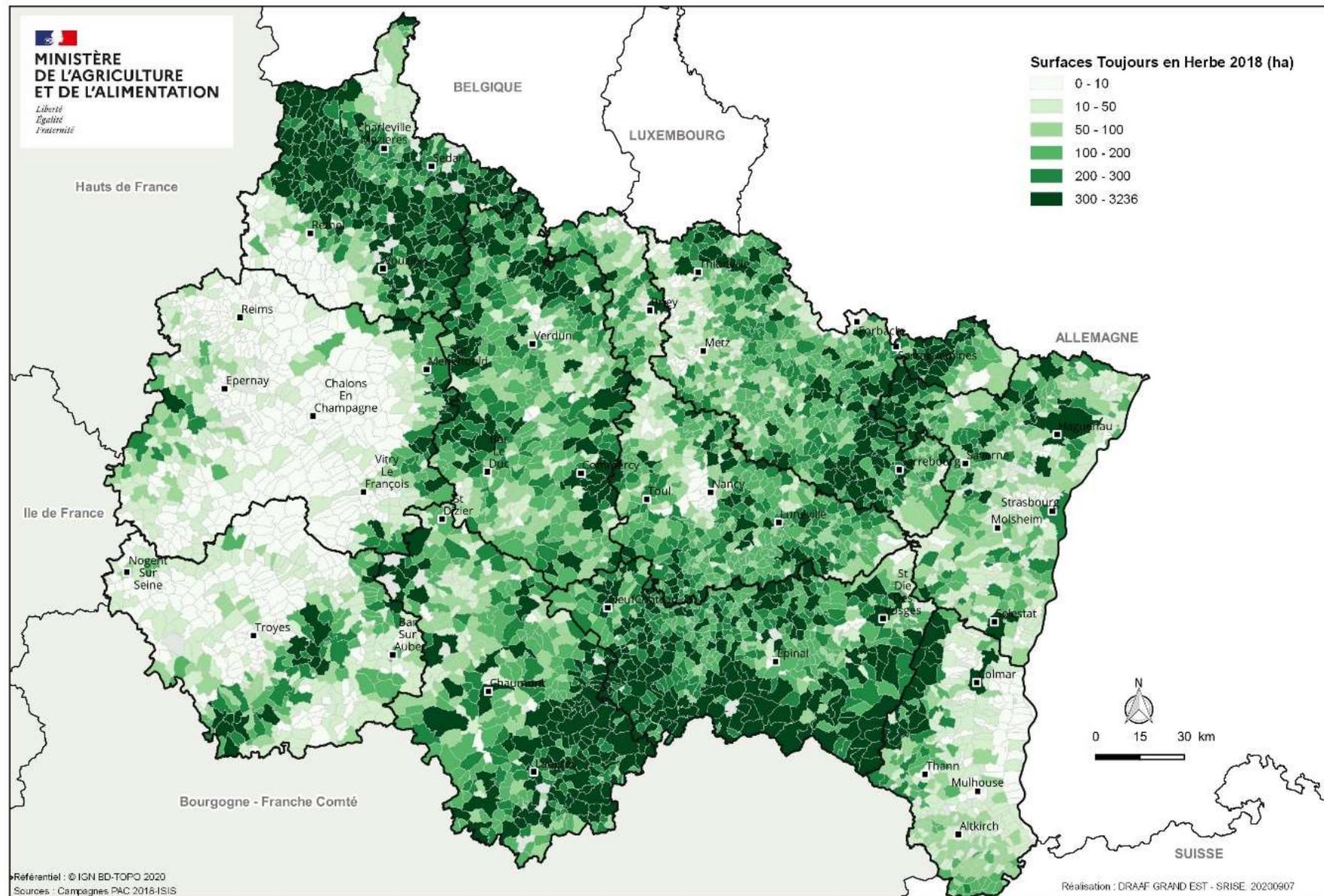
Evolution des actions relatives à la Biodiversité dans les espaces agricoles du Grand Est 1/4

Campagne PAC 2018 - Surfaces communales engagées en MAEC dans le Grand Est



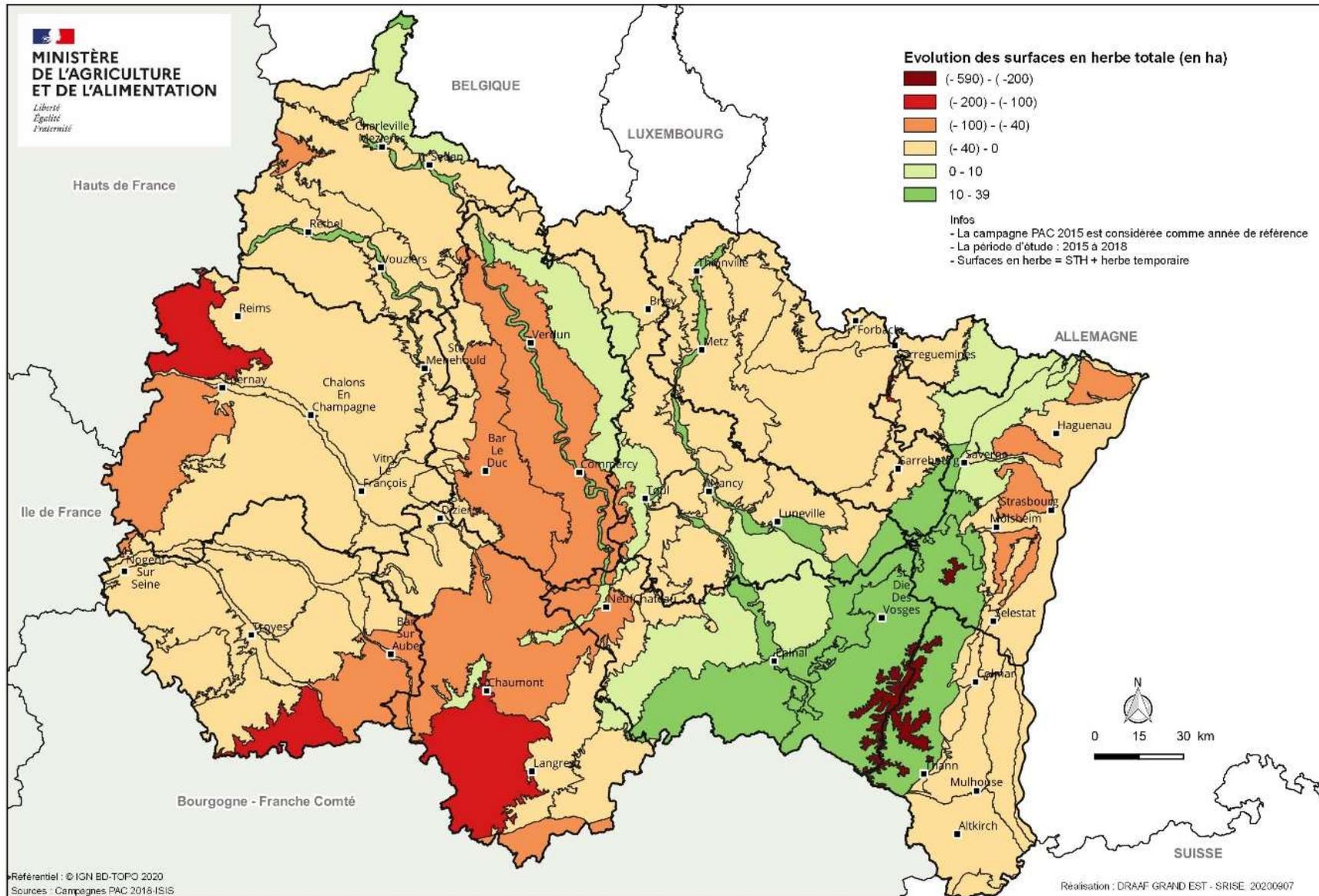
Evolution des actions relatives à la Biodiversité dans les espaces agricoles du Grand Est 2/4

Campagne PAC 2018 - Surfaces toujours en herbe par commune en dans le Grand Est

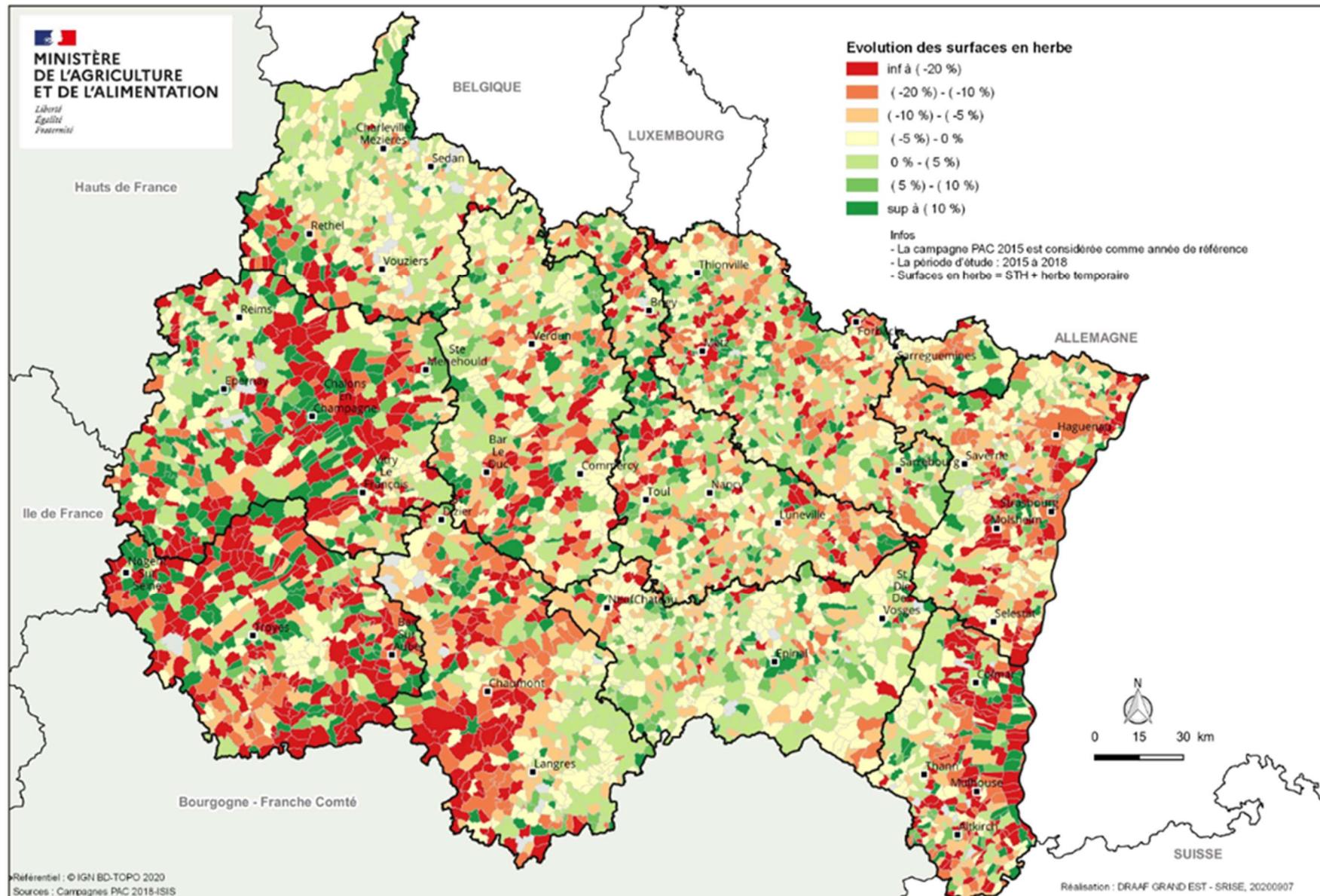


Evolution des actions relatives à la Biodiversité dans les espaces agricoles du Grand Est 3/4

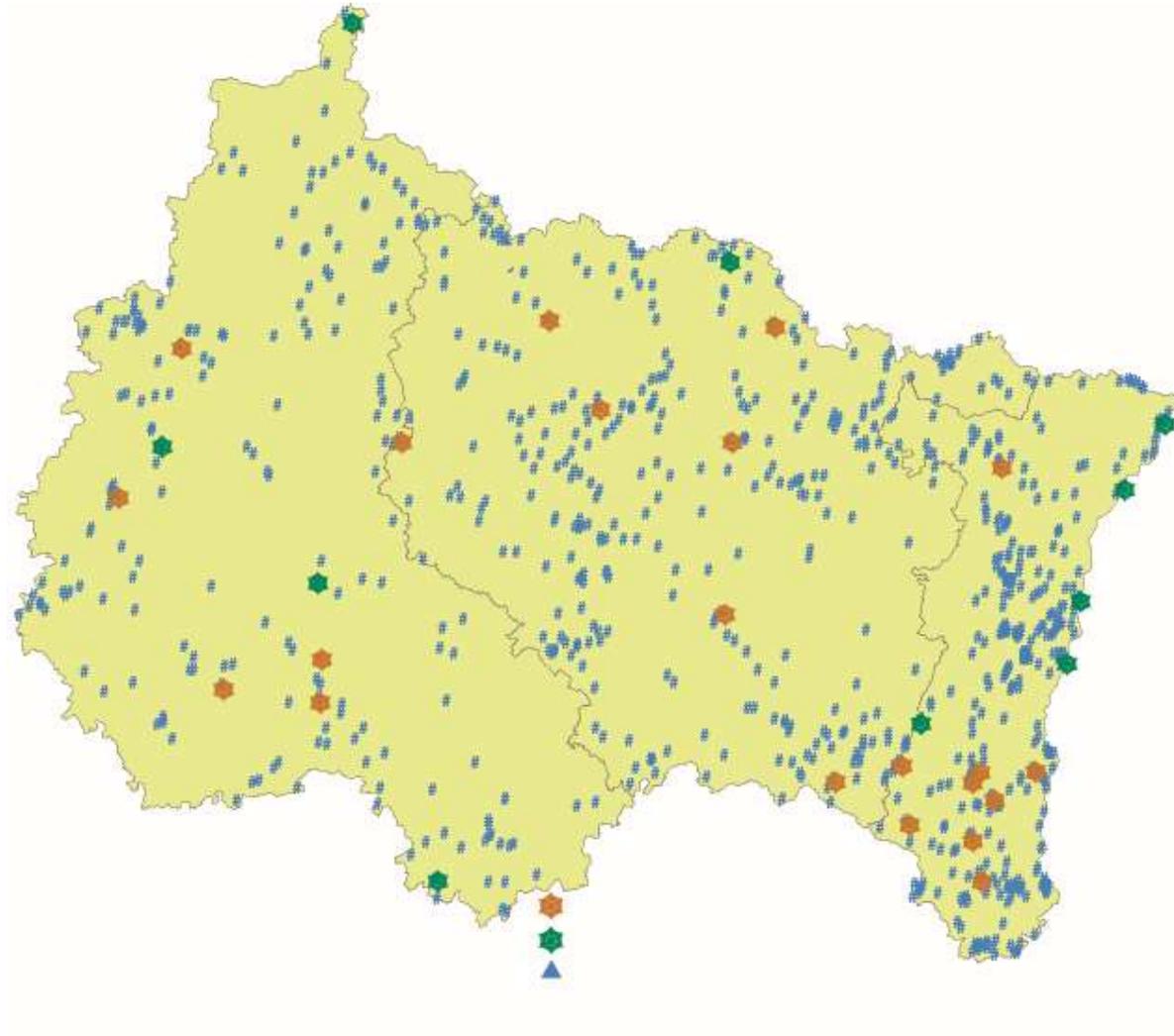
Campagnes PAC 2015-2018 - Evolution des surfaces en herbe totale par région naturelle dans le Grand Est



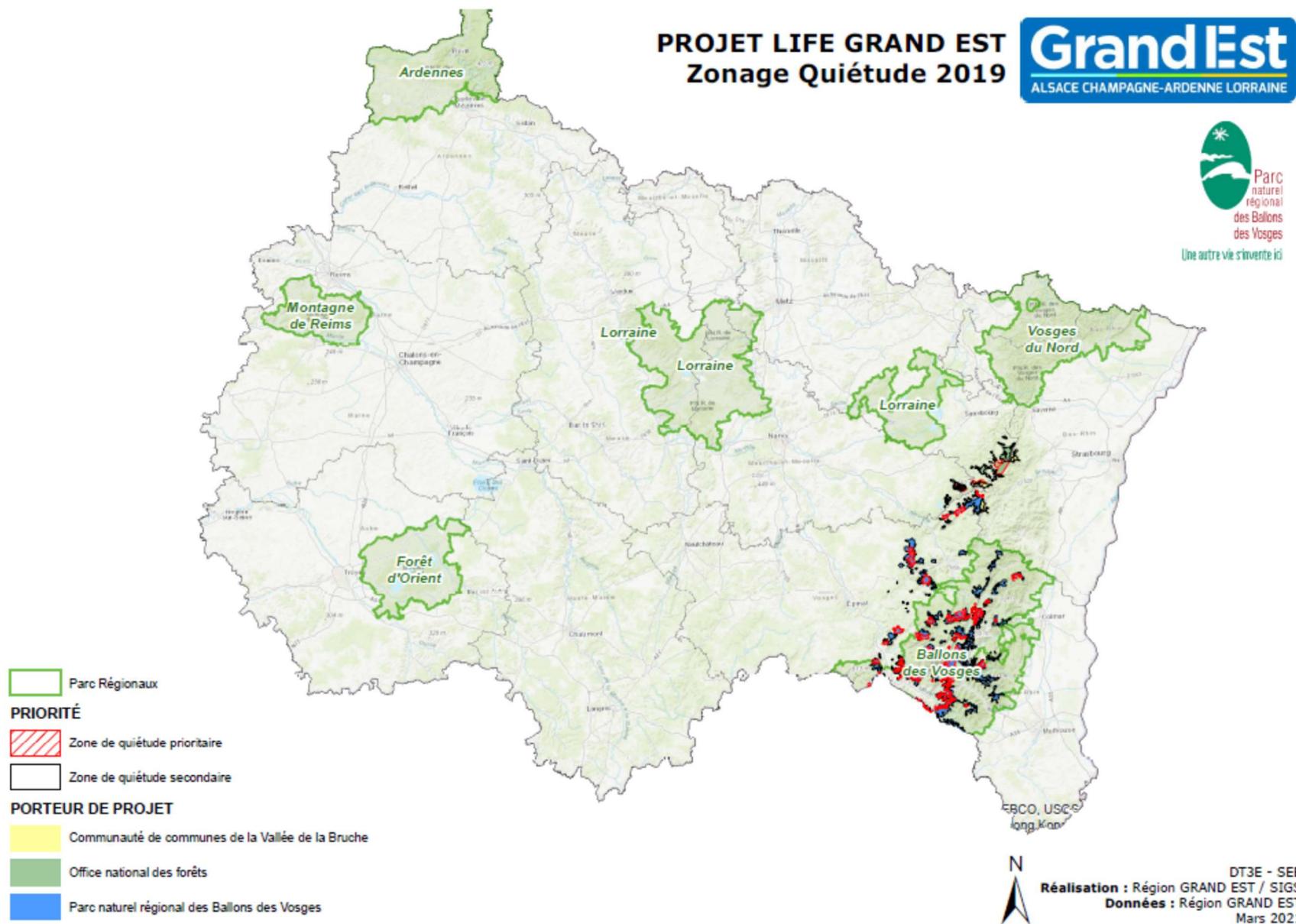
Campagnes PAC 2015-2018 - Evolution des surfaces en herbe par commune dans le Grand Est



Carte des sites gérés par les 3 Conservatoires Naturels du Grand Est / Support de la construction et l'animation d'une stratégie foncière régionale – Action C.3.2



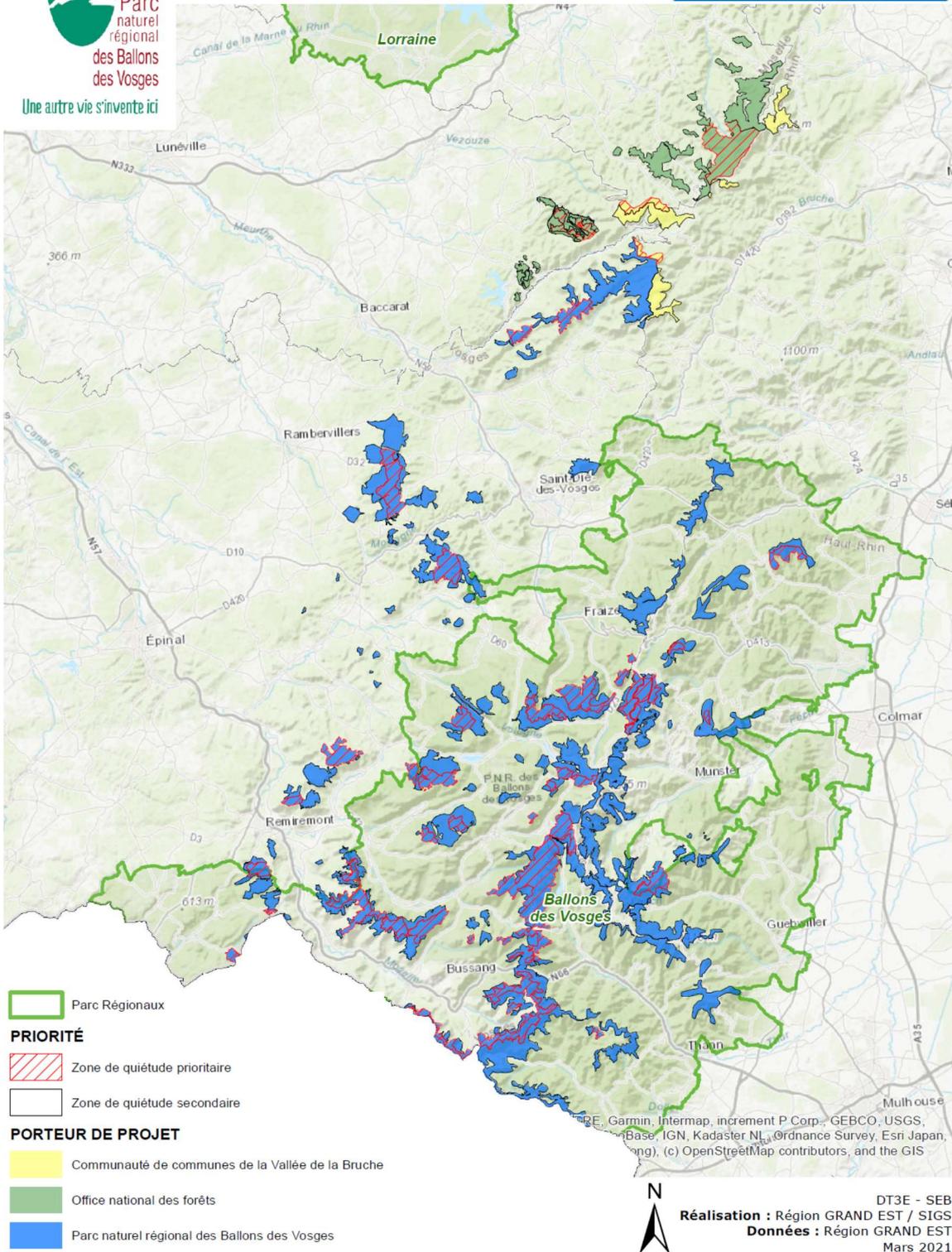
Carte Stratégie “quiétude de la faune sauvage” 1/2 / création et animation de 50 zones de quiétude Action C.4.3



Carte Stratégie “quiétude de la faune sauvage” 2/2 / création et animation de 50 zones de quiétude Action C.4.3

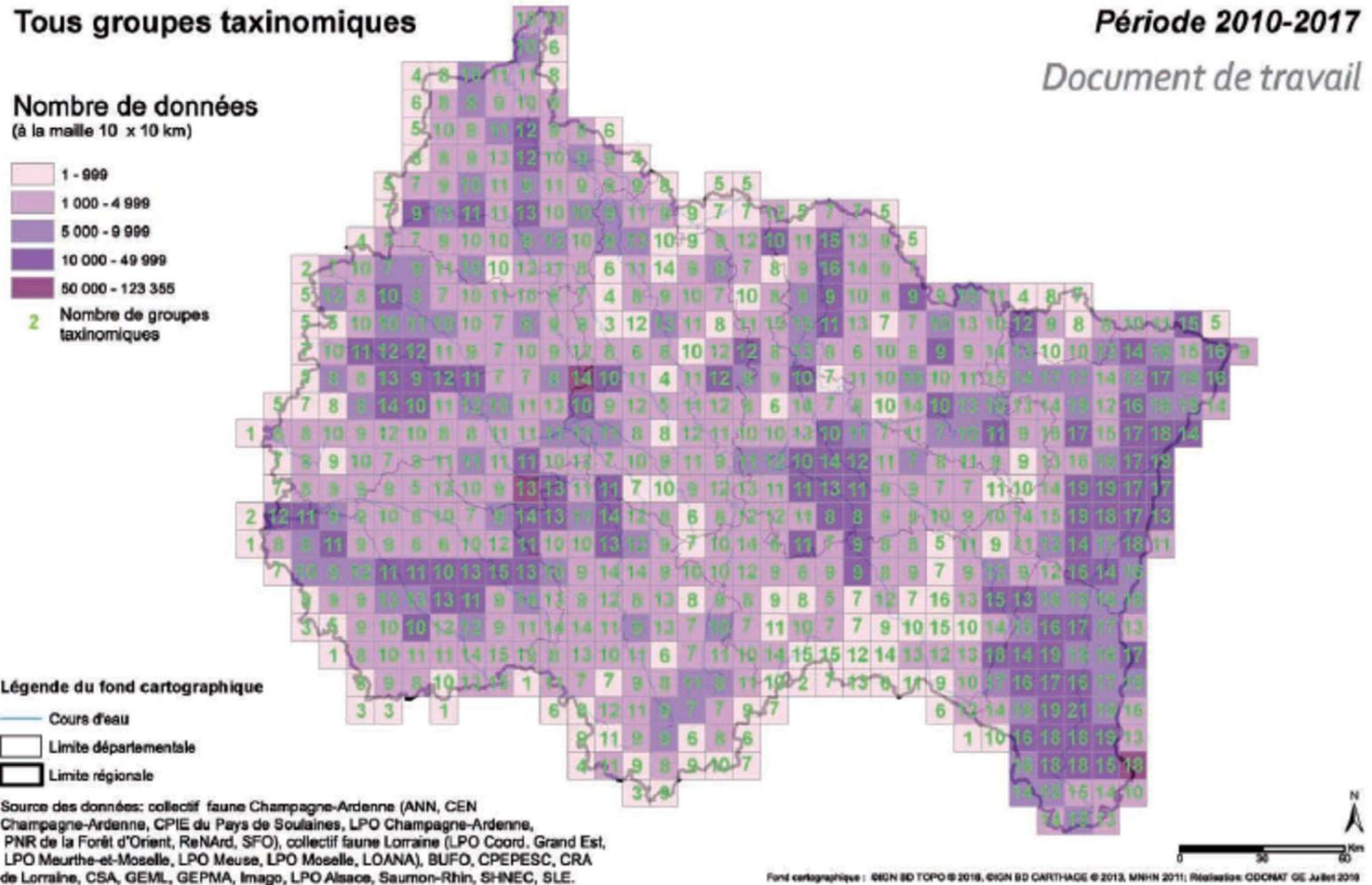


PROJET LIFE GRAND EST Zonage Quiétude 2019



Carte de la connaissance naturaliste en Grand Est 1/4 / Support de l'observatoire régional de la Biodiversité (C2)

Etat des lieux de la connaissance de la biodiversité dans le Grand Est / Volet Faune nombre de données

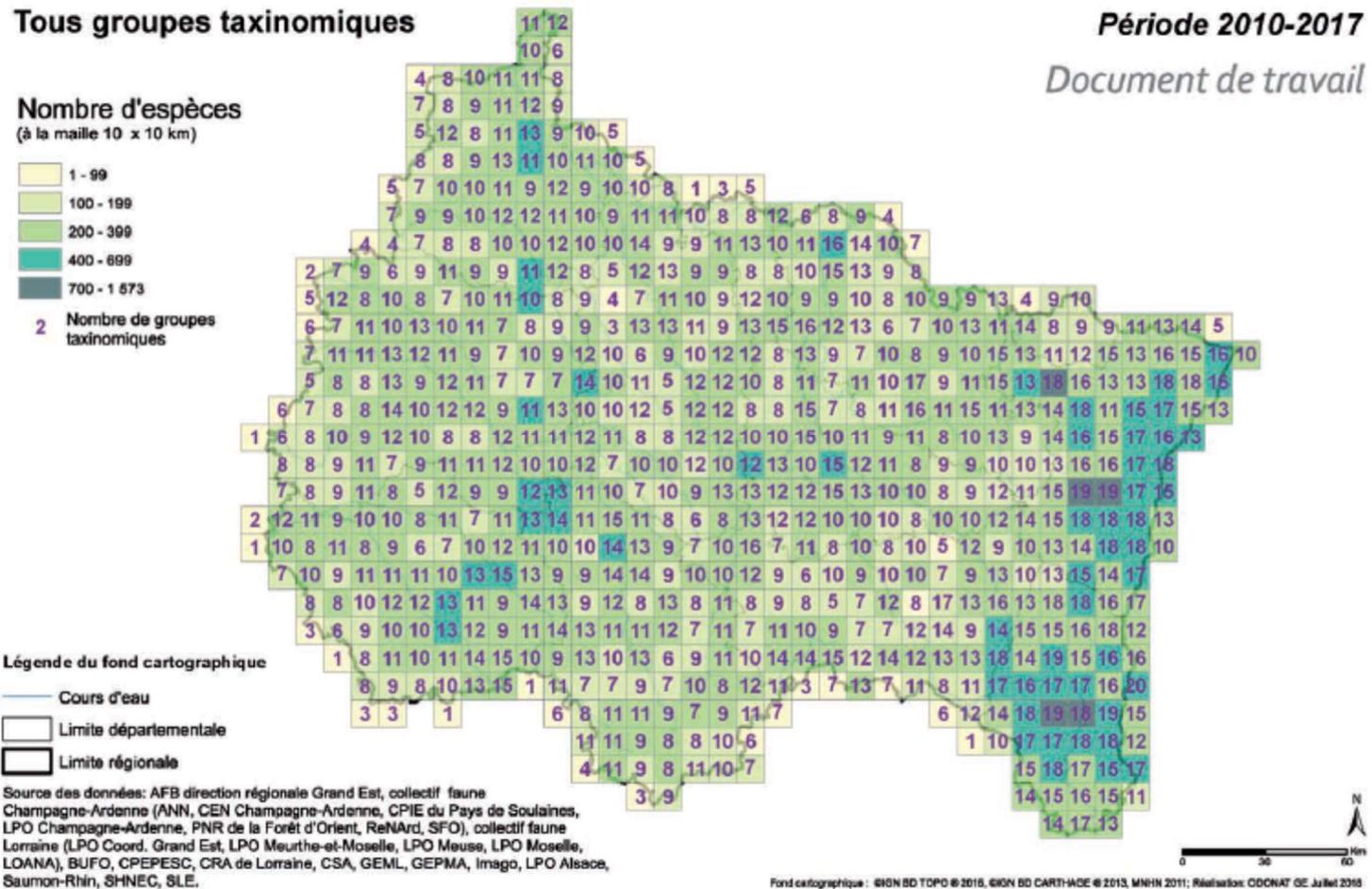


Remarques

Cartes synthétiques uniquement à titre informatif. Elles compilent l'ensemble des informations des cartes précédentes.

Carte de la connaissance naturaliste en Grand Est 2/4 / Support de l'observatoire régional de la Biodiversité (C2)

Etat des lieux de la connaissance de la biodiversité dans le Grand Est / Volet Faune nombre d'espèces



Carte de la connaissance naturaliste en Grand Est 3/4 / Support de l'observatoire régional de la Biodiversité (C2)

Etat des lieu de la connaissance de la biodiversité dans le Grnd Est / Volet Flore nombre de données

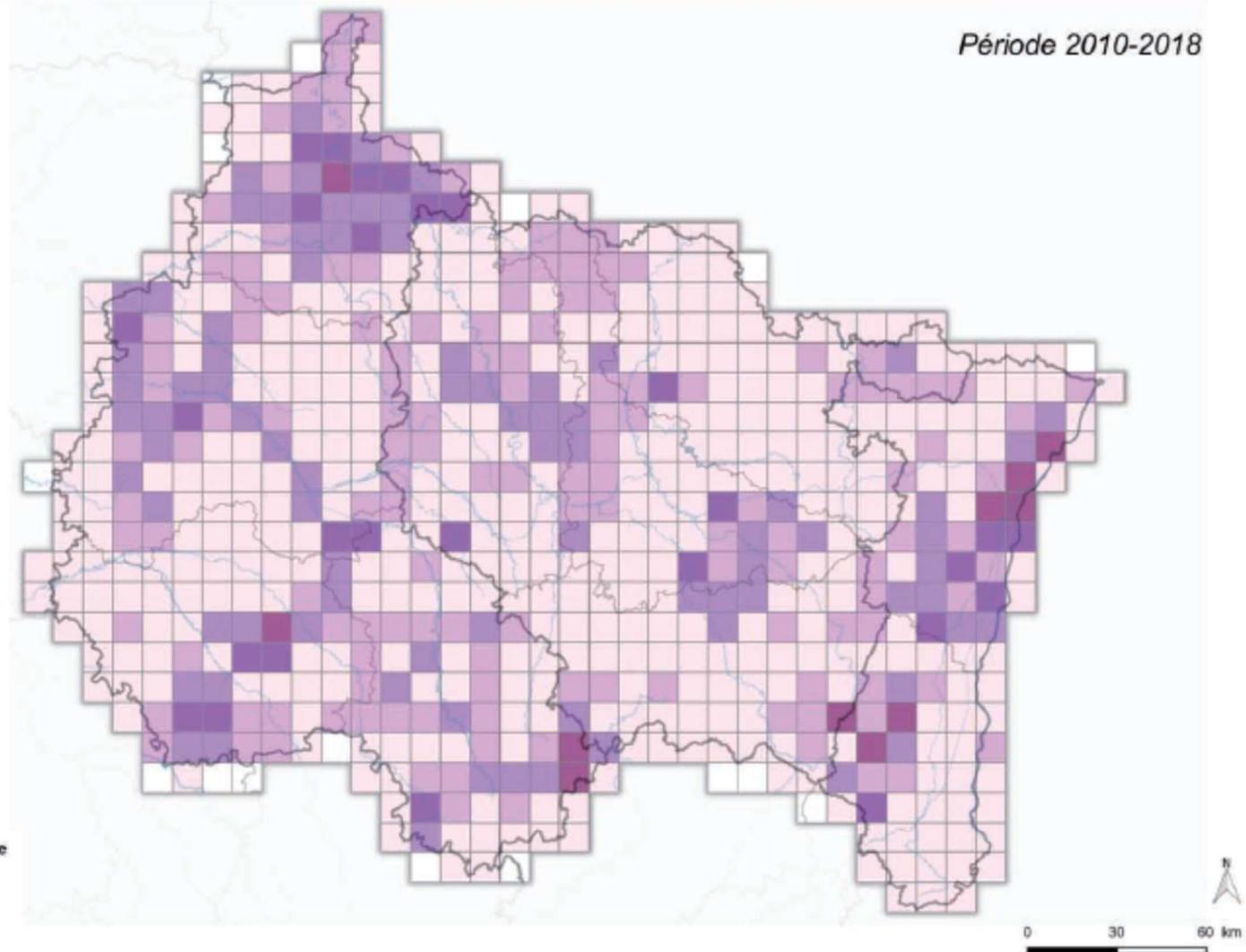
Flore

Période 2010-2018

Nombre de données

(à la maille 10x10 km)

- 1 - 1598
- 1599 - 2530
- 2531 - 3626
- 3627 - 5212
- À partir de 5213



Source de données : bases de données © Flora et © Taxa

Fond cartographique : ©IGN BD TOPO © 2014, ©IGN BD Carthage © 2013, © MNHN © 2011 ; Réalisation: CBNBP Août 2018

Carte de la connaissance naturaliste en Grand Est 4/4 / Support de l'observatoire régional de la Biodiversité (C2)

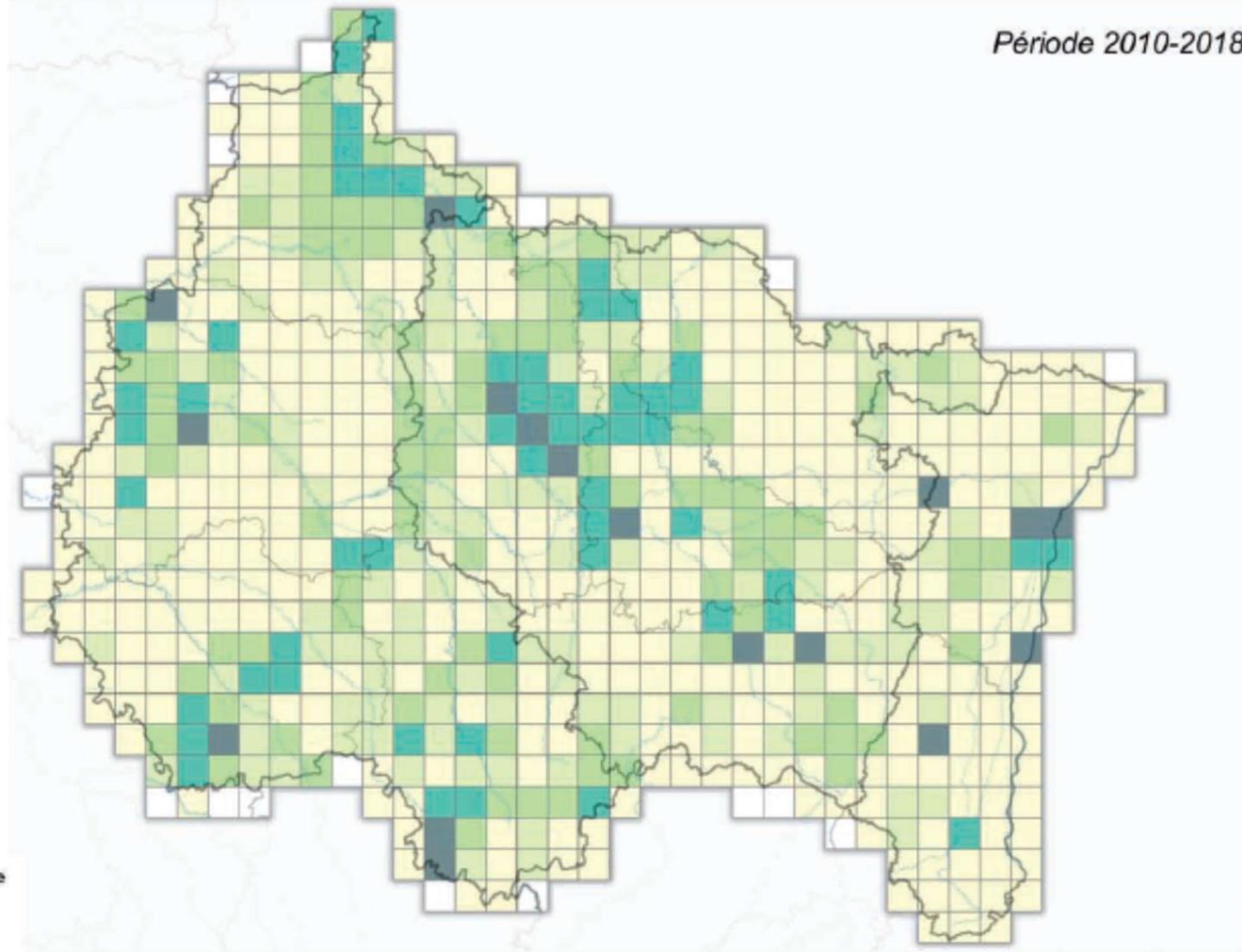
Etat des lieux de la connaissance de la biodiversité dans le Grand Est / Volet Flore nombre d'espèces

Flore

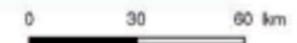
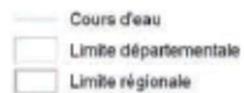
Période 2010-2018

Nombre d'espèces

(à la maille 10x10 km)



Légende du fond cartographique



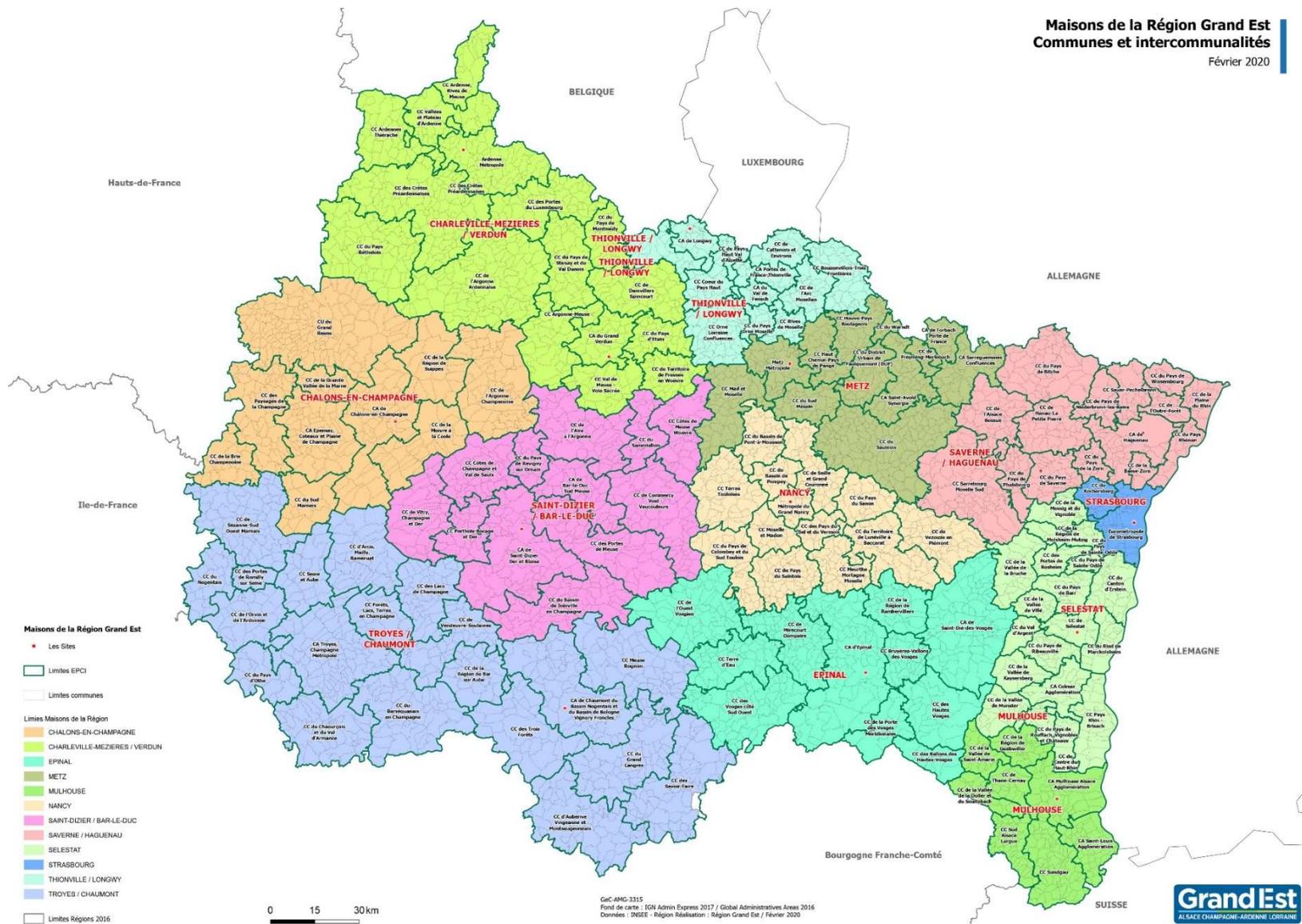
Source de données : bases de données © Flora et © Taxa

Fond cartographique : ©IGN BD TOPO © 2014, ©IGN BD Carthage © 2013, © MNHN © 2011 ; Réalisation: CBNEP Août 2018

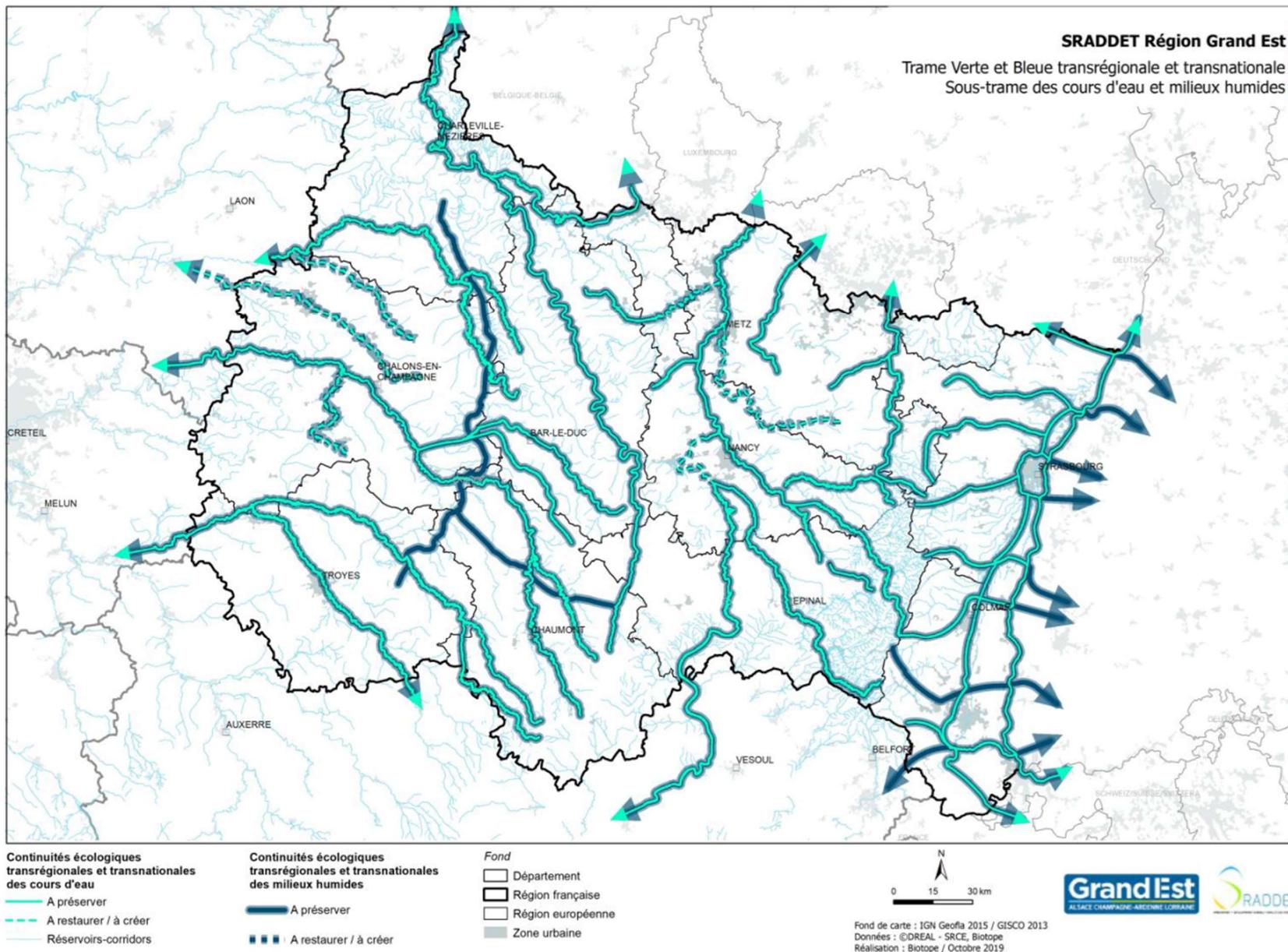
Carte des maisons de la Région Grand Est1/2 / Support de la cellule d'assistance technique - Action C4)



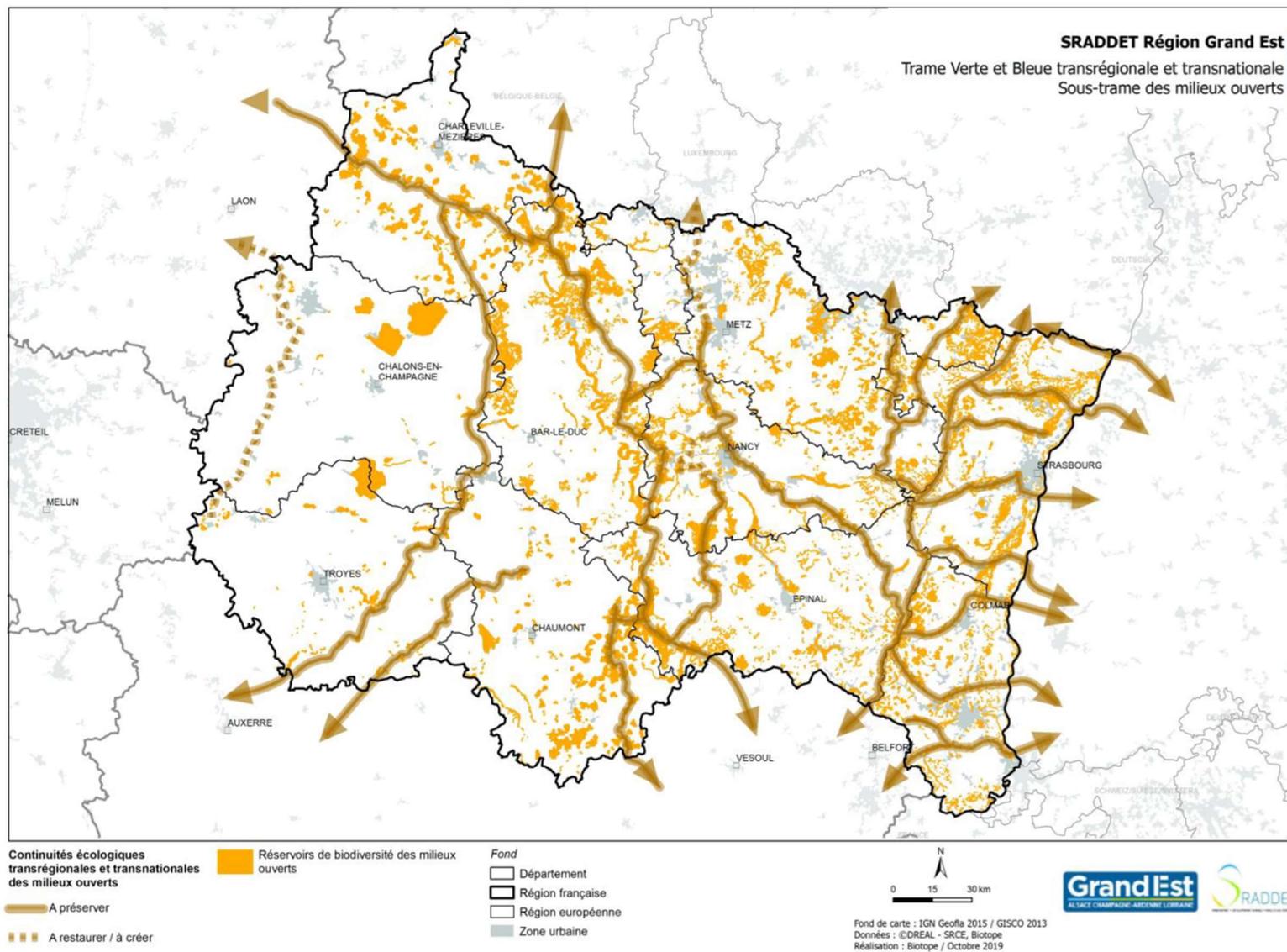
Carte des maisons de la Région Grand Est2/2 / Support de la cellule d'assistance technique - Action C4)



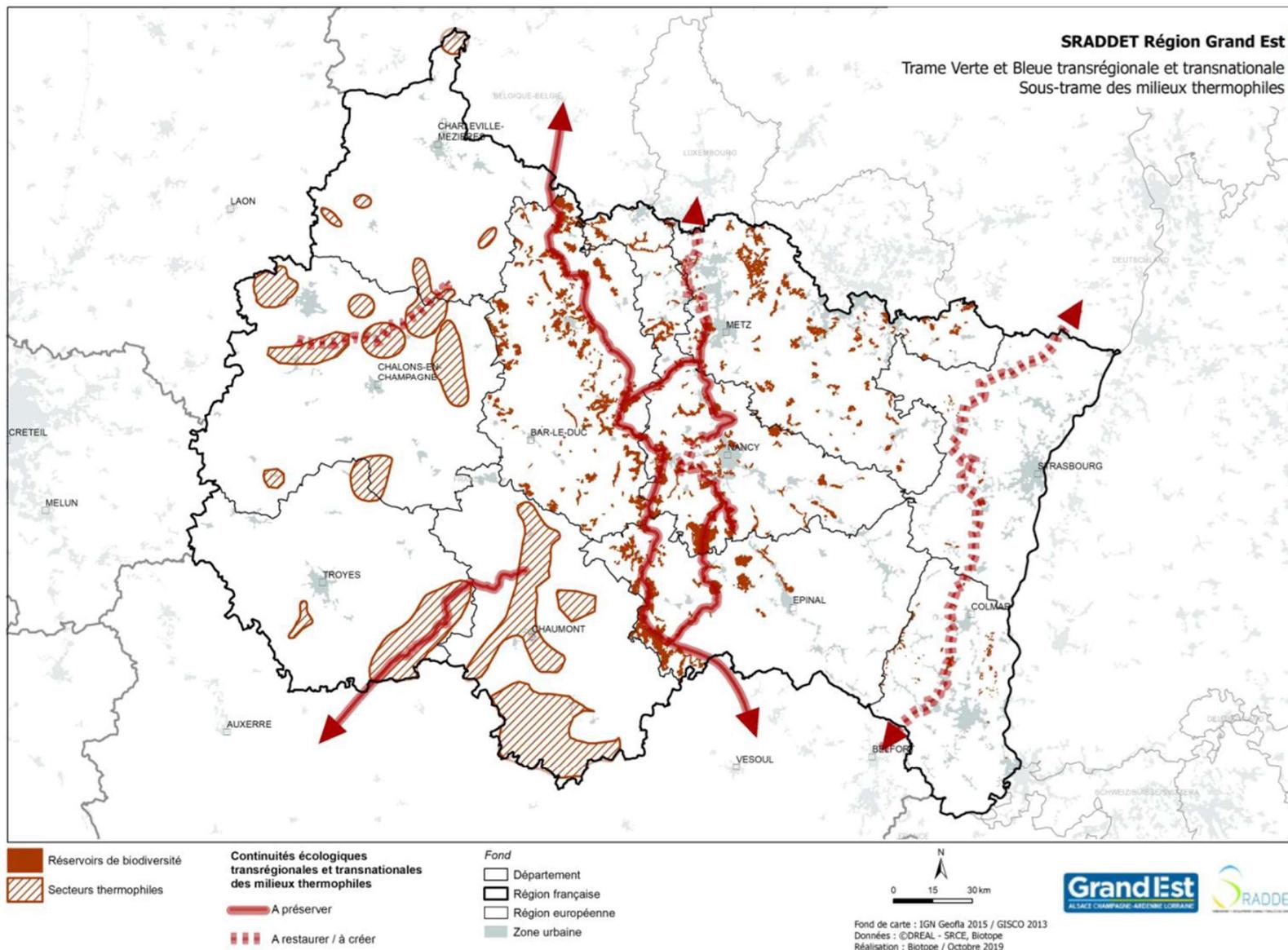
Cartes de la Trame Verte et Bleue du Grand Est 1/4 / base de l'harmonisation de la cartographie des trames vertes et bleues – Action C2.3



Cartes de la Trame Verte et Bleue du Grand Est 2/3 / base de l'harmonisation de la cartographie des trames vertes et bleues – Action C2.3



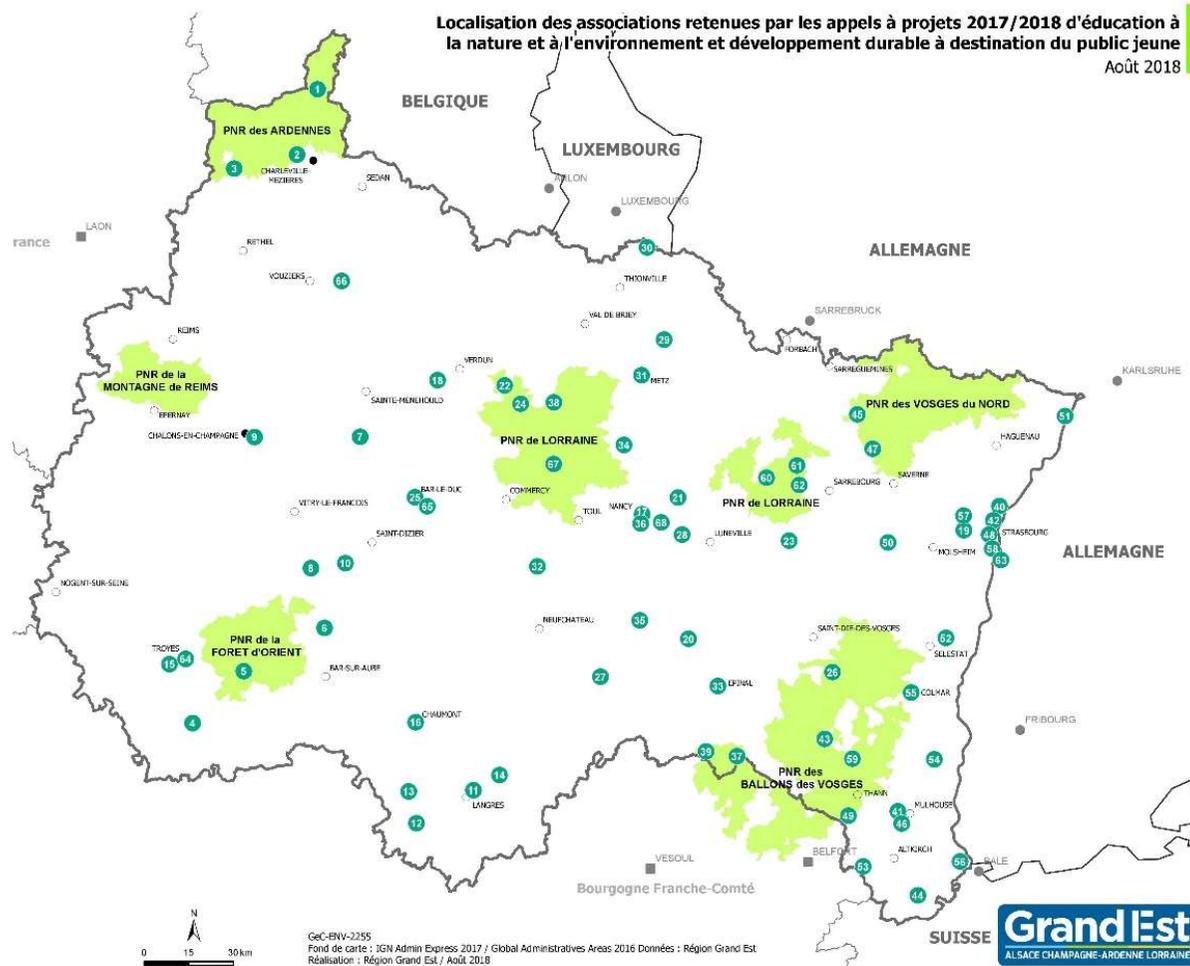
Cartes de la Trame Verte et Bleue du Grand Est 3/3 / base de l'harmonisation de la cartographie des trames vertes et bleues – Action C2.3



Carte du réseau de structures d'éducation à l'environnement régionales / Supports de l'action C1.4 Sensibilisation de classes de primaire et d'enseignement supérieur du grand est à la biodiversité et E4

Localisation des associations retenues par les appels à projets 2017/2018 d'éducation à la nature et à l'environnement et développement durable à destination du public jeune

Août 2018

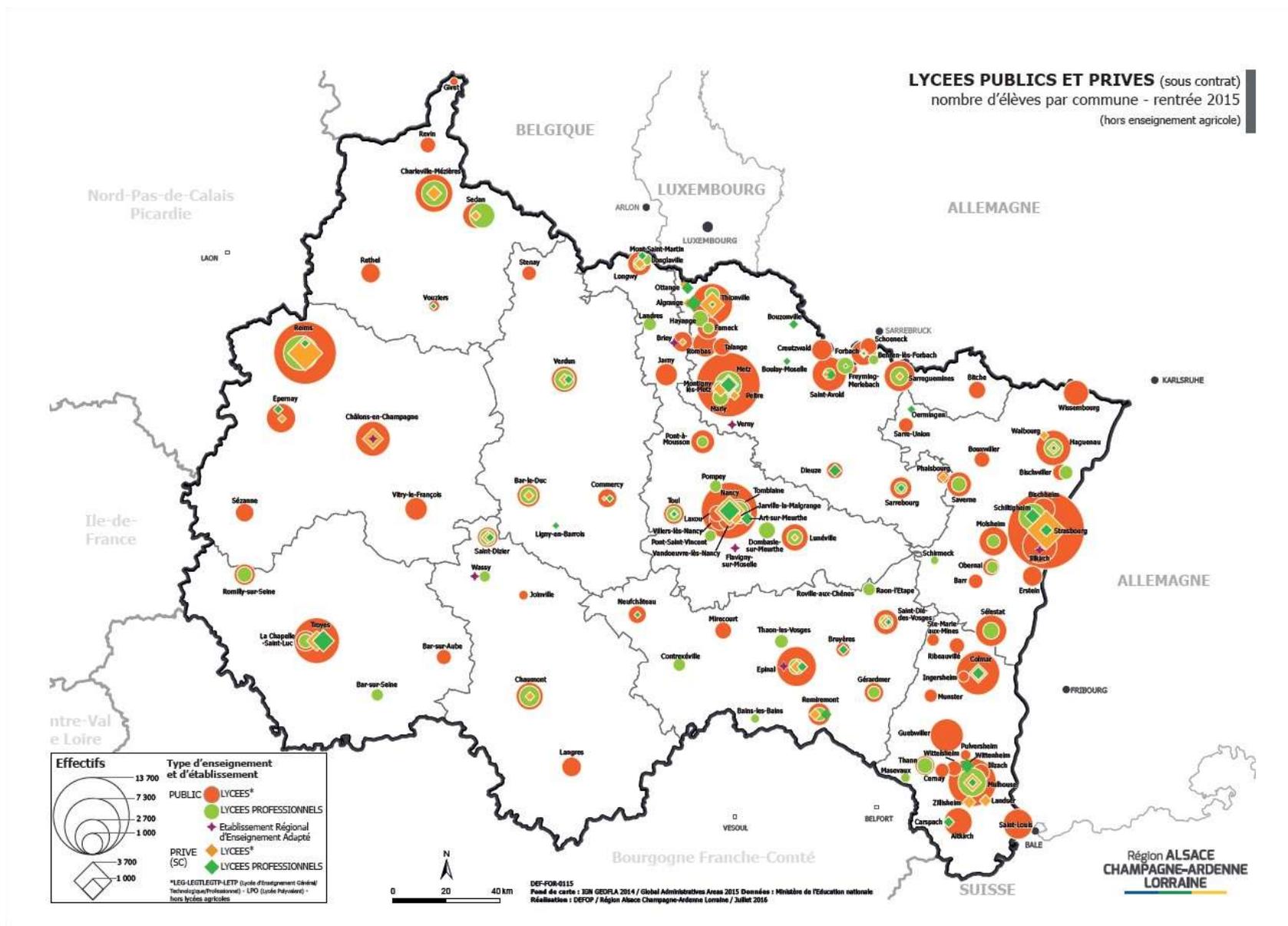


GeC-ENV-2255
Fond de carte : IGN Admin Express 2017 / Global Administrative Areas 2016 Données : Région Grand Est
Réalisation : Région Grand Est / Août 2018



N°	Nom
1	Ligue de l'enseignement des Ardennes - C.L.I.P. de Moraypré
2	Fédération des Ardennes pour la pêche et la protection du milieu aquatique
3	Thiérache ardennaise animation - Ferme pédagogique de Liart
4	Centre d'initiation à l'environnement du bassin d'Armanche
5	Ligue de l'enseignement de l'Aube - Centre Yvonne Martinot
6	CPIE du Pays de Soulaines
7	Argonne Nature - le Val d'Ante
8	Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne
9	Fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
10	Centre Culturel Haut-Marnais (CCHM Der)
11	Centre Culturel Haut-Marnais (CCHM Lies)
12	Centre d'initiation à la Nature d'Auberive
13	Maison de Courcelles
14	Sur les traces
15	Fédération des chasseurs de l'aube
16	Fédération de pêche de la Haute-Marne
17	Fédération de pêche de la Meurthe et Moselle
18	Fédération de pêche de la Meuse
19	Fédération de pêche du Bas-Rhin
20	Fédération de pêche des Vosges
21	CPIE de Nancy-Champenoux
22	CPIE de Meuse
23	Lorraine Energies Renouvelables
24	Ecomusée d'Hannoville sous les Côtes
25	Meuse Nature Environnement
26	ETC TERRA
27	La Vigie de l'Eau
28	L'Atelier Vert
29	ADPPA
30	APICCOOL
31	CPN Les Coquelicots
32	Lorraine Association Nature LOANA
33	Les Francs
34	Fédération départementale des chasseurs de Meurthe et Moselle
35	Association HIRRUS
36	MJC Nomade
37	Une figue dans le poirier
38	Association Théâtre Tangente Vardar
39	Les Jardins en Terrasse
40	AGF - ferme Educative
41	Alter Alsace Energies
42	APPA-Alsace
43	Atouts Hautes-Vosges
44	La clé des champs, ferme pédagogique du Luppachhof
45	La Grange aux Paysages
46	Le Moulin de Lutterbach
47	Les Piverts
48	Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
49	Maison de la Géologie
50	Maison de la nature Bruche Piémont
51	Maison de la nature du Delta de la Sauer
52	Maison de la nature du Ried et de l'Alsace centrale
53	Maison de la nature du Sundgau
54	Maison de la nature du Vieux Canal
55	Observatoire de la nature de Colmar
56	Petite Camargue alsacienne
57	Saumon-Rhin
58	Strasbourg Initiation Nature Environnement (SINE)
59	Vivarium du moulin
60	Maison du Pays des étangs
61	Patrimoine de Belle-Forêt
62	Association du Parc Animalier de Sainte-Croix
63	Ferme éducative de la Ganzau
64	Association d'Education Populaire de l'AUBE
65	Ligue de l'Enseignement de la Meuse
66	Maison de la nature de Boult-aux-Bois
67	Carrefour des jeunes de Beaumont
68	Reflets d'eau douce

Carte des Lycées du Grand Est / Base de la Création de modules de formation eau-biodiversité à destination des futurs professionnels – Action C.1.3



DESCRIPTION OF THE STRATEGY TO IMPLEMENT THE OVERALL PLAN

(I. Préambule : La politique Natura 2000, le modèle français)

Le lien suivant détaille les informations sur la déclinaison française de la politique Natura 2000 : <https://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>

II. Contribution du LIFE Biodiv'Est

Pour mettre en œuvre son « modèle Natura 2000 », la France a fait le choix de privilégier une approche concertée et contractuelle avec la volonté d'associer l'ensemble des partenaires au plus près du terrain. Différentes évaluations ont montré que ce modèle portait ses fruits. Une des forces de cette approche est qu'elle repose sur le réseau d'animateurs de terrain. Cependant l'adhésion des acteurs dépend de la pérennité de cette animation au quotidien et du maintien du soutien de l'Etat français. L'ancrage territorial de cette politique est primordial pour en assurer l'efficacité.

Faciliter et pérenniser l'adhésion des acteurs de territoire

Le projet de PAF France 2021-2027 reconduit et renforce donc un certain nombre de mesures prioritaires du PAF France 2014-2020. Il porte à 100% l'objectif des sites dotés d'un document de gestion (DOCOB) et passés en phase animation.

Sur les 226 sites que comptent la région Grand Est, plus de 95% disposent d'un comité de pilotage, 98,2% disposent déjà d'un DOCOB approuvé. 80% sont entrés en phase d'animation. Les services de l'Etat en région Grand Est prévoient d'atteindre 100% de sites animés d'ici deux ans maximum. En France, cet objectif d'animation est porté par l'Etat et ses services déconcentrés. Cependant, les actions proposées par le LIFE Biodiv'Est viendront le faciliter et le consolider.

Sur les 181 sites en animation en Grand Est, 119 sont sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales (66 %). Ce taux encourageant montre combien le dispositif N2000 et les enjeux de conservation sont partagés localement. Cette situation n'est cependant pas définitive, la maîtrise d'ouvrage collectivité et la présidence des comités de pilotage étant (re)proposés tous les 3 ans : à défaut, la maîtrise d'ouvrage revenant à l'Etat.

Le projet de LIFE Biodiv'Est propose un dispositif complet de formation et de sensibilisation des acteurs locaux : élus, décideurs, jeunes, acteurs socio-économiques ou encore grand public (C1, E4, E5). Il vise une mise en réseau des élus en responsabilité vis à vis de sites Natura 2000 ou d'autres réservoirs de biodiversité. Les outils qui seront mis en place tels que les plateformes numériques et réseaux professionnels élargis faciliteront les échanges, la diffusion de l'information et la dissémination d'expériences réussies. Ces initiatives viendront renforcer et consolider les démarches engagées par les services de l'Etat au bénéfice d'une mobilisation durable des acteurs du territoire, dans et au-delà du réseau N2000.

Contribuer à améliorer les dispositifs de surveillance et rapportage

Durant la période 2014-2020, la France a engagé différents programmes visant à développer le suivi de l'évolution de l'état de conservation des espaces et habitats ayant permis la désignation des sites Natura 2000. Le projet de CAP 2021-2027 reprend cette priorité. Il fixe comme objectif de « consolider et structurer un réseau de suivi pérenne de la biodiversité terrestre ». Ce dispositif de surveillance sera articulé avec les dispositifs régionaux de recueil de données naturalistes et se « fondera sur des protocoles d'observation normalisés, dont certains restent encore à définir ».

Le projet de LIFE Biodiv'Est prévoit plusieurs actions et sous-actions visant à l'amélioration de la connaissance et au suivi des espèces et habitats d'intérêts communautaires (C2). Le PAF 2014-2020 a permis d'étendre les dispositifs d'observation et d'évaluer l'existant, le projet de PAF 2021-2027 prévoit de compléter et renforcer cette démarche. Dans le projet Biodiv'Est, les actions relatives à l'observation et à la surveillance des prairies ou des forêts patrimoniales, en site Natura notamment, seront précédées de l'élaboration de protocoles normalisés. Dans ce cadre, la Région Grand Est deviendra territoire test : elle contribuera à la fois à nourrir précisément le rapportage national et à développer des outils méthodologiques mobilisables au sein d'autres régions, y compris transfrontalières

Maintenir et à atteindre le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Des actions et mesures spécifiques sont prévues par le LIFE Biodiv'Est pour compléter celles prévues par le PAF France 2014-2020 et confortées par le nouveau projet de PAF France pour atteindre le bon état de conservation : d'une part, il s'agira d'accompagner le développement des contrats et mesures agro-environnementales en sites Natura 2000 (soutien à l'information, sensibilisation, formation, diffusion des retours 'expériences). D'autre part, le projet de LIFE portera de nouveaux plans de soutien spécifiques à certaines espèces ou habitats, en l'occurrence dans les prairies permanentes identifiées par la Stratégie Régionales Biodiversité (C10).

Le réseau des fermes pilotes (C7) sera également un vecteur de soutien à l'atteinte des objectifs des PAF. En effet, en cohérence avec le projet de PAF 2021-2027, les habitats appartenant à la MAES « prairies » dépendent essentiellement du maintien ou de la remise en place d'un usage agro-pastoral extensif (absence de fertilisation, retard de fauche, adaptation de la pression de pâturage) ainsi que de mesures de restauration de l'habitat (débroussaillage, ...).

Enfin, l'expérimentation est une des ambitions du LIFE Biodiv'Est : en particulier, un programme novateur de restauration des habitats, forestiers (C9) sera conduit et pourra être mobilisé aussi en site Natura 2000 dès que ses résultats seront prouvés et satisfaisants.

Prévenir les atteintes aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Avec la concertation et la contractualisation, la prévention est un des piliers fondamentaux du modèle français Natura 2000, comme le rappelle les PAF. Les dispositifs de prévention et réglementation existants, montrent d'autant plus leur efficacité qu'ils sont connus. Concernant les petits projets et le cumul potentiel de leurs incidences sur le réseau Natura 2000, un effort supplémentaire d'information est à consentir.

Le projet de LIFE Biodiv'Est a aussi pour vocation d'agir au cœur des territoires : le renforcement de l'ingénierie territoriale au plus près des porteurs de projets (C4), sera un gage de réussite supplémentaire quant à la mobilisation locale autour des enjeux de biodiversité ou de la bonne application et compréhension des mesures réglementaires comme l'évaluation d'incidences Natura 2000.

Agir au-delà du réseau Natura pour en accroître l'efficacité

Dans sa nouvelle version, le Cadre d'Action Prioritaire européen propose un référentiel d'intervention qui comprend non seulement le réseau N2000 et mais aussi celui des réseaux d'infrastructures vertes qui lui sont associées.

Les sites de la directive Habitats couvrent, en France, une part représentative de l'aire des habitats (29.2%) et des espèces (24.6%) d'intérêt communautaire. Les évaluations récentes viennent pourtant conforter l'exigence européenne. En effet, elles exposent que cette stratégie centrée sur le seul réseau NATURA 2000 montre ses limites pour nombre d'espèces et habitats qui se trouvent souvent à l'extérieur du réseau ou dont le bon état de conservation dépend de conditions et facteurs extérieurs au réseau N2000, comme par exemple l'existence d'un réseau de trames vertes et bleues fonctionnel permettant le déplacement des espèces au sein du maillage des réservoirs de biodiversité territoriaux.

En Grand Est, le réseau N2000 couvre 10% du territoire, un peu moins que la moyenne nationale (12%). De plus, il est avéré que les zones continentales (et atlantiques) sont celles pour lesquelles les pressions sont les plus nombreuses, y compris en site N2000 (intensification agricole, sylviculture, urbanisation, sur-fréquentation). Régionaliser le PAF France 2021-2027, à l'échelle du Grand Est permettra d'apporter une réponse ciblée à cette situation.

Les cadres préalables à la priorisation des mesures et à l'action existent déjà en Grand Est : un diagnostic écologique régional a été réalisé en 2019, les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique ont été évalués, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires est entré en vigueur. Enfin la Stratégie Régionale de Biodiversité a été adoptée en 2020.

La Région Grand Est et ses partenaires sont donc déjà engagés dans une politique régionale ambitieuse en faveur de la biodiversité. Différents appels à projets régionaux sont financés, tels que celui qui cible le maintien et la restauration de la trame verte et bleue depuis 2017. Au moins 10 nouvelles réserves régionales (C13) et 5 réserves nationales seront créées ou étendues. 10 plans de soutien complémentaires pour les espèces ou les habitats menacés et d'intérêt communautaire seront élaborés (A3). La nouvelle stratégie nationale en faveur des aires protégées sera territorialisée, en intégrant un certain nombre d'actions visant, au-delà de l'accroissement du réseau d'aires protégées, à en augmenter l'efficacité de la gestion.

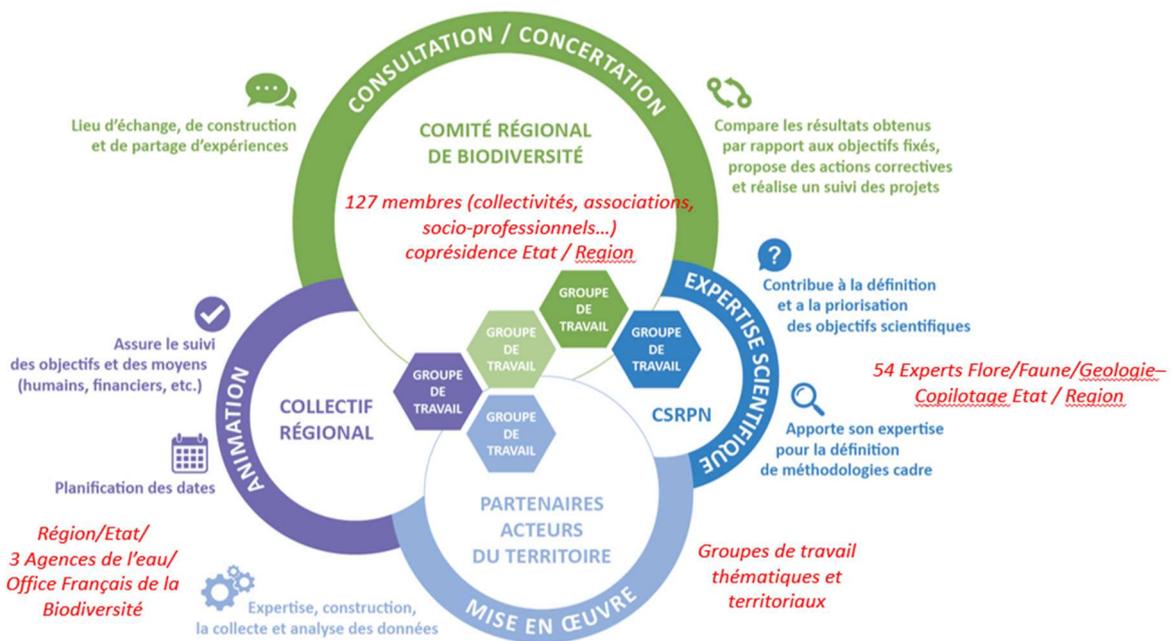
Le projet de LIFE Biodiv'Est permettra de rapprocher tous les acteurs et animateurs des dispositifs existants en site Natura 2000 et au-delà : l'objectif étant d'améliorer leur coordination, d'optimiser les impacts des financements et d'assurer une continuité d'observation des espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le territoire régional.

L'élargissement des réseaux d'acteurs se fera à plusieurs niveaux, entre gestionnaires d'espaces naturels mais aussi de manière élargie : élus, opérateurs, professionnels de l'aménagement, chefs d'entreprises, agriculteurs...(E3). Le Life Biodiv'Est mobilisera au-delà des « professionnels de nature » pour réussir l'intégration des politiques de biodiversité au sein de toutes les politiques sectorielles.

Une gouvernance renouvelée au service du projet de Life Biodiv'Est

Le projet Life Biodiv'Est et la stratégie régionale de déploiement du PAF 2021-2027 s'appuie sur la même gouvernance de la biodiversité régionale. Ces structures permettront d'assurer la cohérence de pilotage et l'efficacité d'action. La gouvernance de la biodiversité pour la mise en place du PAF 2021-2027 et du life intégré en Région Grand Est repose en effet sur :

- Le collectif régional de la biodiversité composé de la DREAL Grand Est (Etat Français), le Conseil Régional Grand Est, la délégation régionale de l'Office Français de la Biodiversité, et les Agences de l'eau (Rhin Meuse, Seine Normandie, Rhône Méditerranée Corse). Tous cofinancent le projet Life et font partie de son comité de pilotage et comité technique (cf. action F1)
- Le Comité Régional Biodiversité (CRB) composé de 127 membres répartis en collèges représentatifs des différents acteurs de la biodiversité en Grand Est (Institutionnel, économique, associatif, recherche...)
- Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) composé d'expert saisis pour répondre aux questions scientifiques qui pourront se poser tout au long de la déclinaison régionale du PAF 2021-2027 et du projet Biodiv'Est.
- Les groupes de travail qui permettront d'accroître les travaux et partenaires associés sur des enjeux spécifiques et méthodologiques (Stratégie aire protégée, mise à jour trame verte et bleue...)



LIFE Integrated Projects 2020 - B3

EU ADDED VALUE OF THE PROJECT AND ITS ACTIONS

Extent and quality of the contribution to the objectives of LIFE

Le projet Biodiv'Est contribue de multiples manières à la mise en œuvre des Cadres d'Action Prioritaire national 2014-20 et 2021-27 et aux mesures des Directives "Habitat Faune Flore" (articles 11 et 17) et "Oiseaux".

Niveau prévu de mise en œuvre des Cadres d'Action Prioritaire (14-20 et 21-27)

Le tableau présenté dans le formulaire B1 détaille la contribution du projet Biodiv'Est à la mise en œuvre des objectifs des PAF 2014-2020 et 2021-2027.

Le projet dans son ensemble vise à mettre en œuvre des actions concrètes de préservation et de restauration de la biodiversité, dans le réseau Natura 2000 et au-delà. Il s'appuie sur le renforcement de capacité d'acteurs régionaux clé dans le domaine de la biodiversité. Les renforcements de capacité viseront une meilleure **connaissance de la biodiversité**, le partage de cette connaissance (formation et sensibilisation) et la **mobilisation des acteurs** du territoire pour passer à la réalisation d'actions concrètes.

Un axe important du projet repose sur l'amélioration des connaissances d'espèces et de milieux dont, font partie des Espèces d'importance communautaire (A03). De manière générale, les actions d'amélioration de la connaissance (A03, C02, C03, C08 et C10) ainsi que l'action complémentaire d'élaboration des atlas communaux de la biodiversité produiront des données et des informations qui permettront de mettre à jour les DOCOB et de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité (CAP 2014-21 G.1.a action 8 p33 et CAP 2021-27 objectifs E1.2 et E1.4). Il s'agira notamment d'information relatives aux Espèces et aux milieux suivis (A03), aux indicateurs de suivi de la biodiversité (C02)), à la trame verte et bleue et à la connectivité du réseau Natura 2000 (C03), ainsi que des éléments plus spécifiques aux milieux forestiers et prairiaux (C08 et C10).

Les actions de mobilisations des acteurs visent à informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire Grand Est en faveur de la biodiversité. Un contenu spécifique sera proposé dans le cadre des formations sur et à proximité des sites Natura 2000 (C01 : au moins 500 élus et 500 professionnels, 50 000 élèves, 360 lycées formés notamment sur les objectifs de Natura 2000). L'animation de la vie citoyenne et du bénévolat (E05) contribue indirectement à la dynamique des bénévoles sur les sites Natura 2000 (CAP 2014-21 G1a action 20 et 21 et CAP 2021-27 objectif E1.5). La plateforme biodiversité (E02) favorisera l'accessibilité de toute l'information relative à N2000 (5350 actions valorisées sur Natura 2 000, le projet Life Biodiv'Est, la TVB et les infrastructures vertes). Les actions de terrain menées dans le cadre du projet (C08 à C11) seront l'occasion d'inviter et de réunir des comités de pilotage autour notamment de 40 exploitations agricoles vitrines, 3 forêts pilotes.... Ces temps forts seront l'occasion d'échanges et de d'apporter des illustrations concrètes aux enjeux abordés dans les documents de gestion. Les référents territoriaux (C04) seront amenés à participer aux comités de pilotage de leur territoire d'intervention. La mobilisation des acteurs (C01, E02, E03, E04, D05) contribue à l'émergence de projets en faveur de la biodiversité et de la mise en œuvre des DOCOB (CAP 2014-21 G1a action 15, CAP 21-27 E1.2 et E2a et b).

Concernant plus spécifiquement la localisation des actions, le projet porte pour la plupart de ses actions (cela est spécifié dans le cas contraire) sur l'ensemble du territoire Grand Est et recouvre donc les sites Natura 2000 du territoire. Pour chacune des actions, une attention particulière sera portée aux sites Natura 2000. Les actions de connaissances de milieux forestiers C08 portent directement sur des sites Natural 2000. Les sites concernés sont les suivants

PNR Vosges du Nord :

Site « Vosges du Nord » FR 4211799/ FR 4201799 - 600 ha suivis

Site « Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche » FR 4112006 - 500 ha suivis

Site « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » - 60 ha suivis

Tous les habitats forestiers des Vosges du Nord sont représentés dans ces 3 sites.

PNR Ardennes :

Site « Rièzes du plateau de Rocroi » FR2100270 (total 328 hectares) : 270ha d'habitats forestiers d'IC suivis

Site « Tourbières du plateau ardennais » FR2100273 (total 342 hectares) : 270ha d'habitats forestiers d'IC suivis

Site « Vallée de la Semoy » FR2100299 (environ 900 hectares): 730ha

Site « Vallée boisée de la Houille » (total 237 hectares) : 216ha

Types de boisements représentatifs à l'échelle du Grand Est sur ces deux sites : Chênaies pédonculées neutroacidoclines à mésoacidiphiles (45%), Hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes (25%), Forêt de ravin et d'éboulis/érablaie-frênaie-tillaie (6%), Aulnaie-Frênaie de rivières ou de ruisseaux (0,6%)

PNR Lorraine :

Site « forêt de la reine » FR 4100189/FR 41122004 - ha suivis Habitats : 9160-Chênaie-Charmaie à Stellaire + 9150 Hêtraie calcicole de pente +(9130 Hêtraie à aspérule et mélisque+ 9100 fragment de forêt alluviale)

Site « complexe de l'étang de Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines » FR 4100219/FR 41122002 - ha suivis Habitats : 9160-Chênaie-Charmaie à Stellaire + 91E0 Aulnaie à hautes herbes + 91E0 Aulnaie-frênaie à Laiche espacée

Site « Hauts de Meuse, complexe éclaté » FR 4100166 - ha suivis Habitats : 9150 Hêtraie calcicole de pente + 9130 Hêtraie-chênaie continentale à aspérule et mélisque + 9160 Fond de vallon froid

PNR Montagne de Reims

Site "Massif forestier Montagne de Reims " FR2100312 : 550 ha habitats N2000 à suivre (91E0 forêts alluviales + 9130 hêtraies de l'asperulo-fagetum + 9150 hêtraies calcicoles + 9160 chênaies pédonculées-chênaies-charmais +9180 forêts de pentes + 9190 vieilles chênaies acidophiles;

Site "Pâtis de Damery" FR2100271: 40 ha habitats N2000 à suivre (9190 - vieilles chênaies acidophiles)

PNR Forêt d'Orient

Site « Forêt d'Orient » FR 2110001 – 10 096,2 ha de forêt

Site « Carrières souterraines d'Arsonval » FR 2100339 - 199,9 ha de forêt : forêt caducifoliées et forêt de résineux

Site « Forêt d'Orient » FR 2100305 - 5912,6 ha de forêt : 9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur + 91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) + 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

Site « Forêts et clairières des bas-bois » FR 2100309 – 2 331,8 ha de forêt : 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) + 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

Site « Pelouse des brebis à Brienne-la-vieille » FR 2100253 - 33,5 ha de forêt : 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) + 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

Site « Prairies de Courteranges » FR 2100290 - 18,5 ha de forêt : 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

Les actions relatives à la création de 10 Réserves Naturelles (C13) et 50 Espaces de quiétudes (C12) porteront notamment sur des sites Natura 2000.

Amélioration attendue de l'état de conservation des espèces et des habitats

Le projet Biodiv'Est vise (action complémentaire de restauration de la Trame Verte et Bleue) à la réalisation de projets concrètes qui seront portées par des collectivités, des gestionnaires d'espaces naturels, des entreprises ou des associations, après avoir été touchés directement par les actions du projet.

La connaissance et les actions seront notamment accrus sur des milieux Natura 2000 méconnus à ce jour :

- Les mares présentes dans beaucoup de site Natura 2000 de plaine de la région et qui présentent plusieurs habitats de la Directive Faune Flore Habitat, en particulier : « Lacs et mares dystrophes naturels » (3160), Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3260), Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (3140) et Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (3150).

-Les pelouses sableuses. Elles constituent des éléments très importants de plusieurs sites régionaux, en particulier les « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » en Lorraine, le « Massif forestier de Haguenau » en Alsace et « Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims » en Champagne-Ardenne. On observe un important déclin de ses surfaces suite à l'artificialisation de certains sites et de l'arrêt de l'exploitation agro-pastorale qui engendre son évolution vers des milieux boisés de moindre originalité. Cet écosystème concentre un fort contingent d'espèces végétales patrimoniales spécialisées et plusieurs habitats de la Directive Faune Flore Habitat, en particulier : Dunes sableuses continentales (2330), pelouses de l'*Armerion elongatae* voire certaines pelouses calcaro-sableuses (6210), Pelouses acidiphiles (*Galio saxatilis*-*Festucion filiformis*) (6230) et Landes acidiphiles (4030).

Des Espèces des milieux prairiaux (C11) (telles que Râle des genêts, Courlis cendré, Tarier des prés, Hibou des marais, Pie-grièche écorcheur, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Azuré des paluds et de la Sanguisorbe, Cuivré de la bistorte, Chat sauvage) et forestiers (C09) (*Lucane cerf-volant*, Pique-prune, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, les espèces de pics, les milans, Cigogne noire, Martre des pins...) seront impactés positivement par le projet Biodiv'Est.

Les Plans Régionaux d'Action (A03) visent directement la préservation de milieux et d'espèces menacées. (La Gélinotte des bois, les mollusques aquatiques (escargots aquatiques et bivalves incluant la mulette perlière), les gastéropodes terrestres (escargots terrestres et bivalves).

Les actions de cartographie de la trame verte et bleue régionale (C03) et s'appuyant sur la cellule d'assistance technique (C04) conduiront à une amélioration de l'état du réseau écologique régionale (= réseau Natura 2000 et au-delà). La réalisation des actions concrètes de restauration de la trame verte et bleue (restauration d'infrastructures vertes, restaurations et gestion de milieux, réalisation de passages à faune) contribuera à améliorer la biodiversité dite ordinaire, en particulier les oiseaux inféodés aux milieux agricoles, comme notamment (oiseaux pris en compte dans l'indice de Suivi Temporel des Oiseaux Commun du Muséum d'Histoire Naturel) :

- *Alectoris rufa* (Perdrix rouge)
- *Anthus campestris* (Pipit rousseline)
- *Anthus pratensis* (Pipit farlouse)
- *Coturnix coturnix* (Caille des blés)
- *Emberiza cirrus* (Bruant zizi)
- *Emberiza hortulana* (Bruant Ortolan)
- *Motacilla flava* (Bergeronnette printanière)
- *Galerida cristata* (Cochevis huppé)
- *Perdix perdix* (Perdrix grise)
- *Vanellus vanellus* (Vanneau huppé)

Des espèces patrimoniales seront impactées positivement par les actions de restauration du réseau écologique régionale en espace agricole (Actions C3 et C7). On peut notamment citer les espèces suivantes :

- *Cricetus cricetus* (Grand Hamster)
- *Numenius arquata* (Courlis cendré)
- *Bombina variegata* (Sonneur à ventre jaune)
- *Milvus milvus* (Milan royal)
- *Lanius collurio* (Pie grièche écorcheur)
- *Crex crex* (Crex crex)
- *Saxicola rubetra* (Tardif des prés)
- Carabes

Le projet s'intéresse aussi à la connaissance et à la préservation des milieux. La définition d'actions spécifiques sont prévues pour améliorer la connaissance et la préservation des mares, des pelouses sableuses (A03). Des actions pilotes seront menées sur les milieux prairiaux (C11) et forestiers (C09). Cf. tableau détaillé formulaire B1.

Amélioration attendue de la capacité à long terme de surveiller et d'évaluer l'état des espèces et des habitats

Plusieurs actions du projet Biodiv'Est contribuent à la surveillance de l'état de conservation des espèces et habitats naturels, conformément à l'article 11 de la Directive « Habitats ».

L'élaboration de Plan Régionaux d'Action (A03) permet de structurer et de coordonner des acteurs autour d'action de connaissances de milieux et d'espèces menacées. Un renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de l'état des populations d'espèces et des milieux sera réalisé au sein du réseau des associations naturalistes. Un travail pour la pérennisation des financements de ces activités et de ces ressources sera réalisé au cours de projet.

Les indicateurs de suivi de la biodiversité (C02) mis en place et alimentés sont particulièrement structurant. Ils permettront de suivre pendant et au-delà du projet Biodiv'Est l'évolution de la biodiversité du territoire. Plusieurs espèces Natura 2000, pour lesquelles la région Grand Est a une forte responsabilité, plusieurs types forestiers, plusieurs types de prairies et les pelouses calcicoles, acidiphiles et montagnardes inscrits à la Directive Habitats seront concernés par la récolte de données et l'analyse des indicateurs/descripteurs. Un sous-échantillon de sites Natura 2000 sera notamment intégré aux suivis permettant de réaliser des analyses sur la situation dans les sites Natura 2000 et le reste du territoire.

La mise en place de Réserves Naturelles Régionales (C13) s'accompagne de la mise en place d'un plan de suivi et de gestion des milieux qui la composent.

Enfin, le pôle de gestion des milieux naturels (C06) élaborera des protocoles et méthodes harmonisées pour améliorer le suivi des milieux naturels du Grand Est. Cela contribuera à améliorer le suivi et la surveillance de l'état des espèces et des habitats.

Intégration des actions relatives aux infrastructures vertes et le niveau attendu de leur contribution à la cohérence du réseau Natura 2000

Un travail important sera mené pour améliorer la connaissance de la Trame Verte et Bleue du territoire (C03). La Trame Verte et Bleue (TVB) régionale inclut la majeure partie des sites Natura 2000 et les actions de restauration de la TVB contribuent à améliorer et restaurer les connectivités au sein du réseau des sites Natura 2000. La sensibilisation, la formation (C01), l'amélioration des connaissances (C02), l'accompagnement et l'ingénierie (C04) apportés par ce projet Biodiv'Est vise in fine à la consolidation et à la restauration du réseau écologique régional, intégrant le réseau Natura 2000 et au-delà. Elle se traduira notamment par la plantation de plus de 1000 km de haies dont l'emplacement sera déterminé par une déclinaison locale des connexions écologiques.

Extent and quality of the mobilisation of other funds

Les actions complémentaires du projet mobilisent les fonds FEDER et FEADER

L'action C8 (Programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers) sera complétée par 3 sous-actions complémentaires d'observation de l'évolution des habitats forestiers dans et hors sites Natura 2000 (FEDER 1 280 000€).

Des tests de Paiements pour Services Environnementaux (action C11) seront menés en compléments du projet Biodiv'Est. Les contrats PSE et les événements liés pour leur lancement seront des actions complémentaires financées par du budget du FEDER ou autre budget européen et nationaux. (FEDER 274 000€).

Des travaux d'inventaires complémentaire en milieux prairiaux seront menés (FEDER 627 300€).

L'action C13 de Création/extension et gestion de 10 Réserves Naturelles Régionales (RNR) pilotes engendre les activités complémentaires de mise en œuvre des actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation des sites, d'élaboration et de mise en œuvre les plans de gestion. Ces actions sont menées par les gestionnaires des RNR. Un budget annuel minimal de 546 000€ devra donc être consacré à la gestion des 10 nouvelles RNR (budget octroyé aux organismes gestionnaires). Ces financements seront assurés par la Région, le FEDER, la DREAL, les agences de l'eau et les autres co-financeurs (communes notamment).

L'ingénierie déployée sur le territoire sera le support pour le développement de projets de restauration de la trame verte et bleue sur le territoire. Il s'agira notamment de plantation de haies (1000km) et de construction de 10 passages à faune. Des actions complémentaires de creusement de mares, d'agroforesterie, de plantation de vergers pourront être réalisées. Les fonds FEDER et FEADER seront mobilisés à hauteur de 10 000 000€.

L'OFB organisera un appel à projet régional annuel pour le financement de 50 atlas de la biodiversité communale/intercommunale. (FEDER 1 500 000€)

L'ensemble de la Stratégie Régionale Biodiversité représentant 25 millions d'euros sera mise en œuvre en lien avec le projet Biodiv'Est. Au-delà de la restauration de la Trame Verte et Bleue et la mise en animation de 100% des sites Natura 2000, elle comprend des actions de restauration de continuité écologique aquatique, de développement de la biodiversité en milieu agricole ou urbain, de mobilisation des entreprises, de police de l'environnement... Ces actions sont cofinancées par la Région, l'Etat, les Agences de l'Eau, et l'Office Français pour la Biodiversité et mobiliseront le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Par ailleurs les Fonds Intereg seront notamment mobilisés dans le cadre d'opération de renaturation et de gestion de cours d'eau transfrontaliers (plan Rhin vivant, programme Meuse...)

Quality of multi-purpose mechanism, synergies and integration

Contribution aux objectifs agricoles de l'Union Européenne

Une des ambitions de la stratégie de la ferme à la table est de protéger l'environnement, de préserver la biodiversité et de promouvoir une alimentation durable. La Stratégie de l'Union Européenne pour la Biodiversité 2030 vise à restaurer les écosystèmes terrestres dégradés, notamment en augmentant les éléments de paysage riches en biodiversité sur les terres agricoles et en enravant et inversant le déclin des pollinisateurs. Enfin, le rapport de la cour de compte européenne sur la Biodiversité des terres agricoles souligne l'importance de l'agriculture dans le déclin européen de la biodiversité. Le projet Biodiv'Est contribue à cet objectif au travers de nombreuses actions.

Les actions spécifiques aux milieux prairiaux (C10 et C11) visent à identifier des protocoles de gestion, de restauration et même de réimplantation de prairies riches en biodiversité, ceci permettant d'adapter les pratiques agricoles sur les prairies permanentes. Elles permettront également de conforter ou ajuster les pratiques soutenues dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales visant à préserver la biodiversité des prairies. En abordant la biodiversité des sols, des pollinisateurs les plantes messicoles, l'action d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles (C07) contribue à intégrer la biodiversité dans les activités des exploitations agricoles (40 exploitations pilotes, 6000 ha, 20km de haies, bord de champs vitrines), tout en prenant en compte leurs contraintes économiques. Cette action agit contribue directement à la mise en place d'infrastructures vertes (haies notamment, bords de champs) et à la préservation des pollinisateurs et plantes messicoles.

Contribution aux objectifs européens sur l'adaptation au changement climatique

Les actions spécifiques aux milieux forestiers (C08 et C09) contribueront à adapter les modes de gestion des forêts, en particulier dans un contexte de plus en plus marqué de changement climatique. L'action pilote en milieux prairiaux (C11) contribue elle aussi à améliorer la résilience de ces milieux face au changement climatique.

L'amélioration du réseau écologique, intégrant le réseau Natura 2000 et au-delà, se base sur l'harmonisation de la cartographie de la trame verte et bleue (C03) et sur la mobilisation (E03, E04, E05) et l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre de projets (C02, C04, C05, C06, C07 + actions complémentaires). Un réseau écologique renforcé, composé de noyau de biodiversité et de corridors écologiques fonctionnels permet les déplacements des espèces et facilite les migrations nécessaires à l'adaptation au changement climatique. Il facilite la recolonisation de certains milieux ou certaines zones qui peuvent être particulièrement touché par des aléas climatiques. La résilience des écosystèmes en sera améliorée. Les trames vertes restaurées, les 1000 km de haies, les prairies et forêts pilotes développées dans le cadre de ce projet Life contribueront également à réduire les îlots de chaleur et accroître le stockage de carbone dans ces milieux. Des leviers durables de paiement pour services rendus des milieux prairiaux et forestiers seront notamment analysés en actions C8 à C11.

Contribution à la Directive Cadre sur l'eau

Les actions de préservation des prairies (C11) et l'amélioration des pratiques agricoles par la mise en place d'infrastructures vertes (C07) contribue à limiter le ruissellement et à améliorer le service écosystémique de filtration de l'eau. Ces actions contribuent également à limiter événements climatiques extrêmes (risques d'inondations et de fort étiage des cours d'eau). La création d'un pôle des gestionnaires de milieux humides (C6) contribuera à déployer les bonnes pratiques en matière de restauration et gestion de milieux humides. La cellule d'assistance technique (C4) mobilisera les maires, entreprises et acteurs locaux pour monter des projets de réduction des pollutions et de restauration de milieux aquatiques permettant d'atteindre les objectifs de Bon état de la Directive Cadre sur l'Eau.

Autres contributions

Les bénéfices du projet Biodiv'Est sur les services écosystémiques sont nombreux et seront évalués en détail dans le cadre des actions de suivi de l'impact du projet (D1) et des actions spécifiques à la connaissance des milieux prairiaux (C08) et forestiers (C10). On pourra notamment citer l'amélioration de la filtration de l'eau, le stockage de carbone, l'atténuation du changement climatique, support pour les pollinisateurs...

En outre, les actions d'amélioration de la connaissance de la Trame Verte et Bleue (C03) et de sa restauration (action complémentaire) contribue à la préservation des noyaux de biodiversité et aux corridors écologiques et à leur intégration dans l'aménagement du territoire.

Enfin, des écosystèmes résilients et en bon état de conservation contribuent à limiter le développement d'Espèces Exotiques Envahissantes.

L'animation foncière (C5) permettra de protéger 50 000 ha de milieux supplémentaires afin de contribuer aux objectifs nationaux de 30% d'aires protégées.

Replicability and transferability

Chacune des actions du projet est l'occasion d'apprentissages qui pourront être transférés ou testés sur d'autres territoires. Une stratégie de répliquabilité et de transférabilité sera élaborée en fin de projet (E07). Pour chacune des actions citées ci-dessous, une étude de faisabilité de la transférabilité des résultats du projet sera menée.

L'ensemble des actions s'efforcent de mettre en place des bonnes et meilleures pratiques (mobilisation des acteurs E03, pôles de gestionnaires de milieux C06 par exemple) et à mettre en œuvre des actions pilotes (zones de quiétudes C12, Paiement pour Services Environnementaux C09 et C11). Les actions de connaissances des milieux forestiers et prairiaux (C08 et C10) produiront des recommandations en matière de gestion sylvicole/agricole et de restauration de ces milieux pour préserver la biodiversité sous forme de fiche de retour d'expérience. Un guide de transfert et répliquabilité sera réalisé.

La mise en place d'une cellule d'assistance technique eau-biodiversité (C04) est une première en France et permettra d'assurer un appui au plus près des territoires. La méthode de mise en place et les apprentissages pourront être partagés avec d'autres territoires (la faisabilité sera étudiée sur l'ensemble du territoire français et éventuellement d'autres territoires européens à identifier).

Les démarches spécifiques à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie foncière (C05) produira des résultats qui seront valorisés et diffusés à l'échelle nationale par les têtes de réseau de chaque partenaire, mais aussi au niveau international avec des partenaires comme Natagora ou des Parcs frontaliers de la région Grand Est.

Le programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles (C07) donnera lieu à des expérimentations de terrain et des partages d'expériences d'agriculteurs qui seront largement diffusés dans les réseaux professionnels. L'ensemble des connaissances, des données et des actions menées dans le cadre de cette action seront partagées au sein du réseau national des Chambres d'Agriculture et dans l'ensemble des réseaux agricoles favorisant le transfert de savoirs et de connaissances au-delà de la région Grand Est. Les résultats obtenus dans cette action seront vulgarisés et valorisés dans des publications et dans les conseils techniques apportés aux agriculteurs (infrastructures agroécologique et liens avec les pollinisateurs, les messicoles, agroforesterie...). La thématique de la perte de biodiversité en milieu agricole est européenne, un grand nombre d'espèces animales sont en déclin dans les zones agricoles des pays frontaliers et les espèces cultivées sont globalement les mêmes qu'en Grand Est. L'ensemble des thématiques étudiées et leurs résultats pourront donc être transposés auprès des acteurs agricoles européens.

La mise en place de zones de quiétudes (C12) et de PSE (C09 et C11) donnera lieu à la rédaction de guides permettant à d'autres porteurs de projets de mettre en place ces démarches.

Des zones de quiétude ont été mises en place sur le territoire du PNRBV. L'objectif est de se servir de cette expérience pour construire une méthode, qui sera testée (répliquée) sur d'autres territoires de PNR, puis transférée sur l'ensemble de la région Grand-Est (C12). Les outils de communication élaborés dans ce cadre pourront également être mutualisés. La méthode développée ainsi que les outils réalisés pourront ensuite être transférés sur l'ensemble du territoire français, notamment en s'appuyant sur le réseau Natura 2000 qui représente 13% du territoire.

Pour l'action C09, l'ensemble des outils (cahiers des charges...), et données issues des trois forêts pilotes et du nouveau système de PSE seront mis à disposition des acteurs intéressés pour répliquer l'expérience en Grand Est ou la transférer dans d'autres territoire à identifier dans la stratégie de transférabilité (E07). Cette diffusion se fera sur la base des journées d'échanges et colloque cités ci-dessus, mais aussi via des réseaux existants comme : Fédération nationale des parcs naturels régionaux, nationaux, Réserves Naturelles de France, Fédération nationale des conservatoires d'espaces naturels, Réseau des gestionnaires de sites Natura 2000, Réseau REVER. Afin de favoriser la répliquabilité du projet, le chargé de mission prévoit un temps d'accompagnement des acteurs régionaux pour le déploiement des expérimentations et PSE.

Le contexte biogéographique du Grand Est permet au travers de cette étude de pouvoir en exporter les résultats de l'action C11 dans les pays voisins ; Belgique, Luxembourg, Allemagne voire régions voisines (Bourgogne Franche Comté et Bassin Parisien) dont les écosystèmes prairiaux ont les mêmes compositions et dont les impacts du changement climatique seront comparables. Un programme Interreg ou autre programme LIFE pourra être envisagé en fonction des premiers résultats du présent projet afin d'améliorer son exhaustivité, son adaptation et sa poursuite à une échelle transfrontalière.

Les plans de gestions des Réserves Naturelles Régionales (C13) feront l'objet d'évaluation à mi-parcours permettant d'ajuster des actions si besoin et de partager les expériences réussies. Une attention particulière sera portée sur la production de documents communicant précisant les apprentissages, les méthodes, les facteurs de réussite, les difficultés et les moyens mis en place pour les dépasser.

Les retours d'expériences acquis au fur et à mesure des classements seront partagés au sein de l'équipe en charge des RNR à la Région et avec les chargés de mission des autres Régions (via le réseau Réserves Naturelles de France). Ce qui pourra être répliqué/transféré facilement après les premiers classements : stratégie d'information mise en œuvre auprès des acteurs du territoire en amont des classements (ex : rencontre avec les maires/propriétaires, réunions publiques), annonces légales (bonne connaissance des journaux à contacter et des procédures de commande...), modèle de convention de gestion bien abouti... Les retours d'expérience en matière de gestion des RNR classées pourront également être partagés entre gestionnaires et notamment via le pôle de gestionnaires. L'ensemble de ces documents seront disponibles sur la plateforme biodiversité (E02).

Transnational, green procurement, uptake of research results:

Approche transnationale

De manière générale, la cohérence avec les politiques frontalières et les actions menées dans les territoires voisins sera recherchée. Lors de la déclinaison du Cadre d'Action Prioritaire au niveau régional (A1) des échanges sont prévus avec les pays frontaliers (outils méthode avec la Belgique, pratiques N2000 et réglementation avec l'Allemagne). Les travaux d'élaboration des Plans d'Actions Espèces (A03) intégreront des compilations des pays voisins. L'action de connaissance des milieux forestiers (C08) s'appuie notamment sur des collaborations passées avec le projet ECOSERV (<http://project-ecoserv.eu/fr/>) et des échanges méthodologiques avec le Pfälzerwald et la réserve transfrontalière Adelsberg-Lutzelhardt.

De nombreuses interactions avec des projets Life ou Interreg ont été identifiées. Par exemple, l'action de construction d'une stratégie foncière (C05) a des liens étroits avec les projets Life suivants : Life Intégré Nature Belgian Nature Integrated, LIFE « Connexions » porté par Natagora avec les CEN Champagne-Ardenne et Lorraine comme bénéficiaires associés, le LIFE Gouvernance et information en matière d'environnement « Promouvoir et renforcer l'armée dans son rôle de gestionnaire de site Natura 2000, en France et en Europe » ...

La plateforme biodiversité (E02) permettra de communiquer et de faire le lien avec les pays et régions frontalières du Grand Est.

Enfin le Grand Est a pris en janvier 2021 la présidence de la Grande Région (Sarre / Wallonie / Luxembourg / Région Grand Est – Lorraine). Cette espace de collaboration transfrontalier sera un espace privilégié pour échanger sur les actions menées dans le cadre du projet et sur les territoires frontaliers. Enfin, la conférence du Rhin Supérieur sera un espace de valorisation des travaux du projet.

Approvisionnement

Le matériel utilisé sera essentiellement du matériel informatique et de bureautique. Les impressions de documents seront limitées au maximum. Lorsqu'elles seront nécessaires (brochures) elles seront réalisées avec des matériaux éco-conçus. Les déplacements seront autant que possible réalisés en transports collectifs ou via covoiturage. Le parc de véhicules de la région Grand Est évolue vers des véhicules électriques ou roulant aux biocarburants produits en région. Les procédures de mise en concurrence (marchés publics) intégreront des clauses environnementales. Le recours à des écolabels sera priorisé dès que possible. Les dépliants de sensibilisation et de communication seront imprimés sur papier recyclé éco-certifié, avec encres végétales.

Les réunions en visioconférence seront aussi privilégiées pour limiter l'empreinte Carbone. Les pauses déjeuner proposées lors des séminaires et réunions de travail seront majoritairement composées de produits locaux et Bio.

Concernant les actions de plantation (plantation de haies, arbres, messicoles...), elles seront réalisées au maximum avec la Marque Végétal Local et concourront à développer la filière Végétal Nord-Est.

Intégration de résultats de la recherche

Action A03 : Les résultats de la recherche seront mobilisés notamment pour le suivi et l'évaluation de certaines Espèces et Habitats d'intérêt communautaire : méthodologie de bioacoustiques (Gélinotte), imagerie satellite pour détermination d'habitats, ADN environnementale pour les espèces des milieux humides/aquatiques, etc.

Action C02 : Le monde de la recherche sera invité à participer aux ateliers de co-construction de nouveaux indicateurs régionaux. (CNRS, INRAE, Zone atelier environnement de Strasbourg, ...)

Action C03 : La méthodologie utilisée pour récolter les données (outils satellites par exemple) et pour réaliser la cartographie (plusieurs logiciels expérimentaux) pourra être utile à la recherche afin d'analyser les techniques les plus pertinentes de modélisation de la trame verte et bleue.

Action C06 : Les acteurs de la recherche seront intégrés dans les comités techniques et sollicités pour contribuer aux journées techniques. Il s'agit en particulier de l'université de Lorraine (fonctionnement hydrologique des tourbières, travaux sur les prairies, Université de Strasbourg télédétection par analyse d'imagerie satellitaires etc.)

Action C07 : Les acteurs de la recherche seront intégrés au comité de pilotage de cette action et sollicités selon les programmes en cours pour contribuer aux journées techniques et publications (notamment sur les pollinisateurs, les milieux prairiaux...) Il s'agit en particulier de l'université de Lorraine et l'ENSAIA.

Action C08 : Les résultats du projet H2020 FORGENIUS (Grant agreement ID: 862221) porté en France par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, l'INRAE et l'ONF seront étudiés et pourront alimenter cette action. Ce projet vise à "Protéger les forêts européennes grâce à de meilleures données sur les ressources génétiques forestières".

Action C09 : Les comités scientifiques et le monde de la recherche seront impliqués dès le début des réflexions. En parallèle de ce projet Life, une thèse sera initiée afin de répondre aux besoins d'un suivi scientifique poussé sur ces sites pilotes. Cette action pourra, comme l'action C8, exploiter les résultats du projet H2020: FORGENIUS.

Action C10 et C11 : Le monde de la recherche sera intégré dans les comités techniques et sollicités pour contribuer aux journées techniques. Il a déjà été associé à la conception de l'action qui s'est nourrie des articles parus.

C13 : L'action C.13 en elle-même (classement de RNR) n'intègre pas de résultats issus de la recherche. En revanche, le réseau des RN Grand Est travaillera dans les années à venir au développement des relations entre les RN et les acteurs de la recherche. Des travaux ont d'ores et déjà été engagés en ce sens lors du séminaire des RN Grand Est 2019, avec l'atelier : "suivis scientifiques dans les RN : liens avec le monde de la recherche"

Action E05 : La sous-action n°1 prévoit une étape de synthèse bibliographique, notamment d'études scientifiques existantes sur l'engagement citoyen et le bénévolat. En plus de servir de base de réflexion globale, ces recherches pourront inspirer les deux études sociologiques prévues par la sous-action n°1.

BEST PRACTICE / INNOVATION / DEMONSTRATION CHARACTER OF THE PROJECT

BEST PRACTICE

Les bonnes ou meilleures pratiques, sont des pratiques appropriées, rentables, des méthodes et des pratiques de pointe. Le projet Biodiv'Est sera l'occasion de mettre en œuvre et de partager des bonnes pratiques en matière de mobilisation d'acteurs, d'accompagnement à l'élaboration de projet, et de communication notamment.

L'élaboration de la plateforme biodiversité (E02) repose sur le constat que les approches sectorielles et morcelées ont produit leurs effets en termes de protection et de restauration de la biodiversité. Toutefois elles ont atteint leurs limites et elles ne sont plus adaptées pour faire face aux enjeux majeurs auxquelles nous devons faire face.

La Région Grand Est et ses partenaires ont choisi de miser sur une approche collective et décloisonnée pour mutualiser les moyens et impulser une vision intégratrice de la biodiversité dans les politiques publiques. Le modèle proposé pour l'animation et le développement de la plateforme Biodiversité s'appuie sur cette approche. Elle est au service d'un collectif et non d'une structure, d'un enjeu et non d'une thématique. En ce sens elle revêt un caractère démonstratif qui pourrait être dupliqué dans d'autres démarches.

Les formations spécifiques à la biodiversité et à la ressource en eau (C01) sont encore peu répandues sur le territoire de la Région Grand Est. Cela pourra se vérifier lors de l'état des lieux prévu à la première étape de cette action. L'état des lieux visera à lister toutes les expériences menées en termes de formation aux élus et aux professionnels sur les sujets de la biodiversité et de la ressource en eau. Le but sera d'en tirer les bonnes pratiques, d'identifier les manques et d'y répondre en proposant du contenu innovant.

Le pôle de gestionnaires des milieux ouverts (C06) s'appuie sur l'expérience du CEN Rhône Alpes. Il a créé en 2014 ce même type de pôle qui regroupe actuellement 65 adhérents gestionnaires de milieux naturels. Une plateforme informatique a été créée, elle regroupe : 260 fiches décrivant les sites gérés et exposant des informations générales présentant le site ainsi que les informations du document de gestion organisées à partir des objectifs de gestion. Pour chaque objectif, sont déclinés les actions, suivis et résultats. La plateforme informatique regroupe des fiches détaillant des actions de gestion (mises en place sur un site géré ou non), les documents de gestion de tous les sites inscrits dans le Pôle Gestion, des documents de référence sur l'évaluation de la gestion, de l'état de conservation, les suivis et une cartographie interactive localisant les sites et les actions de gestion. Il existe un réseau de gestionnaire de Réserves Naturelles et un réseau d'animateurs de Site Natura 2000. Ils sont à la fois différents en matière de thématique traitée (Thématiques abordant la gestion au sens large incluant les volets réglementaires, l'éducation à l'environnement) et plus restreint à l'échelle territoriale puisqu'exclusivement sur les Réserves naturelles et les zones Natura 2000). Le pôle de gestionnaire Grand Est abordera uniquement, mais de façon approfondie, les connaissances scientifiques et techniques et les pratiques nécessaires à la gestion des milieux naturels dans un objectif de préservation, de restauration ou d'amélioration de leur fonctionnement écologique.

L'action sur le volet foncier (C05) développera des meilleures pratiques visant une efficacité (sur la compensation par exemple). Cette action, de par les outils et les méthodes qui seront définis, devra permettre une approche plus rationnelle et concertée de la protection foncière à l'échelle d'un territoire donné. Des actions pilotes seront déployées tout au long du projet, donnant un aspect démonstratif et surtout se voulant être transposables.

L'action d'ingénierie pour l'amélioration de la biodiversité en milieux agricole (C07) comporte une sous-action relative à la connaissance des sols. Les protocoles existants et déjà menés en Lorraine pour l'analyse de la biodiversité du sol (vers de terre et microorganismes) par le réseau des Chambres d'agriculture seront donc généralisés sur les 40 exploitations du réseau. Leur adaptabilité au contexte sera analysée et d'éventuelles modifications pourront être apportées pour une généralisation ultérieure dans et hors du Grand Est. Les actions sur la gestion de bord de champs déjà réalisées dans d'autres Région pourront être adaptées, modifiées pour être déployées dans le cadre de cette action en Grand Est. A partir d'actions déjà mises en place en Grand Est mais surtout d'actions réalisées dans d'autres régions ou d'autres territoires, des expérimentations sur les dégâts d'espèces protégées (notamment les grues cendrées) seront mises en place dans les exploitations retenues dans cette action.

Actuellement, en dehors des contrats forestiers au sein des sites Natura 2000, il n'existe de pas de dispositifs d'aides à la mise en place d'îlots de senescence. Le système de Paiement pour services environnementaux est un levier d'action pour préserver les écosystèmes forestiers et plus particulièrement les zones en libre évolution (îlots de senescence). Ils apportent des services écosystémiques complémentaires au maintien d'une forte biodiversité comme par exemple le stockage à long terme du carbone dans les vieux arbres et dans le sol. Le projet (C09) vise donc la création et la pérennisation d'îlots de senescence via le développement d'un système de Paiement pour service environnementaux spécifique. Ces îlots identifiés en dehors des sites Natura 2000 et connectés à ces derniers permettront de créer une sous-trame écologique de vieux bois. Ainsi, des connectivités entre les sites Natura 2000 seront établies permettant aux espèces d'intérêt communautaire de se déplacer et de se développer sur de nouveaux secteurs.

Les Réserves Naturelles Régionales (C13) sont des espaces aux statuts de protection fort (réglementation), mais l'ancrage territorial est primordial. Protection forte oui, mais co-construite avec les acteurs du territoire. Cette approche est donc particulièrement intéressante. Cette action a pour objectif de favoriser les projets de RNR démontrant un caractère innovant afin de les rendre pilote pour certains sujets tels que :

- la présence de milieux naturels, des espèces ou habitats qui ne sont pas encore représentés à l'échelle des RNR de la région,
- l'expérimentation de nouvelles techniques de gestion (visant par exemple l'adaptation au changement climatique, les espèces exotiques envahissantes, d'autres sujets d'actualité) ou de sensibilisation ... (liens avec les actions C6, C8 et C10).

DEMONSTRATION

Les éléments de démonstration sont des approches visant à tester, mettre en pratique des actions et méthodes nouvelles ou inconnues dans le contexte du projet. Plusieurs actions répondent à cette définition.

La déclinaison du Cadre d'Action Prioritaire National au niveau Régional (A01) est une première en France. La méthode développée et les apports de la démarche à la facilitation de la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire par des actions régionales constitueront un apprentissage qui pourra être partagé avec les autres régions.

L'élaboration de Plan d'actions (A03) en faveur de mollusques et de milieux tels que les mares et pelouses sableuses n'ont jamais été réalisés en France. Ainsi, cette démarche sera pour la première fois expérimentée en Grand Est.

L'harmonisation de la Trame Verte et Bleue du Grand Est (C03) reposera sur des techniques de pointe en termes de cartographie de la TVB via les derniers outils de télédétection et de modélisation disponibles. Le fait de prendre un prestataire pour la phase Assistance à Maitrise d'Ouvrage a également pour objectif de sélectionner la méthodologie la plus adaptée aux enjeux de cette cartographie. Certains logiciels de modélisation de la trame verte et bleue ont déjà été testés en France et dans le Grand Est mais jamais dans cette configuration d'harmonisation des cartographies de 3 ex -Régions. D'après les informations récoltées sur les types d'outils de modélisation de la trame verte et bleue, certains n'ont jamais été utilisés à l'échelle régionale, d'autres nécessitent des adaptations et des compétences de maitrise pointues. Selon le bureau d'étude choisi, cette action pourra développer un caractère démonstratif plus ou moins avancé.

Les opérations d'adaptation au changement climatique des milieux prairiaux (C11) permettront de connaître les techniques de restauration voire d'implantation et de gestion des prairies de demain pour leur meilleure résilience face aux changements climatiques. L'organisation des collectes de semence et leur mise en marché pourront être reprises pour d'autres contextes comme le label "végétal local" qui s'applique pour les arbres et arbustes, les plantes messicoles, les plantes favorables aux pollinisateurs... L'action développe à une échelle très vaste, celle du Grand-Est, la recherche des espèces résilientes de demain pour couvrir l'ensemble des typologies de prairies à analyser. Ce qui n'a jamais été fait. La mise en place de tests à cette échelle et d'une filière répondant à ces besoins n'ont jamais été réalisés non plus.

Les actions de connaissances des milieux forestiers (C08) permettront de produire des itinéraires techniques qui viseront à accompagner la dynamique naturelle afin de tirer le meilleur parti des cortèges en place, de faciliter l'expression de la diversité génétique locale et de permettre l'adaptation progressive de certains écotypes méridionaux de feuillus. Il s'agira de mettre en œuvre des travaux mesurés et peu invasifs visant à la mise en œuvre d'une sylviculture invisible.

L'approche d'animation territoriale sur le thème de la biodiversité et de l'eau (C04) est novatrice en France. Le Grand Est est la première région à la mettre en place. Cette approche est adaptée aux besoins du territoire qui seront précisés dans le diagnostic de l'ingénierie. Il s'agira d'expérimenter une démarche éprouvée sur la thématique du climat et de la rénovation énergétique (conseillers « Climaxion ») et de la transposer et de l'adapter à la biodiversité.

Des zones de quiétude ont déjà été mises en place sur certains espaces naturels bénéficiant d'une protection en France. C'est le cas notamment du PNRBV qui a mis en place des zones de quiétude dans le cadre de Natura 2000. A noter que d'autres pays ont également mis en place ce type de mesure (Allemagne, Suisse). La mise en place de ces zones est associée à une large sensibilisation auprès du public sur le respect de recommandations. L'action sur la « quiétude de la faune sauvage » (C12) comporte un fort caractère démonstratif puisqu'elle repose sur un transfert de l'expérience pilote du PNR des Ballons des Vosges (PNRBV) à deux autres parcs naturels régionaux, puis à l'échelle du Grand Est. L'approche et les outils du PNRBV seront réappropriés, adaptés, enrichis afin de pouvoir être appliqués dans d'autres territoires et contextes.

L'ambition pédagogique collective (E04) en faveur de la biodiversité proposée dans le projet n'a encore jamais été menée à cette échelle géographique et avec un tel maillage de projets locaux. Cette sensibilisation et mobilisation pour la biodiversité au niveau de l'ensemble des lycées régionaux constituent notamment une première.

L'état des lieux complet sur la question du bénévolat à des fins de protection de la biodiversité et des espaces naturels à l'échelle du Grand Est est la démonstration d'une méthode jamais testée à cette échelle (E05). En effet, il existe déjà des états des lieux des associations proposant du bénévolat ou des formes de bénévolats existants sur un territoire restreint (exemple du portail du bénévolat de Meurthe et Moselle) mais la combinaison de 5 états des lieux permettant d'approcher l'exhaustivité des points de vue et des contextes à l'échelle du Grand Est n'a jamais été réalisée. Fédérer l'ensemble des structures impliquées pour l'engagement citoyen en faveur de la biodiversité et les faire travailler en synergie via une assise citoyenne n'a encore jamais été réalisé à l'échelle du Grand Est sur la thématique de la biodiversité. Il s'agit d'une action inédite sur plusieurs points :

- par son ampleur en terme de participation (nombre d'acteurs),
- par une exploration multidimensionnelle (croisement des points de vue, recherche d'exhaustivité, travail collaboratif, expérimentation concrète...),
- par sa durée permettant des retours d'expériences et une prise de recul.

PILOT (INNOVATION)

Plusieurs actions du projet Biodiv'Est comportent des éléments innovants.

Les opérations d'adaptation au changement climatique (C9) en milieux forestier comportent plusieurs aspects novateurs. Des expérimentations pilotes sur le Grand Est seront mises en œuvre via la réalisation de migration assistée pour certaines essences vouées à subir les effets du changement climatique et à devenir moins rentable. Or, leur présence induit le développement d'habitats typiques et le maintien de certaines populations d'espèces en bon état de conservation. Cette action visera également à développer un nouveau système de paiement en faveur des vieux bois. Enfin, cette action comporte des aspects démonstratifs en permettant l'essor de pratiques sylvicoles peu répandues dans les forêts de feuillus du Grand Est. Deux forêts laboratoires seront créées, il s'agit de sites pilotes sur lesquels des expérimentations de gestion seront associées à des suivis écologiques précis. Cela permettra d'identifier des itinéraires sylvicoles favorables à la résilience et à la résistance des peuplements forestiers face au changement climatique. Ces itinéraires sylvicoles sont rarement expérimentés car ils visent des modifications légères et localisées au sein des peuplements et des parcelles. En plus de suivre certains paramètres de développement des arbres et du peuplement, réalisés depuis plusieurs années sur d'autres sites nationaux, les sites pilotes du projet Life feront l'objet de suivis écosystémiques (biocénose du sol, insectes...) encore peu réalisés à l'échelle nationale et pas réalisés à l'échelle régionale.

Les actions à la mise en place de Paiement pour Service Ecosystémiques dans les milieux prairiaux (C10 et C11) et les milieux forestiers (C08 et C09) viseront à évaluer et cartographier les services écosystémiques fournis par ces milieux. Des dispositifs de Paiements pour services écosystémiques seront élaborés et testés.

Dans l'action C11, des protocoles innovants de restauration et de gestion des prairies naturelles seront proposés ainsi que l'élaboration de mélanges de semences prairiales résilientes face au changement climatique.

Pour chercher une vraie cohérence d'actions entre les acteurs du foncier (C05), il sera établi a minima sur 3 territoires pilotes des « cadres d'intervention multi-acteurs territorialisés ». Cette démarche multipartenariale n'a jamais été mise en place, est innovante et sera testée en Grand Est.

EFFORTS FOR REDUCING THE PROJECT'S "CARBON FOOTPRINT"

Plusieurs mesures seront prises pour limiter l'empreinte environnementale du projet.

Les procédures de mise en concurrence (marchés publics) intégreront des clauses environnementales.

Les réunions de travail, de courte durée, seront réalisées de préférence en visio-conférence ou par téléphone. Les réunions structurantes de démarrage, de bilans intermédiaires et finaux ou encore et les ateliers seront eux organiser en présentiel pour favoriser les échanges et les interactions.

Les fournitures labélisées par un écolabel seront encouragées. Les déchets seront triés sur chacun des sites de co-bénéficiaires. Les déplacements en véhicules électriques ou alimentés par des biocarburants locaux seront favorisés.

Lors des séminaires et des ateliers, des approvisionnements par des produits locaux seront privilégiés et les plastiques à usages uniques seront proscrits.

LIFE Integrated Projects 2020 – B5

STAKEHOLDERS INVOLVED IN THE PROJECT

L'élaboration de la Stratégie Régionale Biodiversité a mobilisé un nombre important d'acteurs (collectivités, associations, secteur privé, etc.). Elle a été plus particulièrement pilotée par le Collectif Régional Biodiversité composé du **Conseil Régional Grand Est (CRGE)**, de la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** services de l'Etat), des **Agences de l'Eau (AEs)** présentes en Grand Est (Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse) et l'**Office Français pour la Biodiversité (OFB)**. Le Comité Régional Biodiversité est l'instance de gouvernance de la biodiversité en Grand Est. Il compte 127 membres (collectivités, services de l'Etat, associations, organismes socio-professionnels, scientifiques...). Ces mêmes acteurs seront mobilisés lors de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Biodiversité (cf. plaquette) et du projet Biodiv'Est.

Le **Conseil régional Grand Est** sera le coordonnateur et bénéficiaire principal du projet. Les co-bénéficiaires sont :

- Les **6 Parcs Naturels Régionaux (PNR)**(Ardennes, Ballon des Vosges, Forêt d'Orient, Lorraine, Montagne de Reims, Vosges du Nord) ainsi que le **Parc Naturel National de Forêt**
- L'association **ODONAT Grand Est** qui constitue la tête du réseau régional des associations naturalistes pour la faune.
- Le **Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien** (antenne du Museum National d'Histoire Naturelle) en partenariat avec les autres conservatoires botaniques
- Les **Conservatoires des Espaces Naturels (CENs)** de Lorraine et de Champagne Ardenne et le Conservatoire des Sites Alsacien
- La **Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est (CRAGE)**
- L'**ARIENA**, tête de réseau des associations d'éducation à nature, l'environnement et du développement durable (ENEDD) en partenariat avec les autres têtes de réseau.

Des **partenaires techniques** sont également associés au projet :

La **Caisse des Dépôts et de Consignation Biodiversité (CDC)** est opérateur de compensation. Elle accompagne les acteurs publics et privés dans leurs stratégies de la biodiversité. Elle sera impliquée dans les actions d'innovation, notamment en ce qui concerne les financements innovants (C09 et C11) et la sensibilisation des élus sur les évolutions de documents d'urbanisme (C01).

L'**Office National des Forêts (ONF)** est un établissement public chargé de la gestion des forêts publiques, placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. L'ONF sera impliqué dans les actions relatives aux milieux forestiers (C08 et C09). L'ONF pourrait intervenir en tant que prestataire sur l'observatoire de l'impact du changement climatique sur les forêts du Grand Est (C8, C9), la rédaction de fiches techniques de bonnes pratiques sylvicoles, et l'organisation de journées d'animations dédiées.

L'**ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie** est un établissement public en charge du déploiement des politiques de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique avec comme objectif la durabilité des ressources du Grand Est. Elle sera un partenaire technique sur l'ensemble du projet pour assurer la transversalité avec les autres politiques sectorielles environnementales (industrielle, agricole, forestière...). Elle participera notamment aux actions relatives à l'adaptation des forêts et des prairies au changement climatique dans un enjeu de stockage Carbone et de biodiversité. Fort d'un réseau de chargé de mission « énergie » sur les territoires, elle apportera son expérience

dans la mobilisation des acteurs (E3) et la structuration de la cellule d'assistance technique du projet Biodiv'Est (C4) ;

Le **Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement** (CEREMA) est un établissement public. Il apporte un appui aux collectivités territoriales et aux services déconcentrés de l'Etat sur l'ensemble des thématiques de l'aménagement et du développement durable. Le CEREMA pourrait intervenir comme prestataire de service dans l'harmonisation de la cartographie de la Trame Verte et Bleue régionale (C03)

La **Fédération France Nature Environnement** (FNE) est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle a pour mission d'informer et de sensibiliser sur les questions de protection de l'environnement. La FNE pourrait intervenir dans le cadre des actions de mobilisations des porteurs de projet et de mobilisation citoyenne (E3, E5), en tant que partenaire du projet.

Enfin, chaque action mobilisera un réseau spécifique de parties prenantes listées dans le tableau ci-dessous :

N°	Action	Parties Prenantes
A1	Déclinaison régionale du Cadre d'Action Prioritaire	La DREAL et le Conseil Régional Grand Est mobiliseront des représentants des DDTs, le Conseil Régional et une dizaine de structures porteuses de l'animation de site Natura 2000 pour contribuer à la réflexion d'une déclinaison régionale du Cadre d'Action prioritaire.
A2	Diagnostic de l'ingénierie	Les parties prenantes seront principalement les partenaires du Life, et le bureau d'étude retenu dans la prestation. Ce sera aussi les acteurs qui seront recensés dans le diagnostic c'est à dire l'ingénierie directe et indirecte quel que soit son financement : <ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires d'appels à projets associations naturalistes, collectivités, fédérations... - Les bureaux d'étude en environnement dans le cadre de marchés passés par la Région et les partenaires (conseil, étude, travaux) - Toute autre structures identifiées dans le diagnostic.
A3	Élaboration et mise en œuvre de 10 plans d'action régionaux espèces et milieux naturels menacés dans le Grand Est	La DREAL, Office Français pour la Biodiversité et les Agences de l'eau seront impliqués dans le pilotage de l'élaboration des PRA. Les travaux et avancement seront régulièrement présentés en Groupe de travail. Chaque PRA finalisé sera présenté aux membres du CSRPN pour avis consultatif. Les acteurs gestionnaires de l'espaces seront impliqués pour la mise en œuvre des actions : ONF; Entreprises privées (Carriéristes, RTE, etc.), Communes concernées par les sites de présences des espèces /milieux concernées; Gestionnaires de réserves, sites Natura 2000, etc.; Parcs naturels régionaux, Parc naturel national, Conseils départementaux, DRAAF, DDTs, Les fédérations de chasses, les élus régionaux. Les membres du Comité régional de biodiversité seront impliqués chaque année au moment de la présentation des résultats pour information, suivi remarque et avis (possibilité de proposer des actions correctives)

C1	Création de modules de formation eaux-biodiversité à destination des élus, des professionnels et de l'enseignement supérieur	<p>Les acteurs touchés au travers de l'animation des réseaux seront les élus communaux et intercommunaux de la région, les professionnels (agriculteurs, forestiers, paysagistes, urbanistes, aménageurs, entreprises, industriels, ...).</p> <p>Ils bénéficieront d'un contenu adapté et d'une assistance technique leur permettant d'agir ensuite en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau.</p> <p>Certains seront également appelés à répondre à une enquête ou à prendre part aux groupes de travail liés à des publics cibles afin de participer à la conception, au déploiement et à l'adaptation des formations.</p> <p>D'autres acteurs publics et privés seront mobilisés comme les organismes consulaires (CCI, Chambre d'agriculture, etc.), les établissements publics (CNFPT, OFB, ONF, etc.), la CDC biodiversité, le CEREMA, les réseaux d'Éducation à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable (ENEDD), les PNR, les Conservatoires d'espaces naturels, associations naturalistes, organismes de formation ...</p> <p>Ils seront sollicités au moment de l'enquête et de la constitution d'un comité de pilotage pour définir les grandes orientations de travail à partir de l'état des lieux, valider les évaluations annuelles et veiller à l'atteinte des objectifs de la fiche action.</p> <p>Comme certains représentants d'élus et de professionnels, ils interviendront également dans les différents groupes de travail liés à des publics cibles.</p>
C2	Construction et alimentation indicateurs biodiversité.	<p>L'ensemble des acteurs régionaux œuvrant sur la biodiversité seront invités à participer à l'action : Collectivités, établissements publics, services déconcentrés de l'état, associations, chercheurs, bureaux d'études, entreprises.</p> <p>Ainsi seront notamment impliqués : l'Office Français de la Biodiversité, l'Office national des forêts, Le Centre régional de la propriété forestière, les gestionnaires et syndicats forestiers, la CDC Biodiversité, l'association des communes forestières, le Parc national de forêt et sa fédération nationale, les Parcs naturels régionaux et leur fédération nationale, les Conservatoires d'espaces naturels et leur fédération nationale, les Conservatoires botaniques régionaux, les Universitaires, ODONAT Grand Est, les Conseils départementaux, la DRAAF, la DREAL Grand Est, les DDTs, des entreprises privées, les élus régionaux, les membres du Comité régional de Biodiversité, les établissements scolaires qui bénéficient d'animation nature.</p>
C3	Harmonisation de la cartographie des trames vertes et bleues	<p>Les parties prenantes sont la Région, le prestataire de l'AMO, le bureau d'étude, et les membres du groupe de travail du Comité régional biodiversité.</p>
C4	Développement d'une cellule d'assistance technique des porteurs de projets	<p>Un comité de pilotage de ce projet sera mis en place regroupant les membres du collectif régional : Agences de l'eau, OFB, DREAL.</p> <p>Par ailleurs sur les territoires, toutes les structures présentes pourront être impliquées : Départements, Collectivités locales, CENs, PNRs, Fédérations de chasse, de pêche..., Chambres d'agriculture, Conservatoires botaniques</p>

C5	Construction et l'animation d'une stratégie foncière régionale	<p>Le COPIL sera composé des membres suivants, certains participant aussi étroitement à la réalisation de certaines sous-actions : SAFER, Etablissement Public Foncier de Lorraine, Conservatoire du Littoral, Conseils départementaux, Collectivités locales, Agences de l'Eau, DREAL et DDTs, OFB, EPTB, Terres de Lien, CDC Biodiversité, Fédérations de chasse et Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage</p> <p>Les établissements publics suivants seront étroitement associés : Le Ministère des Armées, Office national des forêts, Voie Navigables de France, CEREMA</p> <p>D'autres partenaires techniques seront étroitement associés aux réunions techniques : Animateurs des sites Natura 2000, Gestionnaires des réserves naturelles, Associations pilotes de Plans Régionaux d'actions, Syndicats de rivières, Fédérations de pêche, Chambres d'agriculture, Bureaux d'étude accompagnant les collectivités dans la révision des documents d'urbanismes, Porteurs de projet concernés par la compensation</p>
C6	Construction et l'animation de pôles de gestionnaires des milieux naturels ouverts et humides	<p>Un comité de pilotage sera constitué afin de définir les grands axes de la feuille de route annuelle, de veiller au rythme et à la qualité des actions conduites et d'assurer le suivi financier du projet: il sera composé de la Région Grand-Est, la DREAL Grand Est, es Agences de l'eau, l'OFB, les 3 Conservatoires d'espaces naturels, d'un représentant du CSRPN</p> <p>L'ensemble des gestionnaires de milieux naturels du Grand Est adhérant au pôle seront à la fois bénéficiaires et contributeurs au pôle de gestionnaires au sein d'un comité technique, dont l'objectif sera d'élaborer la feuille de route annuelle, donc les projets à conduire, de mettre en place des groupes de travail, d'assurer le suivi du travail réalisé. Les comités techniques seront aussi des lieux de partage de connaissances, de construction méthodologique. Les gestionnaires de milieux naturels qui seront sollicités pour participer au pôle au sein du comité technique sont : l'OFB, l'ONF, la Région Grand-Est, les Conseils départementaux, la Communauté Européenne d'Alsace, les parcs naturels nationaux et régionaux, le conservatoire du littoral et des rivages lacustres, l'Eurométropole de Strasbourg, La métropole du Grand Nancy, Metz Métropole, les fédérations de chasses, les fédérations de pêches, Pôle régional faune (Odonat) , Flore(CBN), animateurs de déclinaison régionale de plans nationaux d'action, Natagora, Naturlandstiftungsaar, Natur&ëmwelt</p> <p>Toutes les collectivités qui souhaitent développer une ou des actions de gestion de milieux naturels pourront bénéficier des travaux du pôle et devenir contributrice si elles le souhaitent</p> <p>Les universités seront contributrices régulières via des projets de thèses, de l'apport de connaissances, de méthodologie : Université de Lorraine, Université de Strasbourg</p> <p>Les pôles et le réseau des réserves naturelles nationaux seront également contributeurs et bénéficiaires occasionnels : -pôles nationaux tourbières, zones humides, centre de ressource génie écologique (OFB) et Réserves naturelles de France</p>

C7	Ingénierie pour la construction et l'animation programme d'amélioration de la biodiversité en milieu agricoles	<p>Les partenaires suivants seront impliqués dans le projet, au travers du comité de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conseils départementaux - l'Office Français de la Biodiversité - La Ligue pour la protection des oiseaux (notamment pour la thématique des dégâts des grues cendrées) - le conservatoire de l'Espace littoral et des rivages lacustres(notamment pour la thématique des dégâts des grues cendrées) -le syndicalisme agricole
C8	Programme d'amélioration des connaissances de l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers	<ul style="list-style-type: none"> - L'OFB - L'ONF - La Région Grand-Est - Les parcs naturels nationaux et régionaux - les propriétaires forestiers privés et publics - Le CRPF - Les acteurs de la filière bois - Les membres des conseils scientifiques des parcs, les universitaires, les chercheurs et les étudiants qui seront associés à l'action.
C9	Opérations pilotes d'adaptation /atténuation du changement climatique: Foret	<p>Le Comité de pilotage réunira les co-bénéficiaires, des partenaires associés à la démarche (PNRs, PN, CENs, CBNs, CDC biodiversité, Région) dont les acteurs de la forêt publique (ONF, communes forestières) et privée (CNPf, Union des sylviculteurs, gestionnaires, syndicat...), et enfin les universitaires.</p> <p>Ensuite, les journées d'échanges, colloques et les dispositifs de diffusion des outils et données concerneront :l'Office Français de la Biodiversité, l'Office national des forêts, le Centre régional de la propriété forestière, les gestionnaires et syndicats forestiers, la CDC Biodiversité, l'association des communes forestières, le Parc national de forêt et sa fédération nationale, les Parcs naturels régionaux et leur fédération nationale, les Conservatoires d'espaces naturels et leur fédération nationale, les Conservatoires botaniques régionaux, les Universitaires, ODONAT Grand Est, les Conseils départementaux, la DRAAF, la DREAL Grand Est, les DDTs.</p> <p>Les entreprises privées seront démarchées afin de les mobiliser sur le financement des PSE.</p> <p>Les propriétaires forestiers privés seront informés de la démarche via le CRPF et les gestionnaires forestiers. Ils pourront intégrer la démarche s'ils souhaitent créer des îlots de senescence.</p> <p>Les collectivités du Grand Est seront informées via les communes forestières et pourront s'engager à créer des îlots de senescence au sein des forêts communales.</p> <p>Enfin, des lycées professionnels forestiers (Croigny...) seront inviter à découvrir les forêts pilotes.</p>

<p>C10</p>	<p>Programme d'amélioration des connaissances de l'impact du changement climatique sur les milieux prairiaux et connaissance sur les services rendus par les milieux prairiaux</p>	<p>L'ensemble des gestionnaires de milieux naturels du Grand Est bénéficieront du projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région Grand-Est (porteur principal, dans comité de pilotage et au-delà financeur des actions futures) - Les Conseils départementaux (associés pour l'application des mesures de gestion et divulgation et au-delà financeur des actions futures) - Les parcs naturels nationaux et régionaux (dans comité de pilotage, comme sites des tests et suivis, pour l'application des mesures de gestion et divulgation et au-delà financeur des actions futures) - Les conservatoires d'espaces naturels (dans comité de pilotage, comme sites des tests et suivis, pour l'application des mesures de gestion et divulgation) - Les conseils scientifiques des CEN et des Pnrs (pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation)- - Les conservatoires botaniques (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches) - Les fédérations de chasses (pour choix et suivis des zones test d'impacts du gibier) - L'INRA (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches) - l'Association Française pour la Production Fourragère (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches) - La Chambre Régional d'Agriculture (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches) - Le Pôle régional faune (Odonat) (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats sur la faune et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches)
-------------------	--	---

C11	Opérations pilotes d'adaptation /atténuation du changement climatique: Prairies	<p>L'ensemble des gestionnaires de milieux naturels du Grand Est bénéficieront du projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région Grand-Est (porteur principal, dans comité de pilotage et au-delà financeur des actions futures) - Les Conseils départementaux (associés pour l'application des mesures de gestion et divulgation et au-delà financeur des actions futures) - Les parcs naturels nationaux et régionaux (dans comité de pilotage, comme sites des tests et suivis, pour l'application des mesures de gestion et divulgation et au-delà financeur des actions futures) - Les conservatoires d'espaces naturels (dans comité de pilotage, comme sites des tests et suivis, pour l'application des mesures de gestion et divulgation) - Les conseils scientifiques des CEN et des Pnrs (pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation) - Les conservatoires botaniques (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches) - Les fédérations de chasses (pour choix et suivis des zones test d'impacts du gibier) - L'INRA (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches) - L'ENSAIA (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches) - L'Association Française pour la Production Fourragère (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches) -La Chambre Régional d'Agriculture (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches) - Le Pôle régional faune (Odonat) (dans comité de pilotage, pour validation des méthodologies et résultats sur la faune et pour leurs valorisation, pour l'aide aux recherches)
C12	Stratégie "quiétude de la faune sauvage" : création et animation de 50 zones de quiétude	<p>L'action visant essentiellement la préservation d'espèces sensibles, l'action devra s'appuyer grandement sur les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels, d'abord au niveau de la région Grand-Est, mais plus largement sur les réseaux nationaux, en vue d'une diffusion à une échelle plus large (après life) : Réseau des 6 Parcs du Grand-Est, CEN Lorraine et Alsace, Parc National de Forêts, animateurs Natura 2000 du Grand –Est, Réserves Naturelles du Grand-Est, Fédération des PNR, Fédération des CEN, Réserve Naturelles de France, Parc Nationaux de France, Office National des Forêts, Les associations de protection de la nature seront également associées au projet : LPO, GEPMA</p> <p>Plus localement, les acteurs locaux seront impliqués dans les démarches de concertation qui seront menées pour mettre en place des zones de quiétude : élus, associations, gestionnaires... Les comités de pilotage Natura 2000 pourront être également mobilisés.</p>

C13	Création/ extension et gestion de 10 réserves naturelles pilotes	DREAL (son avis sera sollicité sur la stratégie de classement, en lien avec la déclinaison de la SAP), Agences de l'Eau (leur avis sera sollicité sur la stratégie de classement), gestionnaires actuels de RNR (leur avis sera sollicité sur la stratégie de classement, puis ils seront forcés de proposition pour identifier les sites à classer, ils ont une connaissance de terrain forte sur laquelle il est indispensable de s'appuyer), futurs gestionnaires des RNR nouvellement classées (peuvent être les mêmes que les gestionnaires actuels), communes sur lesquelles seront situées les RNR, communautés de communes, conseils départementaux, Préfet de Région (ont un avis à donner dans la procédure de classement), grand public (a un avis à donner dans la procédure de classement), propriétaires et titulaires de droits réels sur les parcelles à classer (ont leur accord à donner pour le classement)
D1	Évaluation de l'impact socio-économique du projet	L'ensemble des co-bénéficiaires. Les membres du CSRPN Les membres du Comité Régional Biodiversité Des bénéficiaires locaux d'actions du projet Biodiv'Est regroupés au sein de 3 focus Groups
D2	Evaluation de l'impact du projet sur la biodiversité du territoire (espèces et restauration de milieux)	L'ensemble des co-bénéficiaires. Les membres du CSRPN Les membres du Comité Régional Biodiversité Les association naturalistes et producteurs de données et d'indicateurs de biodiversité Les directions référentes en matière de statistiques agricoles (DRAAF), forestières (IFN), d'aménagement du territoire (Région-SRADDET)
D3	Evaluation de la contribution du projet à la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire et de la Stratégie Régionale Biodiversité	L'ensemble des co-bénéficiaires. Les membres du CSRPN Les membres du Comité Régional Biodiversité Les gestionnaires de sites Natura 2000 Les équipes du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en charge de la mise en œuvre du CAP 2021-2027 et des futurs SNAP
E.1	Création d'outils de communication sur le projet life	L'ensemble des acteurs du territoire, aussi bien acteurs de la biodiversité qu'acteurs potentiels et grand public seront ciblés par les actions de communication.
E.2	Site internet, boîte à outil commune	L'ensemble des acteurs régionaux œuvrant sur la biodiversité seront invités à contribuer à la plateforme : Collectivités, établissements publics, services déconcentrés de l'état, associations, chercheurs, bureaux d'études, entreprises.

E.4	Sensibilisation des classes de primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité	<p>Le dispositif sera diffusé au sein des réseaux d'ENEDD de la région, des établissements scolaires et de l'éducation nationale. Les acteurs touchés par ces projets pédagogiques seront les élèves, les établissements scolaires (écoles primaires et collèges) et leurs parties prenantes (communes, gestionnaires, etc.). Ils prendront part aux animations proposées jusqu'à réaliser une action en faveur de la biodiversité.</p> <p>Pour la stratégie d'accompagnement des lycées, un comité de pilotage, composé des rectorats, de la Région grand Est, des Agences de l'Eau, de la DREAL Grand Est, des réseaux d'ENEDD, des gestionnaires d'établissement et d'espaces naturels, aura pour mission de créer et d'expérimenter la démarche.</p> <p>Les associations d'ENEDD prendront pleinement part à ce dispositif en accompagnant spécifiquement les établissements scolaires qui souhaiteront en bénéficier. L'animateur accompagnera l'enseignant dans chaque étape du projet et veillera à la mise à disposition de ressources complémentaires, d'outils, de supports pédagogiques et de matériel d'inventaire naturaliste (filets, boîtes loupes, pièges photos, jumelles).</p> <p>Les réseaux travaillent également en étroite collaboration (et par voie de convention) avec les 3 Académies du Grand Est ainsi qu'en lien avec les services départementaux de l'Éducation Nationale qui pourront également relayer les projets avec l'appui des Conseillers Pédagogiques répartis dans chaque circonscription.</p>
E2	Développement de la plateforme régionale biodiversité	L'ensemble des acteurs de la biodiversité seront invités à alimenter à la plateforme.
E3	Construction et déploiement d'une stratégie de mobilisation des porteurs de projets: Sensibilisation, médiation territoriale, communication	Les acteurs publics et privés seront mobilisés comme les organismes consulaires (CCI, Chambre d'agriculture, etc.), les établissements publics (OFB, ONF, etc.), l'Etat (DREAL), les Agences de l'Eau, la CDC biodiversité, les PNR, les Conservatoires d'espaces naturels, associations naturalistes, ... Comme certains représentants d'élus et de professionnels, ils interviendront dans les différents groupes de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des acteurs. Le collectif régional biodiversité sera associé aux différentes phases d'élaboration de la stratégie.
E4	Sensibilisation des classes de primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité	<p>Le dispositif sera diffusé au sein des réseaux d'ENEDD de la région, des établissements scolaires et de l'éducation nationale. Les acteurs touchés par ces projets pédagogiques seront les élèves, les établissements scolaires (écoles primaires et collèges) et leurs parties prenantes (communes, gestionnaires, etc.). Ils prendront part aux animations proposées jusqu'à réaliser une action en faveur de la biodiversité.</p> <p>Pour la stratégie d'accompagnement des lycées, un comité de pilotage, composé des rectorats, de la Région grand Est, des Agences de l'Eau, de la DREAL Grand Est, des réseaux d'ENEDD, des gestionnaires d'établissement et d'espaces naturels, aura pour mission de créer et d'expérimenter la démarche.</p> <p>Les associations d'ENEDD prendront pleinement part à ce dispositif en accompagnant spécifiquement les établissements scolaires qui souhaiteront en bénéficier. L'animateur accompagnera l'enseignant dans chaque étape du projet et veillera à la mise à disposition de ressources complémentaires, d'outils, de supports pédagogiques et de matériel d'inventaire naturaliste (filets, boîtes loupes, pièges photos, jumelles).</p>

		Les réseaux travaillent également en étroite collaboration (et par voie de convention) avec les 3 Académies du Grand Est ainsi qu'en lien avec les services départementaux de l'Éducation Nationale qui pourront également relayer les projets avec l'appui des Conseillers Pédagogiques répartis dans chaque circonscription.
E5	Animation de la vie citoyenne et du bénévolat	<ul style="list-style-type: none"> - Structures impliquées dans l'engagement citoyen : participation au COPIL et/ou à l'assise citoyenne, sollicitations lors des états des lieux, bénéficiaires des outils créés lors de la sous-action 3. - Citoyens du Grand Est : contribution à la construction de l'action via l'expression de leurs attentes (entretiens de la sous-action 1) et possibilités de participer aux expérimentations concrètes (sous-action 3). - Prestataires (animation des groupes de travail de l'assise citoyenne, rédaction des rapports...) : participation à l'action. - FNE Grand Est : tête de réseau des associations de protection de la nature participant à la transmission d'informations aux associations fédérées => effet démultiplicateur lors de la transmission aux associations et enrichissement de la démarche lors de la remontée d'informations depuis les associations. - l'Union des Mouvements associatifs Grand Est : apport de connaissances et d'expertise en matière de vie associative et de bénévolat (sous-action 1 notamment). - Université : expertise méthodologique et connaissances en sociologie lors de l'état des lieux (études sociologiques).

LIFE Integrated Projects 2020 – B6

EXPECTED CONSTRAINTS AND RISKS RELATED TO THE PROJECT IMPLEMENTATION AND MITIGATION STRATEGY

Plusieurs risques ont été identifiés quant à la mise en œuvre et l'avancée du projet Life Biodiv'Est.

- **Crise sanitaire ou économique** : La crise sanitaire et économique que nous vivons actuellement pourrait impacter les capacités d'autofinancement des co-bénéficiaires du projet. Pour pallier ce risque, La Région Grand Est s'engage financièrement et techniquement dans le cadre de ce projet. En outre, l'ensemble des partenaires sont mobilisés pour contribuer à la Stratégie Régionale Biodiversité. En cas de désistement d'un partenaire, la Région s'engage à trouver un nouveau porteur d'action dans les meilleurs délais ou à la porter en interne.

- **Risque politique**. Les élus du conseil régional sont souverains. Ainsi, il est possible que les enjeux environnementaux soient moins prioritaire pour le coordonnateur de projet. Ce risque sera est plus marqué après les phases d'élections qui ont des issus incertaines. Afin d'assurer la mise en œuvre du projet, les élus seront sensibilisés dès le début de mandat (juin 2021 et mars 2026) aux enjeux de la biodiversité, à la nécessité de la préserver et d'agir pour sa restauration. Ils pourront bénéficier des formations prévues dans l'action C01 et des retours d'expérience leur seront partagés. Une concertation récente des acteurs du territoire (2020) a conduit à l'élaboration de la Stratégie Régionale Biodiversité 2020-2027, permettant de conforter notre démarche. Le copilotage du projet avec la DREAL, l'OFB, les agences de l'eau et les co-bénéficiaires permet d'asseoir une gouvernance large et une stabilité de la démarche dans le temps.

- **Coordination**. La mise en œuvre d'un projet d'une telle ampleur comporte le risque de manque de coordination entre les co-bénéficiaires, ou de retard pris dans certaines actions. Les ressources ont été dimensionnées de manière réaliste en intégrant les frais de gestion suffisants pour l'ensemble de partenaires. Le budget intègre des marges de sécurités temporelles en cas d'imprévu au cours du projet (6 mois). Un comité de pilotage et des comités techniques rassemblant l'ensemble des bénéficiaires seront organisés 3 fois par an afin d'assurer un suivi régulier des actions. Des communications entre la coordination et les partenaires est prévue au minimum une fois par mois. La coordination du projet facilitera des échanges directs et réguliers entre les partenaires de projets. Un outil de suivi commun sera mis en place. Les modalités de rapportage technique et administratif seront précisées aux partenaires dès le début du projet (F01).

- **Règlementation** quant aux possibilités de déploiement d'outils de Paiements pour Services Ecosystémiques. Les Paiements pour Services Ecosystémiques sont des outils relativement nouveaux. Quand ils concernent des parcelles agricoles (C11), ils sont particulièrement encadrés par le règlement de la Politique agricole commune. Ainsi, une étude règlementaire sera menée pour la mise en place des paiements pour services écosystémiques et s'appuiera sur les expériences lancées sur d'autres thématiques ou d'autres territoires. Les Ecoscheme de la future Politique agricole commune 2023-2027 pourrait constituer un cadre juridique ces PSE.

- **Mobilisation des acteurs**. Plusieurs actions font appel à la mobilisation des acteurs pour participer et contribuer aux actions. Ainsi la plateforme biodiversité (E02) s'appuie sur les contributions des acteurs de la biodiversité du territoire pour apporter du contenu. Le risque est que certains acteurs n'aient pas le temps de faire la démarche de se référencer. Pour pallier ce risque, une communication sera réalisée sur l'enjeu de la base de données et son utilité directe pour les acteurs.

Un autre risque concernant la mobilisation est un manque d'intérêt des réseaux et des acteurs que l'on souhaite mobiliser (E03, E05). Il convient d'accorder beaucoup d'importance lors de l'élaboration de la stratégie (E03) aux 'messages clés', à tester ceux-ci auprès des publics ciblés (essais, erreur) et à revoir et mettre à jour cette stratégie tout au long du programme (veille et mise à jour). Le.la chargé.e de mission veillera à une 'articulation forte avec la cellule d'assistance technique (C04) déployée sur le territoire et d'autres acteurs relais. Il.elle engagera des actions de sensibilisation en direction de cette cellule d'assistance technique. La façon de présenter l'action d'animation du citoyen et du bénévolat (E05), ses objectifs et ses résultats attendus doit être particulièrement soignée et convaincante afin de fédérer le plus d'acteurs possible. De même, la méthode de travail retenue sera collaborative et co-construite afin de favoriser leur implication.

L'alimentation des indicateurs biodiversité (C02) pourrait être mis en péril par la non adhésion des acteurs régionaux. En effet la participation de la majorité des acteurs régionaux est un prérequis indispensable. Pour limiter ce risque, l'action devra être réalisée en concertation avec les partenaires régionaux tout au long du projet. Des temps d'échanges (atelier de co-construction) seront régulièrement planifiés et des newsletters seront diffusées. Une attention particulière sera apportée sur la communication autour du projet.

Comme toute démarche multi-partenariale, il existe un risque qu'un ou plusieurs acteurs n'adhèrent pas à la démarche proposée de stratégie foncière (C05) ou forment des exigences pas ou peu compatibles avec les objectifs et résultats attendus, occasionnant du retard sur le planning prévisionnel. Pour limiter ce risque (estimé relativement faible), les CEN Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine mettront en place avec la Région Grand Est une méthodologie de travail axée sur la concertation, au travers de groupe de travail et instance (COPIL, COTEC), et la validation des différentes étapes.

Il existe un risque de manque d'intérêt des gestionnaires de milieux naturels pour la participation aux travaux du pôle (C06). Moins il y a de participants moins il y a de connaissance et de compétences échangées et moins il y a de bénéficiaires et donc d'amélioration de pratiques. La motivation viendra de la qualité scientifique et technique des contenus qui seront apportés dans le cadre des comités techniques, des groupes de travail, des travaux de recherche, des journées techniques. Elle viendra également de la qualité, de la fonctionnalité et de l'ergonomie de la plateforme informatique qui sera développée.

Les agriculteurs et les acteurs des réseaux agricoles risquent quant à eux de manquer de mobilisation pour la participation à l'action ou pour utiliser les résultats de l'action d'accompagnement des agriculteurs. La Chambre d'agriculture est un interlocuteur connu et reconnu dans le monde agricole qui a établi des relations de confiance sur lesquelles elle pourra s'appuyer pour mobiliser les exploitants. La mise en place d'une forte dynamique d'animation en début d'action permettra d'informer correctement les agriculteurs (article de communication, rencontres sur le terrain, vulgarisation des objectifs et résultats attendus de l'action) et d'en mobiliser suffisamment pour rentrer dans le réseau des fermes pilotes. Le positionnement fort de la chambre d'agriculture comme interlocuteur dans les réseaux agricoles permettra également de fédérer les acteurs autour de cette action. La Chambre d'agriculture pourra également compter sur des retours d'expériences positifs sur des projets déjà menés en Grand Est sur certaines thématiques de cette action pour mobiliser les acteurs de terrain (plantation de haies, agroforesterie...)

La conduite du programme d'amélioration des connaissances sur les milieux prairiaux (C10) nécessite l'adhésion des propriétaires et des exploitants est primordiale pour toute la durée de l'action pour la réalisation des suivis. Des conventions d'engagement seront conclues entre le bénéficiaire de l'action et les propriétaires / exploitants pour la durée du life. Une animation rigoureuse de l'action avec une communication régulière permettra également l'adhésion des propriétaires / exploitants et évitera que ceux-ci se retirent du projet en cours de route.

Enfin, les actions de sensibilisation des scolaires (E04) nécessitent l'adhésion du public cible comme des enseignants. Les structures d'éducation à la Nature et au Développement Durable, en partenariat avec les services de l'Éducation Nationale, pourront associer les conseillers pédagogiques lors de la mise en place du projet pour réfléchir ensemble à son organisation.

- **Mobilisation d'experts** Concernant les "espèces/habitats oubliés", la mobilisation d'experts peut être plus difficile car ces derniers sont moins nombreux sur le territoire. Il est nécessaire de penser le projet sur un pas de temps suffisant pour mobiliser les experts et leur donner le temps suffisant pour réaliser l'action. Une marge de sécurité de 6 mois est prévue en fin de projet s'il s'avérait nécessaire de poursuivre l'action.

- **Opposition d'acteurs.** La plupart des actions mobilisent un comité de pilotage dédié et mobilisent des acteurs du territoire. Ainsi, la concertation dédiée à chaque action peut connaître des aléas ou des blocages dues aux positions des acteurs. Pour limiter ce risque, une définition claire des rôles (et des limites) de chacun sera établie en début de processus. Une communication claire sur les objectifs de chacune des actions sera produite en début et en cours de projet.

Un manque de soutien de la part des parties prenantes peut ralentir, voire empêcher l'élaboration et l'approbation des plans d'action (A03). Concernant la Gélinothe des bois, un manque de soutien de la part de certains experts ou référents nationaux, voire internationaux de l'espèce peut ralentir, voire empêcher l'élaboration et l'approbation du futur plan d'action, du fait de deux approches de la conservation très éloignée. En effet, la vision de conservation du consortium associatif basée sur la restauration et l'amélioration des habitats forestiers existants, s'oppose directement à une vision plus interventionniste prônant la collecte d'œufs pour élevage ex-situ avec pour objectif de renforcer la population ou de réintroduire l'espèce dans quelques années. Pour pallier ce risque, une concertation intensive sera organisée entre les parties prenantes et les partenaires à travers des groupes de travail dédiés et des espaces de discussion liés.

L'acceptation et l'appropriation de la cartographie de la Trame Verte et Bleue (C03) par les acteurs du territoire n'est pas toujours facile et peut susciter des oppositions de la part des collectivités locales ou des associations. Pour prévenir ce risque, une sous-action dédiée à la communication, l'appropriation et valorisation de la cartographie TVB Grand Est est prévue.

La pression sur le foncier (C05) reste une problématique pouvant cristalliser les tensions à l'échelle de certains territoires : grandes infrastructures ou urbanisation au détriment des surfaces agricoles, acquisition de terrains dans le cadre de mesures compensatoires vécues comme une « double peine » par la profession agricole, etc... Ce sujet de la maîtrise de la consommation du foncier est très prégnant, nécessitant parfois d'importantes phases de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Pour limiter les risques d'opposition et de tension, le CEN Champagne-Ardenne et la Région Grand Est s'efforceront de mettre en place une démarche multi-partenariale où chaque acteur pourra exprimer sa position sur la démarche et dégager des consensus locaux.

La mise en place de zones de quiétude (C12) risque de provoquer des oppositions de la part des usagers. Il est important que la mise en place des zones de quiétude se fasse en concertation avec les acteurs locaux : élus, gestionnaires forestiers, chasseurs, acteurs du sport et des loisirs... Ce dialogue de terrain est gage d'une acceptation locale et d'un relais de l'information auprès du grand public. La création de zones de quiétude suppose la mise en place d'un zonage avec un objectif de quiétude recherché mais aucune contrainte n'est imposée réglementairement aux usagers. C'est donc de la responsabilité et du bon vouloir de chacun de faire en sorte que la quiétude soit effective sur le terrain. La réussite de l'action est donc fortement dépendante des volontés locales et ne peut être efficace que s'il y a un engagement collectif.

De la même manière, une non adhésion des propriétaires et titulaires de droits réels sur des parcelles à classer en RNR (C13) empêche de classer ces parcelles. La personne recrutée dédiera une partie de son temps de travail à la sensibilisation des propriétaires/titulaires de droits réels. Leur adhésion au projet sera recherchée dès le début de la procédure, avant même de formuler la demande officielle d'accord. En cas de désaccord d'un propriétaire, il est possible de sortir uniquement ses parcelles du périmètre de la RNR, sans remettre en cause tout le projet de classement.

- **Moyens financiers.** Dans un projet d'une telle ampleur et sur une telle durée, l'évaluation financière du projet comporte des incertitudes. Le risque existe que les ressources financières soient insuffisantes. Pour pallier ce risque, l'ensemble des co-bénéficiaires a étudié avec la plus grande attention les coûts liés aux actions à réaliser. La même attention sera apportée à chaque fin de phase du projet afin de s'assurer d'une adéquation entre les ambitions du projet et les moyens mobilisés. En cas de défaillance d'un cofinancier, le Conseil régional Grand Est sera solidaire : Il recherchera un nouveau cofinancier ou à défaut assurera lui-même le financement de l'action.

Le dimensionnement technique et financier des Plans Régionaux interviendra au cours de l'élaboration de ces plans (A03). Ainsi, il est possible que les moyens financiers mobilisés soient insuffisants pour mise en œuvre des actions identifiées par les PRA. Ainsi, il est proposé d'intégrer les structures membres du collectif régional aux comités de pilotage de chaque PRA et les informer le plus en amont possible s'agissant du suivi des objectifs et des moyens et d'identifier les sources de financement le plus en amont possible.

- **Confidentialité des données.** Le fait de devoir fournir des données peut susciter des craintes concernant leur usage (A02 et E02). Les principes d'usage seront définis d'un point de vue juridique ainsi que la confidentialité et d'accès aux données en cohérence avec les réglementations nationales et européennes (INSPIRE)

- **Déploiement et conception des formations (C01) :** La diversité des publics, des thématiques, des enjeux, et des organismes de formation concernés par cette action complexifient sa mise en œuvre. Pour y faire face, les modules de formation se déploieront de manière progressive en visant une cible à la fois. Le nombre d'élus et de professionnels du Grand Est est très élevé. Dans un premier temps, des critères de priorisation s'appliqueront comme l'appartenance à un territoire Natura 2000 ou aux cibles prioritaires identifiées dans la Stratégie Régionale Biodiversité. Les attentes des professionnels et des élus diffèrent selon leur secteur d'activité ou leur localisation par exemple. Pour maintenir leur intérêt tout au long de la formation, des intervenants locaux, issus de différents milieux professionnels et secteurs d'activité seront mobilisés.

Les contraintes sanitaires complexifient la mise en place de formation en présentiel. Des petits groupes et les sorties sur le terrain seront privilégiés et rendront de surcroît les formations plus attractives. Le risque de manque d'implication des parties prenantes est minimisé par l'inscription de cette action dans la Stratégie Régionale Biodiversité pour laquelle de nombreux acteurs se sont engagés à la mettre en œuvre. Si des retards venaient à survenir dans le montage d'une formation en particulier, les modules déjà conçus pourront continuer à être déployés dans l'attente.

- **Adaptation au territoire.** La disparité des situations sur le territoire du Grand Est pouvant rendre difficile l'action de mobilisation de la vie citoyenne et du bénévolat (E05) à l'échelle de la région. Ainsi, un état des lieux le plus représentatif possible sera mené en début d'action. On s'assurera de l'implication dans le COPIL d'acteurs représentatifs de situations et territoires différents.

- **Marchés publics.** Plusieurs actions font appels à des prestations de service qui pourront nécessiter le recours à des appels d'offres (C03). Le risque est que le nombre d'offres soit insuffisant ou que les offres reçues soient insatisfaisantes. Pour prévenir ce risque, une bonne définition du cahier des charges, le respect d'un calendrier et l'identification de bureaux d'études compétents en amont du lancement du marché devraient permettre de limiter ce risque.

- **Recrutements.** Un nombre important de recrutement est prévu dans le cadre du projet Life Biodiv'Est. L'enjeu de recrutements réussis est particulièrement fort pour la constitution de la cellule d'assistance technique (C04). Afin de limiter les risques liés au recrutement (manque de compétence ou de connaissance du contexte notamment), il est prévu de mettre en place une mission de coordination et de secrétariat en amont de la construction de la cellule, avec des réunions d'équipe régulières. Une communication efficace sur les offres de poste et la recherche de profils de candidats favorisera un nombre de candidature suffisant pour recruter l'ensemble de la cellule. Une formation est prévue au début de la prise de poste ainsi que des formations continues pendant la durée de la cellule (importance de la pérennisation de la cellule). L'expertise sera renforcée via la création d'un réseau professionnel des assistants techniques en mobilisant notamment fiche pôle gestionnaires de milieux (C06). Les missions de la cellule seront bien cadrées et suivies afin de limiter les risques de dispersions.

- **Evolutions législatives et réglementaires :** Les outils de gestion du foncier (C05) sont en perpétuelle évolution. La stratégie et les actions identifiées risquent donc de devenir obsolètes. Les CEN et leur Fédération ainsi que d'autres acteurs du foncier réalisent une veille active sur ces évolutions législatives et réglementaires. Celles-ci seront donc anticipées et prises en compte au fur et à mesure du projet LIFE en adaptant si besoin les objectifs et les actions prévues.

- **Pérennité des actions.** Les actions menées en milieux prairiaux comme en milieux forestiers nécessitent un maintien des activités pendant toute la durée du projet voire au-delà. Pour les actions pilote en milieux prairiaux (C11) des conventions d'engagement seront conclues entre le bénéficiaire de l'action et les propriétaires / exploitants pour la durée du life. Une animation rigoureuse de l'action avec une communication régulière permettra également l'adhésion des propriétaires / exploitants et évitera que ceux-ci se retirent du projet en cours de route. Pour les actions pilote en milieux forestiers (C09), des forêts laboratoires seront identifiées sur les possibilités d'expérimentations maintenues dans la durée. Le premier site identifié n'est pas concerné par cette problématique car les parcelles du site du Vertin appartiennent aux PNR de la Montagne de Reims. Il n'y a donc aucune contrainte majeure à la mise en place de ces expérimentations sur ce site. Des accords entre propriétaires, gestionnaires et le porteur de l'action seront conclus sous forme de convention par exemple. Un appui notarial sera demandé afin de pérenniser le maintien des flots au grès des successions et vente de parcelles, par exemple à travers la contractualisation d'obligations réelles environnementales.

LIFE Integrated Projects 2020 – B7

CONTINUATION / VALORISATION AND LONG TERM SUSTAINIBILITY AFTER THE END OF THE PROJECT

- **How will you ensure the long term implementation of the plan and beyond?**

Le projet Biodiv'Est est prévu pour s'achever en 2031, soit 2 à 3 ans après la fin de la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire 2021-2027. Ainsi, de nombreuses actions contribueront à la mise en œuvre du CAP actuel et du suivant. La déclinaison régionale du cadre d'action prioritaire (A1) et son évaluation intermédiaire (D3) contribueront à proposer des orientations et des actions concrètes pour la formulation et la mise en œuvre du CAP 2028-2034.

Les résultats d'évaluation socioéconomique et environnementale intermédiaire du Life en 2027 (D1, D2) permettront également de construire la prochaine Stratégie régionale biodiversité 2028-2034.

Par ailleurs la gouvernance large du projet co-piloté par la DREAL (Etat Français), l'Office Français de la Biodiversité et les Agences de l'eau assure une relative stabilité de gouvernance et de financement même en cas de défaillance d'un partenaire.

Aussi les réalisations de nombreuses actions du projet Biodiv'Est perdureront à long terme :

- La plateforme régionale biodiversité sera poursuivie après 2031
- Les 10 Réserves Naturelles régionales seront classées sur une durée longue et si possible illimitée
- Les terrains acquis ou classés par les collectivités locales grâce à l'animation foncière bénéficieront d'une protection et d'une gestion publique à long terme
- Les aménagements réalisés au sein des 40 exploitations agricoles pilotes (20km de haies, 20 ha agroforestiers, mares...) resteront après le projet Life et pourront continuer à jouer leur rôle de site vitrines
- Le réseau de 4000 placettes en forêt sera poursuivi pour suivre les impacts du changement climatique sur les forêts du Grand Est.
- Les supports de communication (vidéo, brochures, guides techniques...) seront des documents ressources que les acteurs de la région et hors région pourront continuer à mobiliser après le projet Life et à long terme.
- Enfin les 50 000 enfants sensibilisés par les actions d'éducation à l'environnement deviendront des parents et des jeunes professionnels qui nous l'espérons mettrons en œuvre ce qu'ils auront appris grâce au projet Life

Les actions d'évaluation socio-économique, environnementale et au regard du CAP (D1, D2, D3) en fin de phase 4 permettront de définir des propositions à long terme pour la poursuite des actions du programme Life tant sur le plan financier, technique qu'humain.

- **Which actions will have to be carried out or continued after the end of the project?**

Le projet va contribuer à rassembler les conditions nécessaires pour passer aux actions concrètes de préservation et de restauration du réseau écologique régional, intégrant le réseau Natura 2000 et au-delà.

Ces actions concrètes démarreront au cours de projet et auront des bénéfices bien après la fin du projet. Une large majorité d'actions sont particulièrement structurantes pour l'action en faveur de la biodiversité en Grand Est. Ainsi, un travail sera mené pour pérenniser les principales actions du projet Biodiv'Est.

- La déclinaison régionale du Cadre d'Action Prioritaire (A01) sera poursuivie pour permettre une action adaptée aux particularités du territoire en matière de milieux et d'espèces à forte responsabilité pour la région dans la durée. Les déclinaisons futures du Cadre d'Action Prioritaire prendront en compte les enseignements des déclinaisons régionales déjà mises en œuvre.

- Le diagnostic de l'ingénierie (A02) produira une base de donnée et une cartographie qui sera toujours exploitable après la fin du projet. Le Conseil Régional assurera leur mise à jour régulière (annuellement). Il n'apparaît pas nécessaire de poursuivre ou de reproduire cette action au-delà de la mise à jour des outils produits.

- La partie mise en œuvre des actions des PRA (A03) sera à poursuivre au-delà du life car la préservation d'espèces fortement menacées sur un territoire nécessite la mise en place d'actions sur le long terme.

- Les formations de professionnels et des élus (C01) ont vocation à être poursuivies. En effet, une part importante d'élus et de professionnels n'auront pas été touchée durant le Life et ce public se renouvelle tous les ans, soit par l'arrivée de nouveaux étudiants ou d'actifs, soit par de nouvelles élections.

- La construction et d'alimentation des indicateurs biodiversité (C02) devront se poursuivre au-delà du life. La mise à jour des indicateurs ainsi que leur valorisation et leur diffusion seront maintenus au-delà du projet.

- La cartographie des trames vertes et bleues (C03) sera actualisée régulièrement (tous les 6 ans lors des révisions du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Aménagement du Territoire) avec un maintien actif de sa mise à disposition pour les acteurs de la biodiversité afin de capitaliser l'investissement initial.

- La cellule d'assistance technique (C04) sera à poursuivie en fonction des conclusions du bilan final, du degré d'appropriation des dispositifs biodiversité et eau et d'internalisation des compétences biodiversité par les territoires et les collectivités. Le dimensionnement de la cellule, les cofinancements locaux et la localisation des référents pourront être adaptés en fonction de ces critères.

- Les démarches de protection foncière (C05) sont des démarches au long cours. Tous les outils et méthodes seront utilisés au-delà du projet, moyennant une mise à jour régulière. Mais surtout, toutes les démarches initiées lors du projet seront certainement encore en cours à la fin du projet. De plus, en parallèle, des démarches initiées dans les sites pilotes pourront être transposées à d'autres territoires.

- Le pôle de gestionnaire des milieux naturels sera à poursuivi au-delà du life, car les connaissances, compétences et savoir-faire qu'il a pour objectif de faire circuler et de partager et les projets qu'il stimulera ne cesseront d'évoluer (progrès technique, découvertes scientifiques, évolution climatique).

- Le programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles (C07) sera poursuivi au-delà du Life car la contribution de l'agriculture à la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur. Les aménagements implantés pendant le Life t seront maintenus (haies, bandes enherbées, mares, agroforesterie...) et leurs impacts sur les pratiques agricoles poursuivis au-delà du projet Biodiv'Est.

- L'observatoire des forêts (C08) des Parcs naturels régionaux pourra continuer à se développer au-delà du projet LIFE.

- Les actions pilotes en milieux forestiers (C09) se poursuivront au-delà du projet Life. Les forêts pilotes feront l'objet de suivis tous les 10 ans. Ces suivis permettront d'accumuler des données et de permettre une analyse qualitative sur du long terme. Ces forêts serviront d'outils de communication et de formation auprès des scolaires, professionnels forestiers. Elles seront mises à disposition lors de formations organisées par des partenaires (ONF, Communes forestières, PEFC, CNPF...). Les îlots de sénescence quant à eux seront maintenus bien au-delà de la période de ce projet Life. En effet, une contractualisation avec le propriétaire sera mise en place pour une durée non limitée. Le démarchage des entreprises réalisé lors du Life permettra de financer de nouveaux îlots à la suite du Life. Le partage et la diffusion de l'ensemble des outils et données se poursuivra via les plateformes régionales et nationales. De plus, les plans d'aménagement forestier réalisés en partenariat avec l'ONF ou les Plan Simple de Gestion avec les gestionnaires et le CNPF perdureront à la suite de ce projet Life et devront ensuite être renouvelés. L'intégration des expérimentations et des îlots de senescence dans ces documents assurera leur poursuite.

- La sous action d'étude des "services rendus" par les milieux prairiaux (C10) doit se poursuivre afin d'actualiser, en fonction de la gestion des prairies les cotations de ces services. Elle doit être de plus en plus précise sur tout le territoire Grand Est et liée à de nouveaux suivis de terrain. La sous-action "suivis des milieux prairiaux face aux changements climatiques" doit également se poursuivre sur du long terme pour toujours identifier (et ainsi pouvoir ainsi réagir) les impacts de ces changements sur les prairies. Enfin, les PSE mis en place en fin de programme doivent se poursuivre pour pérenniser l'élevage herbager et les services rendus par ces prairies.

- Les actions pilotes en milieux prairiaux (C11) se poursuivront afin d'actualiser, en fonction de la gestion des prairies, les espèces qui sont le plus valorisables tout en préservant un écosystème.

- La création de zones de quiétude (C12) participe à la préservation des espèces sensibles, mais aussi de certains habitats, notamment celles et ceux visés par la Directive Habitat Faune, Flore : en ce sens, elle participe à la mise en œuvre du réseau Natura 2000, il est donc nécessaire de poursuivre, étendre et pérenniser cette action.

- La gestion et le suivi des RNR classées (C13) pendant le Life sera poursuivie. D'autres classements pourraient aussi éventuellement avoir lieu, si le statut de RNR se révèle être le plus adapté à la protection d'un site. Les sites classés le seront sur une durée longue et si possible illimitée.

- La plateforme Biodiversité (E02) sera poursuivie au-delà du projet pour permettre la poursuite de la diffusion d'information sur la biodiversité du territoire (acteurs, événements, retour d'expérience, etc.).

- Les objectifs poursuivis par l'action de sensibilisation des scolaires (E03) doivent perdurer au-delà de la durée du LIFE car il est indispensable que chaque élève puisse bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité d'un projet pédagogique de qualité autour de la biodiversité.

- Les modalités de l'engagement citoyen évoluent dans le temps et l'action d'animation de la vie citoyenne et du bénévolat (E04) a vocation à se poursuivre afin de maintenir les structures engagées dans le bénévolat au plus proche des attentes des citoyens.

- A la fin du Life, les liens tissés avec les acteurs des projets Life (E06) rencontrés seront être maintenus et des échanges se poursuivront sans qu'une action soit formalisée en tant que tel.

- **How will this be achieved? What resources will be necessary to carry out these actions and how will those capacities be ensured?**

Le paragraphe ci-dessus indique les actions qui seront poursuivies après la fin du projet. Les porteurs d'actions resteront les mêmes, car en adéquation avec leurs missions et leurs compétences. Etant donné l'enjeu de préservation de la biodiversité, il est nécessaire d'inscrire ces actions sur le long terme, voire de les pérenniser. L'ambition est de les poursuivre, sans limite de temps, voire de les développer et les enrichir de nouvelles actions, en fonction des orientations prises par le Cadre d'Action Prioritaire.

Tout au long du projet, les co-bénéficiaires et les co-financeurs s'attacheront à identifier les ressources financières pour pérenniser les actions citées ci-dessus. Les cofinancements régionaux complémentaires ainsi que les fonds européens (Life, Intereg, FEDER, FEADER...) seront mobilisés pour assurer la poursuite des actions après Life. Les ressources humaines resteront mobilisées pour poursuivre les actions.

- **Will the staff recruited/trained during the project continue to work on the implementation of the plan?**

Les ressources humaines recrutées ou formées continueront à travailler à la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire ou a minima à la préservation de la biodiversité du territoire. Un effort particulier sera fourni pour s'en assurer. Les structures de portage et les missions des postes pourront évoluer selon les priorités d'enjeux.

Le comité de pilotage et le financement partagé du projet assure une stabilité au projet, aux actions et aux ressources humaines.

- **How, where and by whom will the equipment acquired be used after the end of the project? (if relevant)**

Les principaux équipement acquis au cours du projet sont :

- du matériel informatique
- des pièges photographiques
- du matériel bioacoustique destiné au comptage d'espèces et d'autre matériel de suivi d'espèces menacé
- du matériel d'équipement de 40 fermes pilotes et des réalisations (haies, arbres agroforestiers, mares...)
- du matériel d'expérimentation d'agroforesterie et de suivi de placettes forestières
- du matériel de sensibilisation des jeunes publics
- du matériel de communication sur le projet

Le matériel acquis restera propriété des co-bénéficiaires l'ayant acquis et sera consacré à des activités de préservation de la nature.

- **To what extent will the results and lessons of the project be actively disseminated after the end of the project to those persons and/or organisations that could best make use of them (please identify these persons/organisations)?**

Le rapport "After Life" comportera un volet de diffusion des résultats et retours d'expérience du projet. Il précisera quels contenus seront disséminés, qui en sera responsable et à destination de quelles cibles. On peut toutefois indiquer les éléments suivants en matière de dissémination.

L'ensemble des livrables, productions et apprentissages seront collectés et rendus disponibles sur la plateforme biodiversité (E02) qui a vocation à perdurer après le projet Life Intégré. Chaque action contribuera à produire des apprentissages qui y seront diffusés :

- l'action de déclinaison du CAP (A1) permettra de tirer des leçons de la première déclinaison régionale du cadre d'action prioritaire, en termes de méthode et d'impact sur la mise en œuvre du CAP

- le diagnostic de l'ingénierie (A2) produira une actualisation automatique de la cartographie permettra de la pérenniser au niveau logistique elle sera également intégrée aux divers systèmes d'information nationaux (DREAL...), à la plateforme biodiversité (E02) et à l'Observatoire régional de la biodiversité. Les acteurs identifiés à travers la cartographie seront amenés à travailler ensemble et à cultiver une culture commune de soutien au montage de projets biodiversité, ces logiques de travail perdureront après le Life. La cartographie de l'ingénierie sera en ligne et donc publique ; elle bénéficiera à la totalité du territoire (collectivités en particulier). Le projet bénéficie de l'appui de la Région et de l'ensemble des acteurs qui à travers la valorisation de leur structure auront tout intérêt à soutenir le maintien de cet outil dans le temps.

- La création de 10 plans d'action pour des espèces menacées (A03) développera des protocoles qui pourront être élargis à l'étude d'autres milieux naturels. Ils seront diffusés par le Conseil Régional Grand Est et le réseau ODONAT Grand Est auprès d'autres régions (DREALs, Conseils Régionaux, réseaux naturalistes) qui pourront développer des approches milieux similaires (PRA mares, pelouses sableuse, mollusques aquatiques et gastéropodes terrestres n'existent pas dans les autres régions française). Les données produites sur l'état des espèces et milieux cibles constitueront un « état zéro » à partir duquel des indicateurs pourraient être développés afin de suivre l'évolution des milieux étudiés. Il est possible que l'action contribue à l'inscription de la Gélinothe des bois dans la liste des espèces protégées, ce qui contribuera à sa meilleure prise en compte dans les politiques publiques.

- L'action de formation des élus et des professionnels (C01) repose principalement sur l'Ariena mais aussi sur les autres acteurs susceptibles de l'accompagner tels que : les deux autres têtes de réseaux d'ENEDD (le GRAINE Champagne Ardenne et LorEEN) ainsi que sur les structures d'éducation à l'environnement du territoire et compétentes en matière de formation, les Conservatoires d'espaces naturels, les Parcs Naturels Régionaux, etc. Ces différents acteurs, déjà investis sur le sujet depuis de nombreuses années, seront très impliqués pour pérenniser le projet. Un groupe de travail d'experts formateurs Grand Est sera constitué à cet effet dans l'objectif de poursuivre les formations.

- L'harmonisation de la cartographie de la Trame Verte et Bleue (C03) intègre une phase d'appropriation et d'intégration dans les divers systèmes d'information nationaux ainsi qu'à la plateforme biodiversité. La cartographie sera utilisée par l'ensemble des collectivités qui souhaite développer un projet de restauration du réseau écologique et intégrer la Trame Verte et Bleue dans leur document de planification et d'aménagement du territoire. Le cahier des charges de la cartographie pourra être reproduit, adapté, utilisé pour d'autres cartographies (déclinaisons locales réalisées par les collectivités. L'évaluation des méthodologies utilisées permettra aussi à d'autres structures (autres conseils régionaux) d'évaluer l'intérêt de s'inspirer de cette action.

- Le fonctionnement de la cellule d'assistance technique (C04) fera l'objet d'un bilan qui pourra être partagé avec le Ministère de la Transition Ecologique et Sociale et avec d'autres Conseils Régionaux dans la perspective d'essaimer le dispositif.

- La construction et la mise en œuvre d'une stratégie foncière (C05) s'appuiera sur la construction de partenariats et d'outils qui ont vocation à perdurer après le projet. Les démarches de protection foncière sont des démarches au long cours. Tous les outils et méthodes pourront être utilisés au-delà du projet, moyennant une mise à jour régulière par l'ensemble des acteurs de l'environnement et du foncier (SAFER, Etablissement Public Foncier de Lorraine, Conservatoire du Littoral, Conseils départementaux, Collectivités locales, EPTB, Terres de Lien, CDC Biodiversité, Fédérations de chasse et Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage notamment, dans le Grand Est et dans d'autres régions). Les résultats obtenus seront valorisés et diffusés à l'échelle nationale par les têtes de réseaux de chaque partenaire : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (et son Groupe Foncier), Réserves Naturelles de France, FNSAFER, Association des maires de France, Ministère des Armées, etc.

- Le pôle de Gestionnaire des milieux naturels ouverts et humides (C06) aura très certainement à l'issue des 10 années de fonctionnement établi des bases et rempli des fonctions dont l'utilité et l'activité seront un gage de pérennité. Le nombre d'adhérents, ainsi que la pertinence scientifique et technique des savoirs acquis et mis en commun conditionnent la pérennité de l'action. Les différents documents produits (recueils, guides, retours d'expériences) de même que les outils développés pourront être utilisés après le LIFE par l'ensemble des membres du pôle (gestionnaires d'espaces naturels : Collectivités, associations naturalistes, conservatoires botaniques...). Ils continueront à être diffusés par le pôle et par la plateforme biodiversité (E02). De plus, les savoirs techniques et scientifiques acquis devront permettre d'intégrer la problématique des changements climatiques ainsi que les bilans carbone liés à la gestion mise en œuvre dans l'objectif de diminuer l'empreinte environnementale de la gestion conservatoire ce qui garantit également la pérennité environnementale du projet.

- Les actions de développement de la biodiversité en milieux agricole (C07) s'appuieront sur le réseau des techniciens pour vulgariser les protocoles de suivis (simples et peu coûteux) sur la biodiversité du sol dans le cadre de productions végétales, massifier les conseils en matière de gestion des bords de champs dans les exploitations agricoles, utiliser les aménagements fixes mis en place dans les exploitations comme références pour de futurs aménagements support des auxiliaires de cultures (visites de terrains, démonstrations...) et diffuser des conseils et des pratiques à mettre en œuvre pour la gestion des dégâts d'espèces protégées. Un comité de pilotage étant mis en œuvre durant le projet avec tous les partenaires impliqués dans ce programme et en lien avec les actions (C10 et C11), les bénéfices du projet seront partagés et diffusés auprès des agriculteurs du territoire et des acteurs du monde agricole (prescripteurs) par la chambre régionale d'agriculture même après le projet LIFE.

- Les données produites par les actions de connaissances des milieux forestiers (C08) seront valorisées auprès des communes forestières, des propriétaires privés afin d'alimenter la réflexion collective sur la gestion multifonctionnelle. Il s'agira également de sensibiliser les habitants et décideurs (élus, propriétaires forestiers) aux enjeux à long terme de la gestion forestière.

- Le partage et la diffusion de l'ensemble des outils et données produits par le suivi de l'opération pilote en milieux forestiers (C09) se poursuivront via les plateformes régionales et nationales (Biodiversité Grand Est, Réseau Natura 2000, Séminaire et congrès de la Fédération des PNR...). Ils seront réalisés par les PNRs et le Parc National des Forêts qui prendront le relais. Ils seront destinés à l'ensemble des gestionnaires, exploitants et propriétaires des milieux forestiers (ONF, CNPF, communes forestières).

- Les données produites par la poursuite des actions de connaissance et pilote en milieux prairiaux (C10 et C11) seront diffusés par des cycles de conférences et des séminaires, à destination des chambres d'agriculture, des conseils régionaux d'autres régions, des instituts techniques, de l'Association Française pour la Production Fourragère, de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie & des Industries alimentaires, et de l'Institut National d'Agronomie notamment, seront organisés pour parler autant des enjeux que des résultats en cours et finaux du programme par les PNRs qui poursuivront l'action. Des articles dans les revues spécialisées seront aussi rédigés régulièrement ainsi que sur les sites des PNR, de la Région (plate-forme Biodiversité E02) et des Chambres d'Agriculture. Les résultats tout comme les protocoles pourront également être diffusés aux pays frontaliers et aux régions limitrophes afin d'être répliqués et poursuivis.

- Pendant le programme Life, des outils en rapport avec la quiétude de la faune sauvage (C12) seront produits (guide méthodologique, formations, supports de communication et de sensibilisation). Ils pourront faire l'objet d'une large diffusion par les PNRs, notamment auprès des réseaux nationaux de gestion des espaces naturels : Fédération des PNR, PN, réseau Natura 2000, RNF, CEN...

- Le chargé de mission recruté pour la création de 10 RNR (C13) travaillera en équipe avec les autres chargés de mission RNR de la Région. Les retours d'expérience seront donc partagés par toute l'équipe. Les retours d'expérience seront également partagés avec les autres Régions de France, via le Groupe des Régions de Réserves Naturelles de France.

- Les résultats des études d'évaluation d'impact du projet (D1, D2, D3) seront activement partagés afin de tirer les leçons de l'ensemble du projet dans un objectif de préservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire.

- La plateforme biodiversité (E02) est un élément central dans la diffusion et la dissémination des leçons et retours d'expérience. Les leçons capitalisés tout au long du projet seront partagées par le Conseil Régional Grand Est auprès d'autres Conseils Régionaux.

- La stratégie de mobilisation des acteurs (E03) aboutira à une mise en réseau des acteurs et à une dynamique d'animation qui seront poursuivies au-delà du programme. Les porteurs de projet (collectivités, entreprises, associations) continueront à bénéficier de la dynamique de mutualisation qui aura été enclenchée sur les territoires (échanges de bonnes pratiques, référentiels techniques et financiers, procédures administratives, ...). Cette action vient contribuer à la création de communauté d'acteurs/métiers qui agissent de façon pérenne sur les territoires. Les actions de communication figurant sur la plateforme seront mises à jour par le Conseil Régional de manière à pérenniser la dynamique en mettant à disposition de nouvelles données.

- l'ARIENA capitalisera les leçons tirées de l'action de sensibilisation des scolaires (E04) et les diffusera au sein des réseaux d'association d'éducation à l'environnement de la région Grand Est et d'autres régions ainsi qu'auprès de l'éducation nationale.

- L'action d'animation de la vie citoyenne et du bénévolat (E05) et ses résultats pourront être transposés à d'autres régions que le Grand Est : à la fois le processus de réalisation (notamment pour les états des lieux) et les résultats (stratégie, plan d'action, outils développés). Les réseaux régionaux et nationaux voire européens de structures existantes (Parcs naturels régionaux, sites Natura 2000, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, France Nature environnement, LPO France, Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement...) qui auront été sensibilisés et informés lors de la réalisation de l'action, seront autant de relais susceptibles de partager l'action et ses résultats. Cela sera d'autant plus vrai que les représentants locaux de ces structures seront impliqués dans le processus et directement bénéficiaires de l'action, ils s'en feront l'écho dans leurs réseaux respectifs.